

Projet n°15 : Le projet urbain des Quartiers Ouest de Noisy-le-Grand

Description et contexte			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> Secteur Mont d'Est / Maille Horizon / Clos aux Biches 	Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Noisy-le-Grand SOCAREN
		Correspondant principal pour la fiche action	<ul style="list-style-type: none"> Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement de Noisy-le-Grand SOCAREN
Description du projet et contribution du projet au CDT	<p>Les quartiers ouest de Noisy-le-Grand représentent un territoire stratégique au regard des enjeux de renouvellement urbain, de création de logements et de rééquilibrage de l'implantation de bureaux en Ile de France, vis-à-vis de l'Ouest parisien.</p> <p>La création du quartier de Maille horizon et le renouveau du Clos aux Biches s'inscrivent dans la mise en œuvre d'un projet de ville ambitieux. L'extension vers l'ouest sur Maille Horizon et le Clos aux Biches du quartier d'affaires du Mont d'Est ambitionne la constitution d'un vaste ensemble totalisant 600 000 m² de bureaux et 10 000 m² de commerces et environ 2 300 logements. Ce quartier s'affirme comme un pôle dynamique et attractif dans le paysage économique de l'agglomération parisienne mais se veut aussi quartier de ville attentif à la qualité de vie de ses habitants et de ses usagers. Il vise à concilier, activités, commerces et habitats, pour construire des lieux d'intensité urbaine, d'attractivité économique et d'excellence environnementale.</p> <p>Au sein du territoire du CDT, les quartiers Ouest de Noisy-le-Grand constituent des enjeux urbains forts, tant du point de vue du dynamisme économique attendu, que de la contribution à la création de logements en Ile-de-France, conformément aux objectifs fixés dans la Territorialisation de l'offre de logements (TOL). Exemplaires du point de vue du développement durable, ces nouveaux développements urbains participent à la réflexion portée par le territoire sur la qualité de vie dans la ville de demain.</p> <p style="text-align: center;">Projet qui renvoie aux titres :</p> <p>I.2 : Réaliser un projet d'aménagement préparant la transition énergétique et dédié à la qualité d'habiter</p> <p>II.1 : Logements : accroître le niveau de production et diversifier l'habitat disponible</p> <p>II.4 : Equipements et services : mettre en oeuvre une politique des équipements et services ambitieuse et attractive</p>		

Objectifs et programmes	
Objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet	<p>Afin d'accompagner le développement harmonieux de son territoire, la Ville de Noisy-le-Grand a élaboré un schéma directeur du Grand Projet Ouest. La commune a ainsi défini des objectifs pour le projet urbain des quartiers ouest :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser le développement du pôle des Portes de Paris autour du lycée et du collège internationaux et dans le prolongement du pôle d'affaire du Mont d'Est : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser le programme du collège et du lycée internationaux ; - Soutenir la constitution d'un parc immobilier tertiaire ; - Améliorer l'offre en équipements et en services à l'entreprise ; - Améliorer la qualité des espaces publics pour renforcer l'image de marque du quartier, la lisibilité des accès pour les visiteurs et pour les livraisons. ▪ Créer de nouveaux quartiers mixtes, durables et équitables <ul style="list-style-type: none"> - Créer des aménagements accessibles à tous, quel que soit son âge ou sa capacité à se déplacer (PMR ou non) - Miser sur le choix de matériaux de qualité avec une longue durée de vie, en gérant sur site les eaux pluviales et en séparant dès la source les eaux pluviales polluées (par la circulation automobile) et les eaux pluviales claires. ▪ Réaliser de nouveaux logements bénéficiant d'une offre remarquable en termes de desserte tous modes confondus, d'emploi et d'équipements <ul style="list-style-type: none"> - Construire environ 2 300 logements dont 30 % de logements sociaux, 40 % en accession à taux 0 % et 30 % en accession libre ; - Développer des commerces ; - Réaliser des équipements publics (un équipement petite enfance, un groupe scolaire, un équipement sportif) répondant aux besoins nouveaux ; ▪ Recréer des liaisons viaires et des liaisons douces <ul style="list-style-type: none"> - Inscrire la desserte routière du site du Clos aux Biches dans le maillage existant et futur des quartiers Ouest : route de Neuilly, rond-point route de Neuilly - rue Pierre Brossolette ... - Mailler les réseaux de liaisons douces du Clos aux Biches et des Mailles Horizon, en direction du pôle multimodal ; - Aménager un jardin public linéaire Nord –Sud contribuant à créer une armature verte reliant les bords de Marne, le Clos aux Biches aux Mailles Horizon et au site du lycée et collège internationaux.
Programme	<p>Maille Horizon Nord</p> <p>Sur la base de ces grands objectifs, et en vue d'accompagner la construction des collège et lycée internationaux (portés respectivement par le Conseil Général de Seine-Saint-Denis et la Région Ile de France), la Ville a confié au groupement Devillers _ HYL – OGI une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des</p>

espaces publics de Maille Horizon Nord.

Le projet urbain s'articule autour de quatre grandes pièces d'espaces publics :

▪ **La place balcon**

La place balcon constitue le prolongement de la place ouverte à l'ouest du quartier du Mont d'Est. De par sa position de promontoire, elle favorise les vues sur Paris et relie Maille Horizon Nord à la grande échelle. Absorbant le boulevard du Mont d'Est, requalifié à l'occasion de la mise en œuvre du TVM Est, le grand balcon s'ancre en profondeur sur l'axe est/ouest de restructuration de la dalle. Cette place en partage constitue une articulation décisive pour fédérer les deux projets.

▪ **La promenade haute et basse, l'avenue Montaigne**

Les Promenades haute et basse et l'avenue de Montaigne constituent l'armature urbaine qui organise la mise en scène de l'extraordinaire situation de belvédère du quartier sur le grand paysage.

▪ **Le parc des coteaux : un lieu de vie du quartier**

Lien entre la ville basse et la ville haute, le parc du coteau couvre un peu plus de 2 ha. Ce dégagement de la pente dans la continuité de l'esplanade, préserve les horizons dégagés dans la perspective de l'axe est/ouest et permet aussi de contempler la pente. L'organisation du parc repose sur plusieurs principes :

- continuités vertes vers la coulée de Bry et avec les espaces arborés du collège et du lycée international ;
- maillage des chemins du parc dans le paysage des sentes du quartier des pentes ;
- imbrication spatiale et prolongement d'usages sur les espaces du grand balcon qui concentrent ses entrées hautes.

De part et d'autre d'une longue prairie dévalant la pente s'organisent les deux grands milieux du parc :

- Au sud, adossé aux limites collège international, un espace boisé qui profite des végétaux existants.
- Au nord, ourlant la rive habitée, une ripisylve légère qui accompagne les descentes en cascade des bassins, points de convergence des eaux pluviales du quartier. En point bas du coteau, un petit étang constitue à la fois une porte d'entrée et une limite naturelle du site.

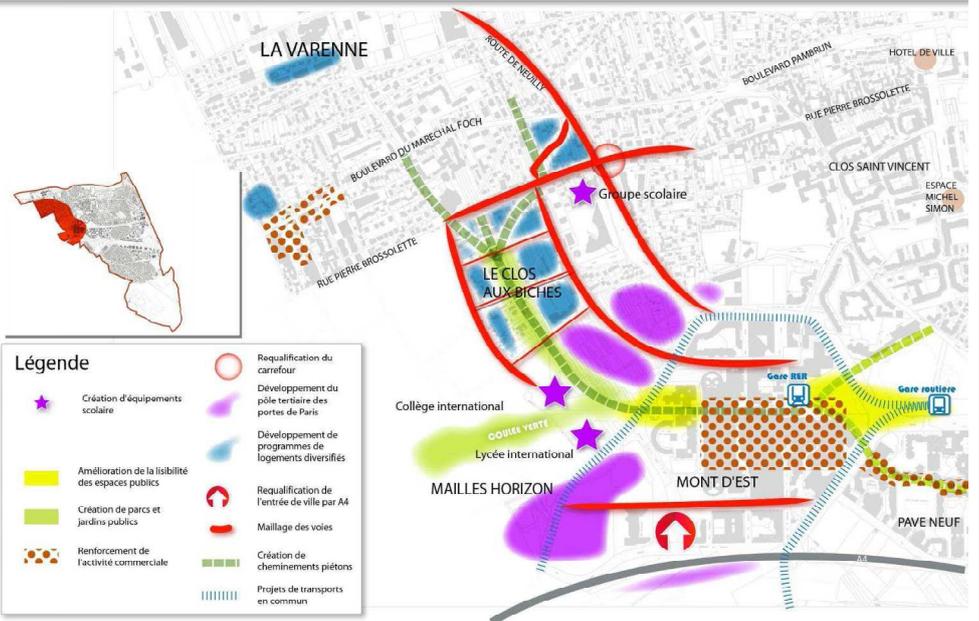
Élément paysager et ludique du parc, ce bassin répond à des exigences techniques puisqu'il assure également la régulation du rejet des eaux pluviales du quartier.

▪ **Les venelles et le coteau habité**

Le coteau habité développe, dans le prolongement du parc et de la coulée verte, un tissu urbain (logements, bureaux, commerces) étagé dans la pente qui se glisse dans les lignes de niveau. Le traitement entre les espaces publics du parc et les espaces privés des logements se fait par des transitions végétales douces. Les venelles permettront à la fois le passage des véhicules de défense incendie mais également celui du ramassage des déchets.

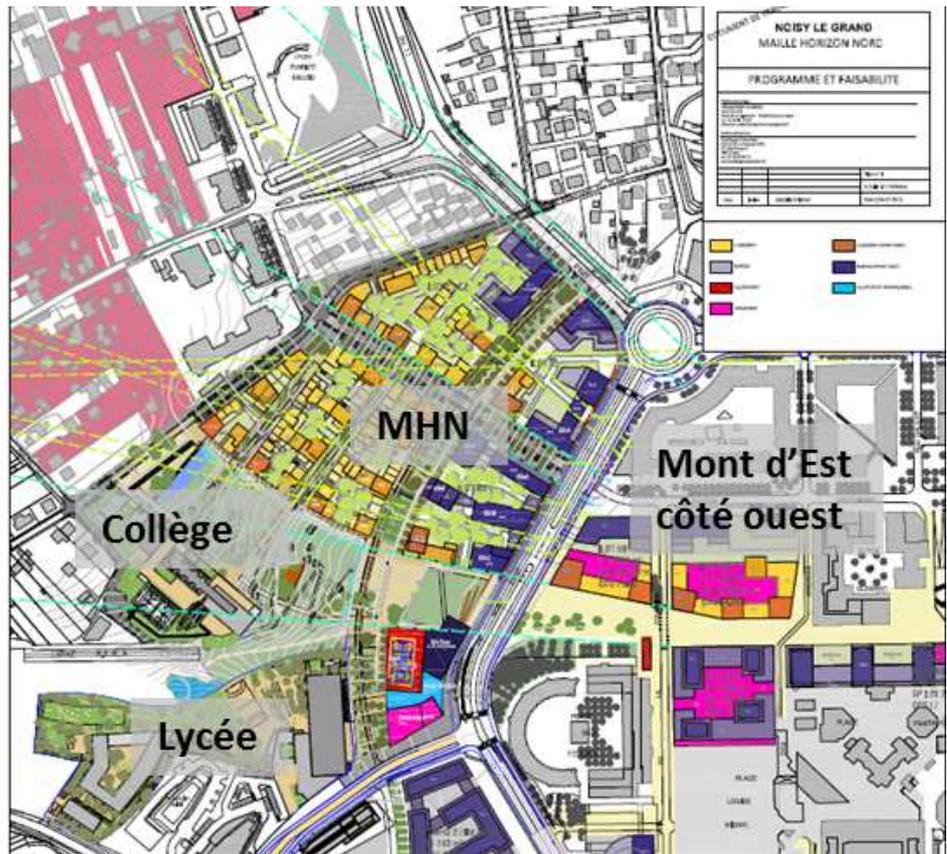
<p>Programme prévisionnel</p>	<p>▪ Programme prévisionnel</p> <p>Sur la base de ces grandes trames d'espaces publics, la Ville a défini un certain nombre d'ilots opérationnels. Le programme prévisionnel sur Maille Horizon Nord est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bureaux : 90 000 m² SDP - Logements : 60 000 m² SDP - Commerces : 4 000 m² - Hôtel : 7 000 m² SDP - Equipements: 4 000 m² SDP <p style="text-align: center;">Clos aux Biches</p> <p>Dans le cadre du dynamisme insufflé par le projet de Maille Horizon Nord, la Ville a décidé de procéder à un aménagement d'ensemble des quartiers Ouest, notamment du secteur du Clos aux Biches.</p> <p>Dans la continuité du travail réalisé dans le cadre du projet Maille Horizon, la ville débute une nouvelle phase d'étude permettant de définir les grandes orientations de ce projet.</p> <p>Le programme prévisionnel du Clos aux Biches est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1500 logements - La création d'un groupe scolaire et d'un équipement petites enfance - Des commerces de proximité
<p>Principaux risques et opportunités en matière d'environnement</p>	<p>La RD75 et le boulevard du Mont d'Est sont sources de nuisances sonores sur les secteurs Mont d'Est et Maille Horizon. Ces nuisances devront être prises en compte dans le projet.</p> <p>Le risque important de retrait-gonflement des argiles sur les secteurs Maille Horizon et Clos aux Biches devra être intégré dans la mise en œuvre du projet.</p> <p>La création de logements et d'équipements performants en termes énergétiques est favorable pour le territoire.</p> <p>Le Parc du Coteau et les espaces publics végétalisés participeront à la trame verte urbaine, si les continuités sont bien assurées.</p>
<p>Plan, esquisse, visuel</p>	<p>Orientations d'aménagement des quartiers Ouest : grands principes</p>

Les sites porteurs de développements
Orientation n°2 . QUARTIERS OUEST



Source : Ville de Noisy-le-Grand, PLU, Orientations d'aménagement particulières, novembre 2011

Plan programme de Maille Horizon Nord



Source : Etude de programmation Maille Horizon Nord – (Agence Devillers – HYL – Inddigo)- juillet 2013

Plan masse du projet de Maille Horizon Nord



Source : Réunion publique de mai 2013 sur le projet de Maille Horizon Nord, Agence Devillers – HYL

Perspectives sur le parc des coteaux, vue depuis la promenade haute

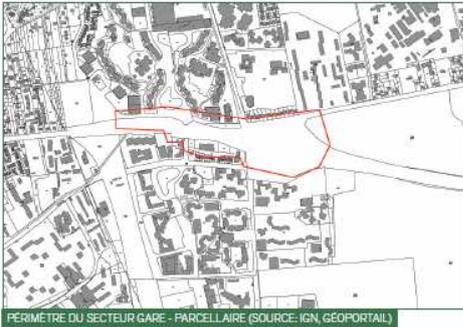


Source : Réunion publique de mai 2013 sur le projet de Maille Horizon Nord, Agence Devillers – HYL

Montage et gouvernance	
Montage opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> La Ville a délibéré le 5 juillet 2012 pour ouvrir la concertation sur un grand périmètre couvrant Maille Horizon Nord et Clos aux Biches. Une première phase de cette concertation a porté sur les grands principes d'espaces publics de Maille Horizon Nord (bilan : juin 2013). La Ville de Noisy-le-Grand réalise les travaux d'espaces publics et a confié une mission de maîtrise d'œuvre urbaine sur les espaces publics de Maille Horizon au groupement Devillers – HYL – OGI. Des premiers travaux de voirie devraient débuter à l'automne 2013 pour desservir le collège et le lycée internationaux. Les premières opérations de logements et de bureaux seront réalisées en permis d'aménager ou en ZAC. Sur le secteur du Clos aux Biches, une nouvelle phase d'étude est en cours, qui permettra de définir le montage opérationnel. Pour le collège et le lycée internationaux : cf. fiche action n°12
Partenaires du projet	

Phasage et financement	
Phasage / calendrier	<p>Maille Horizon Nord</p> <ul style="list-style-type: none"> Phase 1 / espaces publics <ul style="list-style-type: none"> Viabilisation des accès au collège international : novembre 2013 à juillet 2014 Terrassements généraux : mai à octobre 2014 Viabilisation des venelles et de l'avenue Montaigne (en provisoire) : août – décembre 2015 Phase 2 / premiers ilots opérationnels <ul style="list-style-type: none"> Réalisation des bureaux du grand balcon Réalisation des parcelles habitées du grand coteau Phase 3 / finalisation des aménagements du quartier <ul style="list-style-type: none"> Réalisation des ilots mixtes en façade de la rue de Neuilly <p>Clos aux Biches Une nouvelle phase d'étude est en cours. Le nouveau projet établi fera l'objet d'une concertation, dans le cadre de la délibération prise par le conseil municipal du 5 juillet 2012.</p>
Procédures et/ou premières actions à engager	<p>Maille Horizon Nord Les travaux pour la desserte du collège et du lycée international devraient débuter à l'automne 2013.</p> <p>Clos aux Biches Une nouvelle phase d'étude est en cours, pour établir un projet dans le prolongement des ilots et des espaces publics de Maille Horizon Nord.</p>
Bilan financier	
Annexes	

Projet n°16 : Projet urbain de la RD 199

Description et contexte			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> Secteur Rû de Nesles 	Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Ville de Champs-sur-Marne CA Marne-la-Vallée /Val Maubuée
		Correspondant principal pour la fiche action	<ul style="list-style-type: none"> Service urbanisme de Champs-sur-Marne CA Marne la Vallée / Val Maubuée
Description du projet et contribution du projet au CDT	<p>Les délaissés le long de la RD 199 qui traverse Champs-sur-Marne et l'échangeur constituent l'un des secteurs identifiés pour le renouvellement urbain et la construction de logements et de bureaux, en accompagnement de l'arrivée de la gare du Grand Paris Express sur le territoire.</p> <p>La RD199 est reliée à l'autoroute A4 par le boulevard du Rû de Nesles, en passant par la gare de Noisy-Champs. Elle constitue aujourd'hui une véritable coupure Nord-Sud qui segmente la Ville de Champs. Cette coupure participe au manque de liaison entre les quartiers et à la discontinuité des massifs boisés.</p> <p>L'axe de la RD 199 offre de grandes possibilités de développement urbain. Sa transformation en boulevard doit pouvoir servir de levier pour développer un projet urbain sur les franges nord et sud de l'axe.</p> <p>Ce projet de transformation de la RD 199 en boulevard urbain s'inscrit dans la stratégie du CDT puisqu'il contribue à transformer la coupure du territoire en couture urbaine.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p>Le projet prévoit de développer un programme mixte de logements, activités et commerces.</p> <p>Le pôle logement se développera plutôt à proximité du Bois de Grace et proposera environ 800 logements.</p>		

La ZAE Rû de Nesles est la seconde zone la plus importante de la ville de Champs-sur-Marne. En 2008, elle regroupait 24 établissements pour 166 emplois, soit 2% des emplois de la commune sur 4 hectares. Cependant, la zone ne possède pas d'identité économique propre et le nombre d'emplois et d'établissements a baissé entre 2008 et 2009. Le projet consiste à valoriser la zone d'activité, en lui donnant une identité plus affirmée et en lien avec la Cité Descartes, en rendant ce secteur plus qualitatif ainsi qu'en ouvrant des perspectives d'extension en lien avec la mutation de la RD 199. En tant que zone de développement économique d'activités, à proximité de la Cité Descartes, le projet de rénovation de la ZAE du Rû de Nesles s'inscrit pleinement dans les objectifs du CDT et constitue l'un des pôles économiques structurants.

Projet qui renvoie aux titres :

- I.1 : Accélérer le développement économique du premier pôle économique de l'Est parisien au service de ses habitants
- I.2 : Réaliser un projet d'aménagement préparant la transition énergétique et dédié à la qualité d'habiter
- II.1 : Logements : accroître le niveau de production et diversifier l'habitat disponible
- II.2 : Développement économique : créer des activités nouvelles à partir de la Cité Descartes et accompagner les populations vers l'emploi
- II.3 : Transports et déplacements : compléter le maillage territorial et contruire la ville des courtes distances
- II.5 : Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, des paysages et ressources naturelles : protéger les ressources du territoire et valoriser leur accès à la population

Objectifs et programmes

Objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet

Le projet urbain de la RD 199 propose un programme mixte (logements, services et activités) et répond à plusieurs objectifs :

- Transformer une voie au profil quasiment autoroutier en boulevard urbain accueillant tous les types de mobilités (transport en commun, automobiles, piétons, cycles)
- Créer des liaisons entre les quartiers situés au nord et ceux situés au sud de l'axe de la RD 199 (quartier du Nesles Nord et quartier du Bois de Grâce)
- Renforcer les continuités écologiques Nord-Sud
- Animer le boulevard grâce à des rez-de-chaussée actifs
- Marquer le côté urbain du boulevard par un front bâti continu
- Restructurer et redynamiser la ZAE du Nesles : la conforter et la faire muter en une polarité d'activité (petite production / petite logistique) au service de la dynamique du cluster Descartes. Des complémentarités doivent être établies avec les domaines de recherche de la Cité Descartes ou du CSTB afin :
 - de permettre la mise en application des recherches réalisées,

	<ul style="list-style-type: none"> - de disposer d'outils de petite production à proximité de la Cité Descartes. ▪ Favoriser l'innovation via le tissu de PME-PMI et répondre à la demande actuelle exprimée par cette typologie d'entreprises sur le territoire ▪ Permettre de développer un tissu économique varié, qui réponde en partie aux besoins d'emplois en termes de qualification du territoire. Les activités accueillies privilégieront les filières de développement économique du cluster Descartes, autour des éco-activités par exemple.
Programme	<p>La programmation mêle secteur à dominante d'activités à l'ouest du boulevard et quartier résidentiel à l'est, en lisière du Bois de Grâce. Au centre du secteur de projet, des typologies mixtes proposeront des activités en rez-de-chaussée et logements dans les étages.</p> <p>Le carrefour avec l'avenue des Pyramides constituera un espace public majeur entre les deux « ambiances » (activités et résidentielle) de la RD transformée.</p> <p>Les premières études ont fait apparaître un potentiel d'environ 87 000 m² :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Logements : 58 000 m² La dominante logement est à proximité du Bois de Grâce. Les typologies de logements seront diversifiées en fonction des tissus que les bâtiments côtoient : formes d'habitat collectives vers les quartiers du Bois de Grâce, ou typologies de logements intermédiaires en fond de parcelles dans la continuité des gabarits du tissu pavillonnaire existant. La forme urbaine sera donc plus dense au sud et plus basse au nord. <p>La densité à la parcelle est en moyenne comprise entre un COS de 1,5 et 2. L'échangeur sera transformé en nouveau programme de logements.</p> ▪ Activités : 26 000 m² La zone d'activité du Rû de Nesles sera restructurée : programmation d'activités enrichie par des petites activités innovantes (PME/TPI/TPE) en lien avec la Cité Descartes, à l'opposé des formes actuelles de la zone d'activités (peu qualitatives et très lâches). ▪ Commerces / services : 2 300 m² Les rez-de-chaussée « actifs » avec commerces, activités et services seront privilégiés. ▪ Equipements : 480 m² <p>Au niveau environnemental sont prévus des venelles plantées entre les parcelles, l'aménagement d'un plateau piéton au droit de la promenade des étangs, un boulevard généreusement planté, des continuités paysagères est/ouest dans l'épaisseur des parcelles, une végétalisation des toitures et leur utilisation pour la production d'énergie, etc...</p>

Principaux risques et opportunités en matière d'environnement

La RD 199 est source de nuisances sonores qui devront être prises en compte dans le projet urbain, notamment pour préserver les logements prévus sur ce secteur.

Le risque important de retrait-gonflement des argiles sur l'ensemble du secteur devra être intégré dans la mise en œuvre du projet.

La lisière avec le Bois de Grâce devra être travaillée pour ne pas impacter ses qualités forestières.

Ce développement urbain plurifonctionnel permettra la création de constructions performantes et peu consommatrices/peu émissives, favorables aux enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

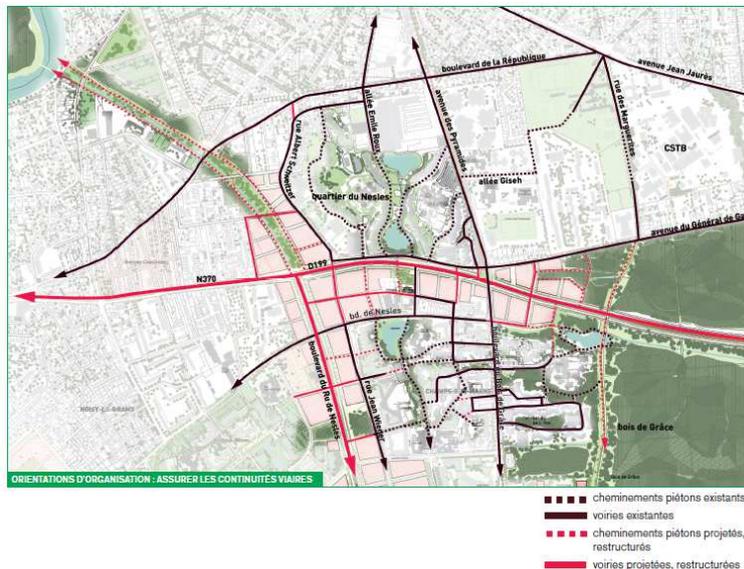
Plan, esquisse, visuel

Plan Programme du projet urbain de la RD 199



Source : Commune de Champs-sur-Marne, Mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et la négociation du contrat de développement territorial, Ateliers Lion Associé, septembre 2012.

Orientations d'organisation pour assurer les continuités viaires



Source : Commune de Champs-sur-Marne, Mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et la négociation du contrat de développement territorial, Ateliers Lion Associé, septembre 2012.

Principe d'organisation du bâti par rapport au boulevard urbain

Des typologies de logements intermédiaires en bord de parcelles dans la continuité des gabarits existants

Jardins privatifs

Des prolongements extérieurs pour les logements

Des salles d'activités ou alignement sur le boulevard

Des trottoirs larges et plantés

Voie TOSP

3x3 voie stationnement

Principe de mixité des fonctions

Source : Commune de Champs-sur-Marne, Mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et la négociation du contrat de développement territorial, Ateliers Lion Associé, septembre 2012.

Montage et gouvernance	
Montage opérationnel	
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ EPA Marne ▪ Conseil Général 93 ▪ Conseil général 77

Phasage et financement	
Phasage / calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'urbanisation est possible dès lors que la RD199 est transformée en boulevard et l'échangeur supprimé, indépendamment de l'arrivée de la gare du Grand Paris Express. ▪ Le phasage présagé est une urbanisation de ce secteur à partir de 2025 avec la construction d'environ 860 logements.
Procédures et/ou premières actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des études techniques plus précises devront permettre d'affiner le phasage et de déterminer les conditions de transformation de la voie (études à mener avec le Conseil Général Seine-et-Marne en préalable de l'opération).
Bilan financier	
Annexes	

Projet n°17 : Projet de Gournay-Cossonneau

Description et contexte			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> Quartier Rive de Marne 	Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Ville de Noisy-le-Grand
		Correspondant principal pour la fiche action	<ul style="list-style-type: none"> Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement
Description du projet et contribution du projet au CDT	<p>Le secteur Gournay-Cossonneau, situé à l'Est de la ville de Noisy-le-Grand, s'étend sur 5 hectares entre la Route de Gournay et l'avenue Emile Cossonneau. Le site se compose de nombreux terrains nus, de friches essentiellement industrielles et de quelques bâtiments d'activités et de pavillons.</p> <p>Le parti pris de l'aménagement urbain est de rendre cet îlot perméable avec un maillage suffisant permettant des échanges entre les quartiers voisins. La création de deux axes Nord-Sud va permettre de raccorder ce morceau de territoire au tissu urbain existant et assurer le désenclavement de la partie Est de l'îlot.</p> <p>Le projet consiste à requalifier urbaine le secteur et réaliser un éco-quartier de qualité, respectueux de l'environnement et accueillant essentiellement des programmes de logements diversifiés.</p> <p>Gournay-Cossonneau est l'un des principaux secteurs présentant des opportunités de développement d'une offre de logement. Le projet contribue au CDT en participant à l'effort de construction de logements tout en respectant un haut niveau d'exigences environnementales.</p> <p style="text-align: center;">Projet qui renvoie aux titres :</p> <p>I.2 : Réaliser un projet d'aménagement préparant la transition énergétique et dédié à la qualité d'habiter</p> <p>II.1 : Logements : accroître le niveau de production et diversifier l'habitat disponible</p>		

Objectifs et programmes	
Objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet	<p>Le projet de Gournay Cossonneau prévoit de développer une offre de nouveaux logements de qualité et intégrés à leur environnement. Pour mener à bien ce projet, la Ville s'est fixé des objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ engager la recomposition urbaine du cœur de l'îlot par la réalisation de programmes autour de voies nouvelles structurantes ; ▪ intervenir dans les programmes de constructions en améliorant l'équilibre et la diversité de l'habitat dans ce quartier ; ▪ implanter un équipement fédérateur : la Maison Pour Tous ; ▪ favoriser la requalification de l'axe Emile Cossonneau par la constitution d'un front bâti ; ▪ accueillir quelques commerces de proximité ; ▪ assurer une gestion écologique des eaux pluviales ; ▪ veiller à l'intégration du projet dans son environnement ; ▪ prendre en compte la topographie remarquable du site ; ▪ préserver les vues vers les bords de Marne.
Programme	<p>Le projet prévoit la réalisation d'environ 800 logements, se répartissant entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 30% de logements sociaux, - 30% de logements en accession sociale ou en accession maîtrisée, - 40% de logements en accession privée. <p>Des commerces de proximité de première nécessité seront implantés en pied d'immeubles.</p> <p>La Ville prévoit la construction d'un lieu structurant pour le nouveau quartier : une Maison Pour Tous. Véritable lieu d'échanges destiné à tous et pour tous les âges, la MPT proposent des programmes riches en activités culturelles, artistiques, ludiques et sportives.</p>
Principaux risques et opportunités en matière d'environnement	<p>La RN 370 est source de nuisances sonores au Sud du secteur Goumay Cossonneau. Ces nuisances devront être prises en compte dans le projet, notamment pour protéger les logements prévus sur la zone.</p> <p>Le risque important de retrait-gonflement des argiles sur le secteur devra être intégré dans la mise en œuvre du projet.</p> <p>La proximité d'une importante conduite de transport de gaz implique un risque associé au transport de matière dangereuse (TMD) que le projet devra prendre en compte.</p> <p>Le secteur à aménager est situé sur l'emplacement de l'ancienne usine EVER, répertoriée comme site pollué ou potentiellement pollué par le ministère (base de données BASOL). Ce site a déjà fait l'objet d'une dépollution mais cet</p>

Plan, esquisse, visuel	<p>historique devra être pris en compte lors de la réalisation de l'opération. La création de logements performants en termes énergétiques est favorable pour le territoire.</p> <p style="text-align: center;">Les orientations particulières d'aménagement sur le secteur de Gournay-Cossonneau</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="text-align: center;">Les sites porteurs de développement Orientation n°3 .GOURNAY-COSSONEAU</p> <p style="font-size: small;">Sources : PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 16 novembre 2011</p> </div>
-------------------------------	--

Montage et gouvernance	
Montage opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> Le projet d'aménagement de Gournay Cossonneau se fait par autorisations d'urbanisme successives (permis de construire et permis d'aménager), dans le cadre des règles édictés au PLU. Il est actuellement en cours d'études.
Partenaires du projet	

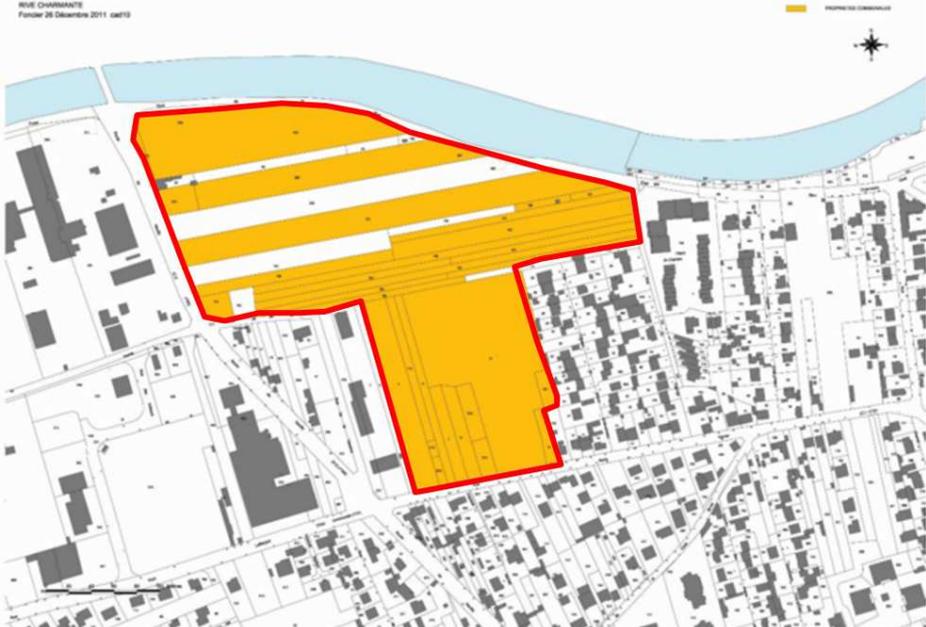
Phasage et financement	
Phasage / calendrier	<ul style="list-style-type: none"> Une première partie a fait l'objet d'un permis de construire prévoyant la réalisation de 120 logements (social et accession privée).
Procédures et/ou premières actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> Une deuxième phase d'étude est actuellement en cours.
Bilan financier	
Annexes	

Projet n°18 : Projet urbain de la Rive Charmante

Description et contexte			
Localisation	Secteur Rive de Marne	Pilotage	Ville de Noisy-le-Grand
		Correspondant principal pour la fiche action	Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement de la Ville de Noisy-le-Grand
Description du projet et contribution du projet au CDT	<p>Véritable fenêtre sur la Marne, le site de la Rive Charmante constitue un enjeu de développement non seulement pour le quartier, mais également une opportunité pour enrichir et diversifier les liens entre la ville et sa rivière.</p> <p>L'aménagement de ce secteur vise ainsi la création d'un lieu de vie mêlant habitation et pôle de loisirs. Ce projet sera notamment caractérisé par la réalisation d'un « éco-port » de plaisance ayant pour vocation de devenir l'une des activités majeures pour le développement du tourisme à Noisy le Grand.</p> <p>Destiné à la plaisance et aux activités nautiques, ce bassin sera accompagné de quais accessibles au public associant espaces verts, promenades et passerelle le long de la Marne. Une partie des anneaux prévus pourra être réservée aux haltes nautiques.</p> <p>Ainsi, le développement de ce nouveau quartier s'appuiera sur la Marne et ses berges ainsi que sur les espaces naturels et paysagers qu'il comporte.</p> <p>Le port de plaisance de Rive Charmante, installé en bord de Marne, contribue à animer les berges, dans un souci de reconquête des bords du fleuve comme prolongements des aménités proposées par la ville. Pôle de Loisirs, il a pour objectif de créer du dynamisme en tirant partie des ressources naturelles du territoire. Il contribue au lien entre Ville et Paysage, caractéristique propre au CDT de Noisy-Champs.</p> <p>Cet équipement contribue à la préservation des ressources naturelles et au développement durable des territoires. Il permettra par exemple de développer l'éco-tourisme ou de mener des actions en matière de traitement de la pollution de l'eau.</p> <p>Complémentaire avec les autres projets développés sur le territoire (le pôle nautique de la Cité Descartes, le centre aquatique de Noisy-le-Grand), ce projet permet de construire une offre de services cohérente à l'échelle du territoire en s'orientant vers des activités de navigation et de plein-air.</p> <p style="text-align: center;">Projet qui renvoie aux titres :</p> <p>I.2 : Réaliser un projet d'aménagement préparant la transition énergétique et dédié à la qualité d'habiter</p> <p>II.1 : Logements : accroître le niveau de production et diversifier l'habitat</p>		

	<p>disponible</p> <p>II.4 : Equipements et services : mettre en oeuvre une politique des équipements et services ambitieuse et attractive</p> <p>II.5 : Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, des paysages et ressources naturelles : protéger les ressources du territoire et valoriser leur accès à la population</p>
--	---

Objectifs et programmes	
Objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet	<p>Dans la constitution de son projet urbain et de pôle de loisirs, la Ville de Noisy-le-Grand s'est donné plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouvrir la ville sur la marne ▪ Renouveler l'animation urbaine tout au long de la rive en assurant la diversité des usages de la berge, notamment en développant de nouveaux équipements et en implantant un « éco-port de plaisance » ▪ Assurer une continuité écologique en prenant en compte le patrimoine arboré ▪ Renforcer les continuités urbaines, paysagères et écologiques ▪ Offrir aux usagers du territoire la possibilité de vivre et habiter dans un cadre d'exception en mettant à leur disposition de nouveaux logements de qualité intégrés à leur environnement, ▪ Définir une programmation urbaine cohérente permettant de garantir une insertion urbaine des bâtiments respectant le caractère patrimonial du site, ▪ Valoriser les franges de la RD 370 et engager une réflexion sur l'opportunité et la faisabilité d'une requalification de la route de Neuilly et la rue René Navier. <p>Par ailleurs, le secteur de la Rive Charmante est identifié dans le schéma directeur de valorisation des Bords de Marne comme un enjeu de développement non seulement pour le quartier, mais également comme une opportunité pour enrichir et diversifier les liens entre la ville et son fleuve. Dans une logique de mise en réseau avec les territoires alentours (port de Joinville-le-Pont, de Nogent-sur-Marne, etc.), il pourrait être imaginé à terme d'utiliser l'axe de la Marne pour développer un service de transport en commun fluvial desservant le territoire.</p> <p>Le port de plaisance de la Rive Charmante sera un « éco-port », et devra être exemplaire en termes de développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ innovations sur le volet énergétique et sur la gestion des déchets et des eaux usées liés au port, maîtrise de la consommation d'énergie, ▪ protection des berges, ▪ développement d'un réseau de chaleur (à partir de la production de chaleur des installations industrielles de l'usine mitoyenne)...
Programme	<p>La Ville de Noisy-le-Grand souhaite aménager ce secteur actuellement en friche et définir à cette occasion un projet cohérent de développement urbain, touristique et d'animation autour d'activités nautiques. A travers son projet d'éco-port à la Rive Charmante, la ville vise ainsi la création d'un lieu de vie et d'un pôle de loisirs</p>

	<p>autour d'un projet de bassin destiné à la plaisance et aux activités nautiques. Ce bassin sera accompagné de quais accessibles au public associant espaces verts, promenades et passerelles le long de la Marne. Un nouveau quartier de logements prendra également place aux abords du port et du nouveau parc.</p> <p>Le programme prévisionnel de cette opération est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 900 logements; ▪ Un parc de 2 ha en bords de Marne, pour préserver le patrimoine naturel et assurer une transition douce avec les berges ; ▪ Un éco port de plaisance ; <p>La darse du port de plaisance aura une zone portuaire réservée à la plaisance pouvant accueillir 150 bateaux. La capitainerie sera le cœur de l'éco-port de plaisance et un point de rencontre pour les usagers. Dans cette perspective, la ville de Noisy le Grand prévoit de désigner un opérateur privé pour assurer l'exploitation de l'équipement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des restaurants ▪ Un hôtel
<p>Principaux risques et opportunités en matière d'environnement</p>	<p>Du fait de la proximité de la Marne, l'ensemble du secteur, est situé dans un périmètre de risque d'inondation (débordement de la Marne) qui devra être intégré par le projet.</p> <p>La RN 370 est source de nuisances sonores au Sud du secteur Rive Charmante. Ces nuisances devront être prises en compte dans le projet.</p> <p>Ce projet fait courir un risque à la biodiversité locale et à la trame bleue de la Marne.</p>
<p>Plan, esquisse, visuel</p>	<p>Périmètre prévisionnel pour l'aménagement urbain du quartier et du port de la Rive Charmante</p>  <p>Sources : Ville de Noisy-le-Grand</p>

Montage et gouvernance	
Montage opérationnel	Les montages opérationnels du Port de Plaisance et celui de l'opération d'aménagement urbain de la Rive Charmante ne sont pas arrêtés définitivement.
Partenaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> Conseil Général 93

Phasage et financement	
Phasage / calendrier	<ul style="list-style-type: none"> La Ville prévoit de finaliser les études du projet urbain accompagnant l'éco-port en septembre 2013. Janvier 2014 à juin 2015 : La Ville mène les études opérationnelles de maîtrise d'œuvre et gère les autorisations administratives. 1^{er} trimestre 2015 jusque 1^{er} trimestre 2019 : Début des premières constructions de logements 3^{ème} trimestre 2016 – 1^{er} trimestre 2019 : Début de chantier du port
Procédures et/ou premières actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> Finalisation des acquisitions foncières (7 ha maîtrisé sur 11 ha d'opérations) Lancement des études de conception (désignation de la maîtrise d'œuvre, étude d'impact, dossier loi sur l'eau, ...)
Bilan financier	La réalisation du port de plaisance (darse, passerelle de franchissement, capitainerie) hors aménagement urbain du secteur représente un coût de 10 millions d'euros H.T. (date de valeur juillet 2013).
Annexes	

Projet n°19 : Secteur Centre-ville de Champs-sur-Marne

Description et contexte			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> Secteur centre-ville Champs-sur-Marne 	Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Champs-sur-Marne
		Correspondant principal pour la fiche action	<ul style="list-style-type: none"> Service urbanisme de Champs-sur-Marne
Description du projet et contribution du projet au CDT	<p>Le logement constitue la première préoccupation des habitants d'Ile de France et la ville de Champs-sur-Marne compte 800 demandeurs de logements locatifs sociaux. La construction de nouveaux immeubles à vocation résidentielle est donc un des objectifs prioritaires de la ville.</p> <p>Au travers du PLH intercommunal adopté en octobre 2007, la commune s'est engagée à réaliser environ 800 logements sur la période 2007-2013, en développant plus particulièrement l'offre locative sociale sur son centre-ville. Dans ce contexte, la commune a sollicité l'EPFIF pour une action de veille foncière sur un périmètre couvrant le centre-ville, représentant une cinquantaine d'hectares, et situé en dehors des périmètres opérationnels de l'EPAMarne.</p> <p>Souhaitant maîtriser l'urbanisation du centre-ville, la Ville de Champs-sur-Marne a lancé la réalisation de deux opérations, sur deux ilots libérés en centre-ville, acquis par l'EPFIF dans le cadre de la convention foncière : l'ilot Pache et l'ilot Victor Hugo.</p> <p>Exemples des possibilités de développement de logement locatif et en accession à coûts maîtrisés, ces projet de construction se veulent un modèle reproductible à l'échelle de la commune. Ils contribuent aux objectifs de création de logements prévus au CDT, tout en répondant à la demande de logements à loyers modérés formulée par la population du territoire.</p> <p style="text-align: center;">Projet qui renvoie aux titres :</p> <p>I.2 : Réaliser un projet d'aménagement préparant la transition énergétique et dédié à la qualité d'habiter</p> <p>II.1 : Logements : accroître le niveau de production et diversifier l'habitat disponible</p>		

Objectifs et programmes	
Objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet	<p>Pour l'urbanisation de son centre-ville, la Ville de Champs a défini un certain nombre d'attentes à respecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur du patrimoine bâti - Amélioration du cadre de vie des habitants - Revalorisation et dynamisation du tissu commercial - Amélioration des conditions de stationnement - Une urbanisation raisonnée et qualitative - Prise en compte des critères environnementaux <p>Deux programmes ont été initiés, l'un sur l'îlot Pache réalisé par Pitch Promotion et l'autre sur l'îlot Victor Hugo réalisé par l'OPH 77, après acquisition des terrains par l'EPFIF.</p> <p>Le programme réalisé par l'OPH 77 répond à l'ensemble des objectifs communaux.</p> <p>Les bâtiments construits seront économes en énergies et conformes aux normes environnementales. Le projet vise l'obtention du label « habitat et environnement », avec les normes BBC et HQE. Ils seront réalisés dans le cadre d'un chantier propre.</p> <p>La commune de Champs-sur-Marne souhaite proposer des tarifs de logements responsables (inférieurs aux prix du marché):</p> <ul style="list-style-type: none"> - moins de 3200 €/ m² en PSLA, - 3400 € en accession classique. <p>La commune a profité du programme de Pitch Promotion et celui de la résidence Evora, plus ancien, pour acquérir du terrain sur les deux parcelles afin d'élargir les trottoirs et ainsi aménager une entrée de centre-ville plus agréable.</p>
Programme	<p>Ilot Victor Hugo</p> <p>L'OPH 77 réalise un programme nommé « le Clos Voltaire » situé sur l'îlot Victor Hugo. Les terrains ont été achetés par l'EPFIF à la demande de la commune de Champs-sur-Marne par le biais d'une convention foncière. Le programme compte 56 logements dont 40 en PSLA et 16 en locatif social.</p> <p>Ilot Pache</p> <p>Le terrain a été préempté par l'EPFIF à la demande de la commune de Champs-sur-Marne. Le promoteur retenu est Pitch Promotion pour cette opération, suite à la consultation de trois promoteurs. Il comprend 62 logements dont 21 en locatif social et 3 en PSLA.</p> <p>Le programme est le suivant :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - 62 logements du T2 au T6 - 216 m² SDP de surfaces commerciales. - 80 places de parking dédiées <p>Tous les logements bénéficieront d'un balcon ou d'une terrasse.</p> <p>En termes d'objectifs environnementaux, le projet présente plusieurs caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - isolation par l'extérieur, - orientation au sud, - chauffage au gaz pour une meilleure maîtrise des coûts, - panneaux solaires pour la production d'eau chaude.
<p>Enjeux environnementaux</p>	<p>La proximité du château de Champs-sur-Marne représente une opportunité à valoriser dans les projets d'aménagement par des vues ou des continuités paysagères.</p> <p>Le risque important de retrait-gonflement des argiles sur le secteur devra être intégré dans la mise en œuvre du projet</p>
<p>Plan, esquisse, visuel</p>	<p>Ilot Pache, projet Pitch Promotion : Perspective vue depuis l'angle de la rue de Paris et de la rue d'Alsace</p>  <p><i>Sources : Services techniques de Champs-sur-Marne</i></p> <p>Ilot Victor Hugo, projet OPH 77 : Intérieur cœur d'îlot</p>



Source : plaquette OPH 77

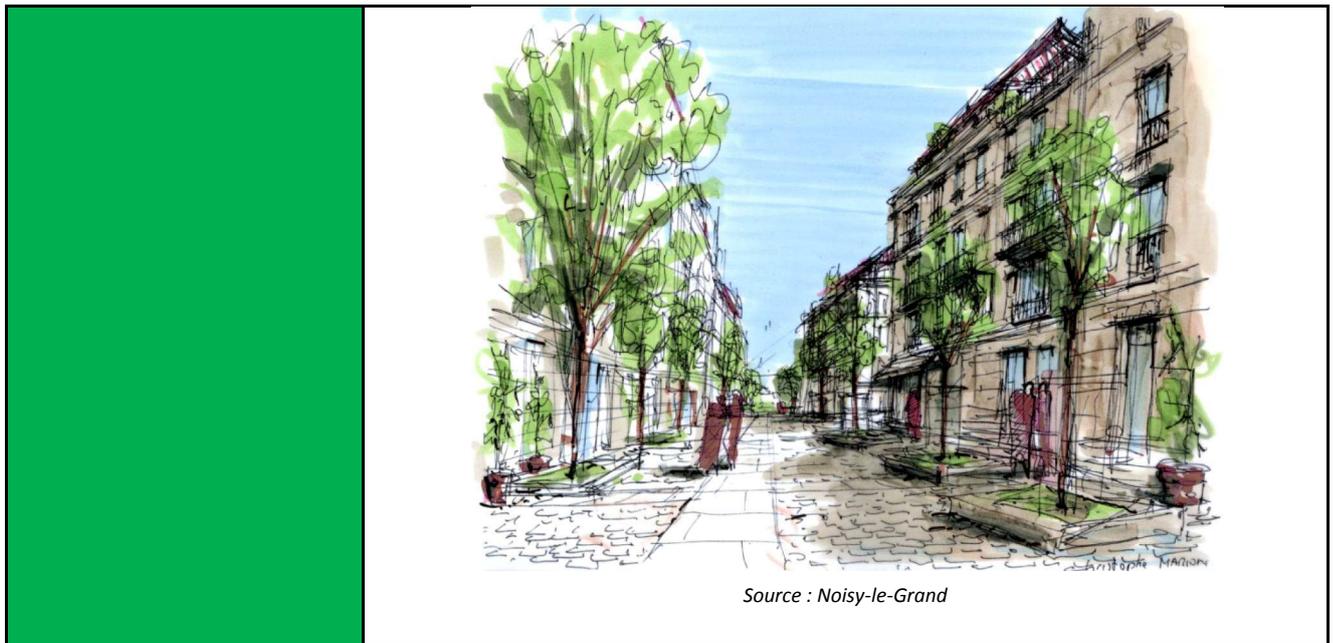
Montage et gouvernance	
Montage opérationnel	<p>Pour le projet de l'îlot Victor Hugo, la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'OPH 77.</p> <p>Le projet de l'îlot Pache est sous maîtrise d'ouvrage de Pitch Promotion.</p>
Partenaires du projet	

Phasage et financement	
Phasage / calendrier	<p>Ilot Pache : Le permis de construire de Pitch promotion a été accordé le 14 mai 2013</p> <p>Ilot Victor Hugo : Le permis de construire a été obtenu OPH en 2012. La livraison du programme est prévue pour fin 2014.</p>
Procédures et/ou premières actions à engager	
Bilan financier	
Annexes	

Projet n°20 : Centre-ville de Noisy-le-Grand, cour Brossolette

Description et contexte			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> Centre-ville de Noisy-le-Grand 	Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Noisy-le-Grand
		Correspondant principal pour la fiche action	<ul style="list-style-type: none"> Direction de l'urbanisme et de l'aménagement de Noisy-le-Grand
Description du projet et contribution du projet au CDT	<p>La ville de Noisy-le-Grand est engagée dans un projet global de revitalisation et d'aménagement de son centre-ville avec une attention particulière portée au patrimoine bâti existant dans le secteur ancien.</p> <p>La particularité du centre-ville est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une armature commerciale qui se développe sur le linéaire de la rue Pierre Brossolette - une multitude de cours à l'arrière de cet axe ponctuées d'appentis - de petits bâtis hétérogènes - des parcelles vides. <p>Ce caractère singulier et originel amène la municipalité à réfléchir à la restructuration du tissu urbain du centre-ville afin de mettre en valeur son patrimoine historique et d'affirmer la strate commerciale en la densifiant et en ouvrant les arrières cours au public par l'intermédiaire d'un maillage piéton. Des activités artisanales pourront venir renforcer et continuer l'animation du Centre-Ville.</p> <p>Ce projet contribue à la réalisation des objectifs en matière de logement tels que prévus au CDT et participe à la mise en valeur du patrimoine des anciens bourg.</p> <p style="text-align: center;">Projet qui renvoie aux titres :</p> <p>I.2 : Réaliser un projet d'aménagement préparant la transition énergétique et dédié à la qualité d'habiter</p> <p>II.1 : Logements : accroître le niveau de production et diversifier l'habitat disponible</p> <p>II.4 : Equipements et services : mettre en oeuvre une politique des équipements et services ambitieuse et attractive</p>		

Objectifs et programmes	
Objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet	<p>L'ensemble projeté s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la ville visant à dynamiser le centre-ville autour de plusieurs thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement commercial, - l'opportunité d'installation d'activités artisanales, - améliorer la qualité résidentielle des îlots et l'habitabilité des logements, - renforcer l'accessibilité des cœurs d'îlots - créer de nouveaux équipements (musée) - le tout dans un environnement urbain de qualité.
Programme	
Principaux risques et opportunités en matière d'environnement	<p>Le risque important de retrait-gonflement des argiles sur l'ensemble du secteur devra être intégré dans la mise en œuvre du projet.</p> <p>Les sites inscrits au titre des monuments historiques (église Sains-Sulpice et Notre-Dame, croix du cimetière), situés à proximité du centre ville, pourraient être valorisés dans le projet.</p>
Plan, esquisse, visuel	<p>Vue d'ambiance du projet (1)</p>  <p>Source : Noisy-le-Grand</p> <p>Vue d'ambiance du projet (2)</p>



Source : Noisy-le-Grand

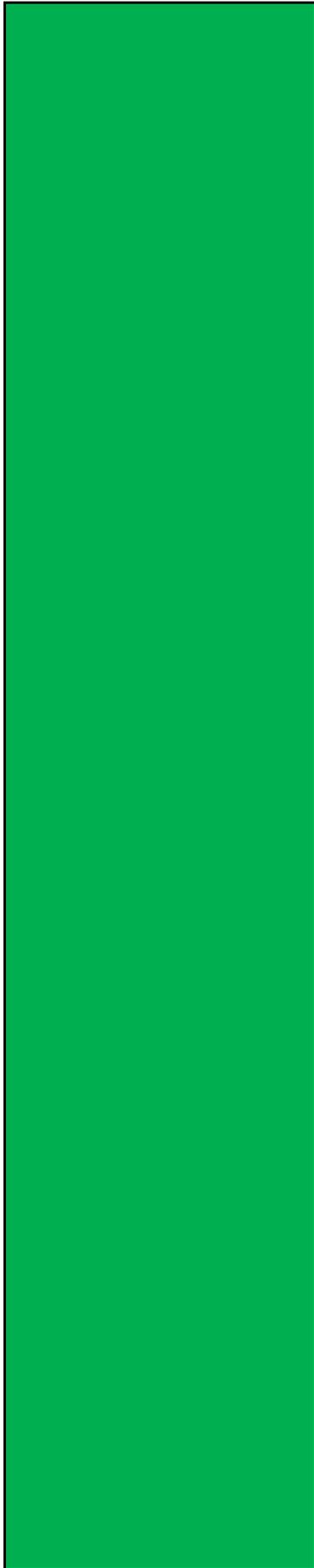
Montage et gouvernance	
Montage opérationnel	La Ville de Noisy-le-Grand assurera la maîtrise d'ouvrage du projet.
Partenaires du projet	

Phasage et financement	
Phasage / calendrier	Projet en cours d'étude de faisabilité. Aucun calendrier n'est aujourd'hui arrêté.
Procédures et/ou premières actions à engager	
Bilan financier	
Annexes	

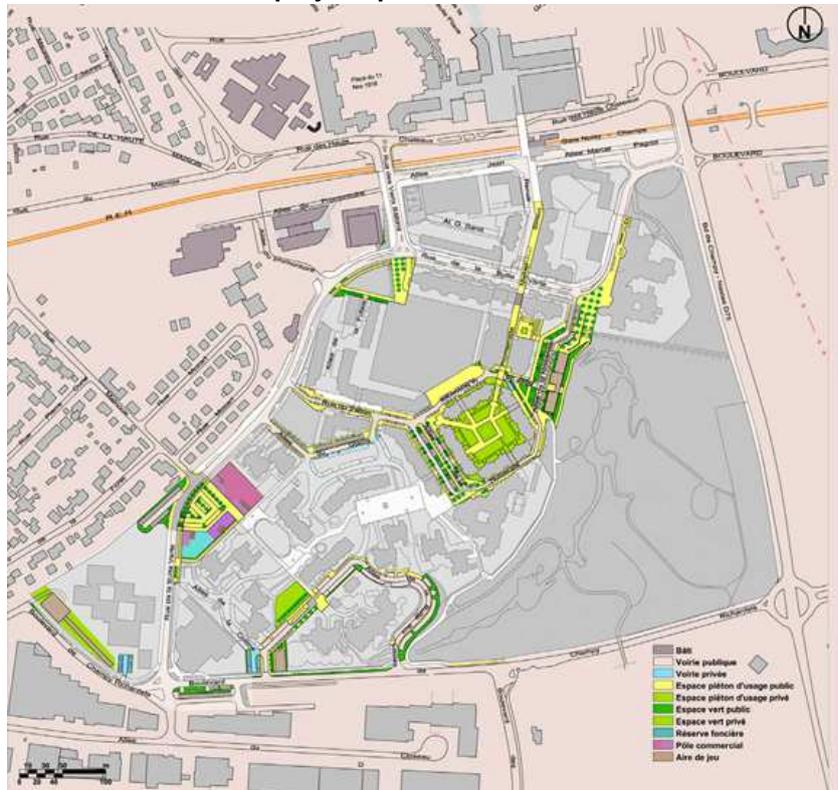
Projet n°21 : Quartier de la Butte Verte

Description et contexte			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secteur gare ▪ Secteur Ru de Nesles 	Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Noisy-le-Grand
		Correspondant principal pour la fiche action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction de l'urbanisme et de l'aménagement de Noisy-le-Grand
Description du projet et contribution du projet au CDT	<p>Le quartier de la Butte Verte se développe à l'Est de la ville de Noisy-le-Grand en limite de la commune de Champs-sur-Marne. Sa position stratégique dans le territoire communale, proche de la gare Noisy-Champs et à quelques minutes de l'entrée de l'autoroute A4, permet une desserte potentiellement rapide et efficace.</p> <p>Aujourd'hui le site est l'objet d'une restructuration et requalification urbaine permettant notamment une meilleure lecture des accès et du maillage.</p> <p>En 2005, une étude urbaine a été menée sur l'ensemble du quartier de la Butte Verte avec pour objectifs de maintenir et développer pour toutes les tranches d'âges une offre en matière de vie locale qui valorise la qualité de vie sur le quartier et pérennise la diversité socio-économique et la mixité sociale du quartier.</p> <p>Ce projet s'appuie sur une première phase de travaux livrée courant 2013. Un nouveau pôle commercial comprenant des commerces de proximité, des équipements publics et des logements diversifiés vient structurer le quartier. La réorganisation des espaces publics et du maillage piéton permet de désenclaver le site et de mettre en place des liens inter-quartiers.</p> <p>La restructuration doit se poursuivre par l'aménagement de l'ancien gymnase Jean Guimier, récemment reconstruit sur un site mieux adapté. Un programme d'environ 180 logements avec des activités en rez-de-chaussée sur le boulevard Champy-Richardets est envisagé.</p> <p style="text-align: center;">Projet qui renvoie aux titres :</p> <p>I.2 : Réaliser un projet d'aménagement préparant la transition énergétique et dédié à la qualité d'habiter</p> <p>II.1 : Logements : accroître le niveau de production et diversifier l'habitat disponible</p> <p>II.5 : Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, des paysages et ressources naturelles : protéger les ressources du territoire et valoriser leur accès à la population</p>		

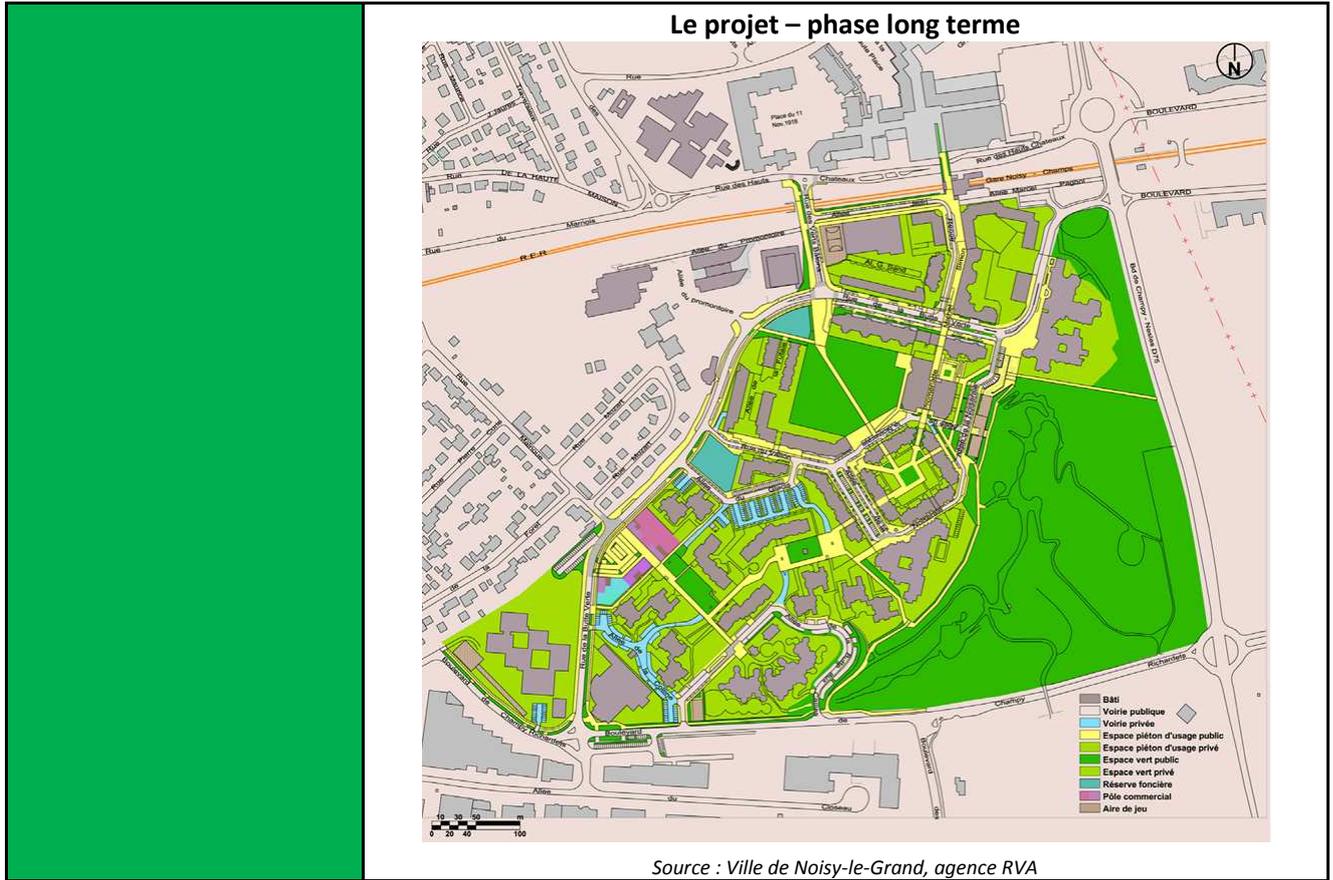
Objectifs et programmes	
Objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet	<p>Le développement du quartier de la Butte Verte passe par une restructuration foncière globale. L'illisibilité actuelle est un frein aux évolutions du bâti mais également un obstacle à la résorption de problématiques de gestion comme pour le stationnement.</p> <p>Aussi, la ville a-t-elle engagé une démarche de clarification progressive de la structure des propriétés.</p> <p>Dans ce cadre, une première phase de travaux conduite notamment en partenariat avec I3F a permis de développer 104 logements avec la répartition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 60% de logements en accession, - 40% de logements sociaux. <p>Des commerces et des équipements publics (comme l'accueil de la petite enfance et la salle communale des abeilles) se développent au rez-de-chaussée de l'opération d'aménagement. Un parking public de 38 places est agencé sur le devant de l'opération et permet d'accompagner le programme des activités.</p> <p>Le projet de deuxième phase compte environ 180 logements avec des activités en rez-de-chaussée côté boulevard Champy - Richardets. La répartition prévisionnelle des logements est de 50% pour le parc social et 50% pour l'accession.</p>
Programme	
Principaux risques et opportunités en matière d'environnement	<p>La voie ferrée (RER A) est source de nuisances sonores sur le Nord du secteur. Ces nuisances devront être prises en compte dans le projet.</p> <p>Le principal enjeu pour les mares de la Butte Verte est de préserver la cohérence hydraulique.</p> <p>La proximité des transports et des logements est favorable pour la réduction des déplacements motorisés.</p>
Plan, esquisse, visuel	Le projet de requalification de la Butte Verte en image



Source : Ville de Noisy-le-Grand, agence RVA
Le projet – phase court terme



Source : Ville de Noisy-le-Grand, agence RVA



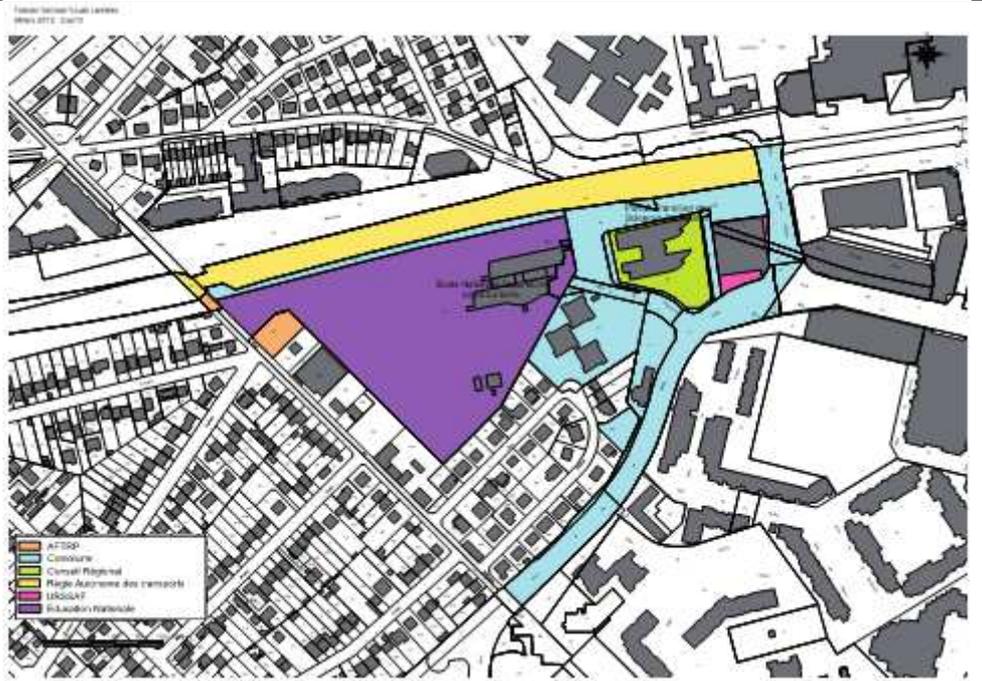
Montage et gouvernance	
Montage opérationnel	La Ville de Noisy-le-Grand assure la maîtrise d’ouvrage de l’opération.
Partenaires du projet	

Phasage et financement	
Phasage / calendrier	Première phase livrée courant 2013 Deuxième phase (site de l’ancien gymnase Jean Guimier), faisabilité en cours.
Procédures et/ou premières actions à engager	
Bilan financier	
Annexes	

Projet n°22 : Site de l'Ecole Louis Lumière

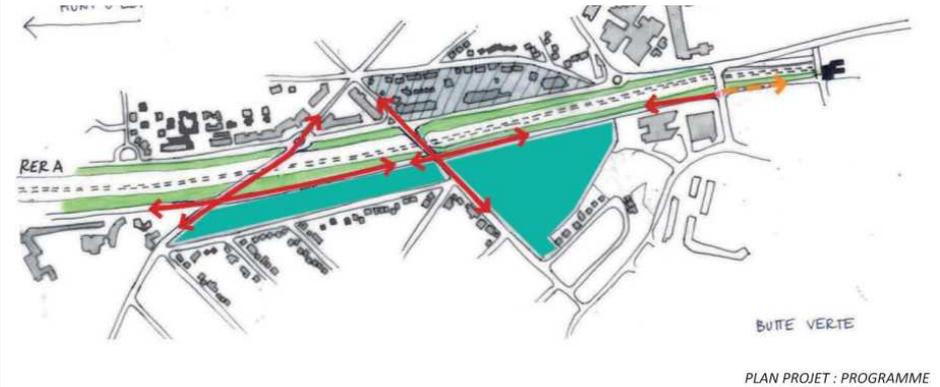
Description et contexte			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> Secteur gare Secteur Ru de Nesles 	Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Noisy-le-Grand DRIEA
		Correspondant principal pour la fiche action	<ul style="list-style-type: none"> Direction de l'urbanisme et de l'aménagement de Noisy-le-Grand Unité territoriale 93 de la DRIEA
Description du projet et contribution du projet au CDT	<p>Le site de l'Ecole Louis Lumière se situe à l'immédiate proximité de la future gare Noisy-Champs du réseau Grand Paris. Cet emplacement stratégique, en bordure du RER A, en fait un site primordial dans le développement urbain des abords du nouveau pôle gare. L'urbanisation de cette friche permettra de créer de nouveaux maillages viaires et des liaisons avec le pôle gare, mais également de créer une nouvelle image urbaine plus qualitative en lien avec le dynamisme insufflé par la nouvelle gare.</p> <p>Destiné principalement à accueillir du logement, dont du logement social, le site Louis Lumière constitue une emprise essentielle pour la Ville pour l'atteinte des objectifs fixés par la TOL au CDT de Noisy-Champs, soit la création de 900 logements par an.</p> <p style="text-align: center;">Projet qui renvoie aux titres :</p> <p>I.2 : Réaliser un projet d'aménagement préparant la transition énergétique et dédié à la qualité d'habiter</p> <p>II.1 : Logements : accroître le niveau de production et diversifier l'habitat disponible</p>		

Objectifs et programmes	
Objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'Ecole Louis Lumière a déménagé en 2012 sur Plaine Commune, dans les locaux de la Cité du cinéma. Cette emprise foncière de 6,3 hectares, à l'immédiate proximité de la future gare Grand Paris de Noisy-Champs constitue une opportunité foncière pour le territoire de développer du logement et de remailler ce territoire enclavé avec les autres quartiers avoisinants. ▪ Aujourd'hui propriété de l'Etat (Ministère de l'Education Nationale), le site a été inscrit au répertoire des sites « Etat » concernés par la loi de mobilisation sur le foncier public en faveur du logement. La Ville de Noisy-le-Grand souhaite par ailleurs acquérir ce foncier pour y réaliser du logement.
Programme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une étude de faisabilité pour la construction de logements sur le site de l'Ecole Louis-Lumière a été menée par la DRIEA UT 93 (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement, Unité Territoriale de Seine-Saint-Denis), pour le compte de l'Etat en 2012. Elle a examiné les conditions de valorisation du site, sur la base de trois scénarios : <ul style="list-style-type: none"> - un scénario A « démolition du bâtiment de l'école » ; - un scénario B « reconversion du bâtiment de l'école » ; - un scénario B bis, qui intègre les parcelles privées de la pépinière et les parcelles publiques adjacentes dans un projet de reconversion du quartier plus global. En fonction des scénarios retenus, il sera possible de développer entre 400 et 750 logements neufs sur le site. ▪ La Ville de Noisy-le-Grand a elle aussi fixé quelques principes d'aménagement pour l'urbanisation de ce site : <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'un programme de logements ambitieux, dont une partie en logement social ; - l'acquisition des fonciers privés pour permettre un remaillage efficace du site (prolongement de la rue Jean Mermoz, nouvelles voies de dessertes internes en accroche sur la rue de la Malnoue...); - l'abaissement des caténaires au droit des franchissements du RER A et la reprise des arrivées pour le franchissement existant.
Principaux risques et opportunités en matière d'environnement	<p>La voie ferrée (RER A) est source de nuisances sonores sur le Nord du secteur. Ces nuisances devront être prises en compte dans le projet.</p> <p>La proximité d'une importante conduite de transport de gaz implique un risque associé au transport de matière dangereuse (TMD) que le projet devra prendre en compte.</p>
Plan, esquisse, visuel	Etat du foncier et des propriétés publiques



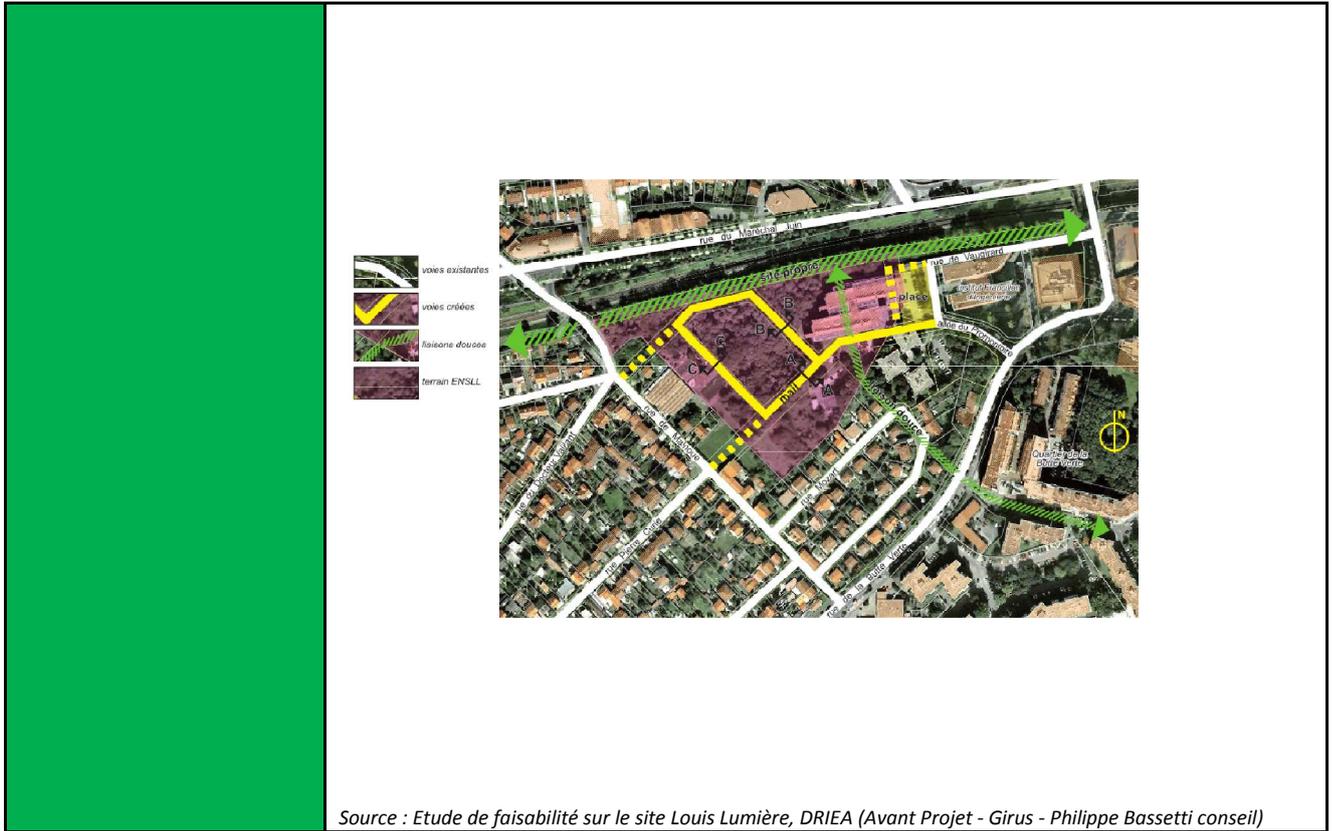
Source : Cadastre Ville de Noisy-le-Grand, mars 2012

Intentions urbaines sur le site de Louis Lumière



Source : Plaquette CDT Noisy le Grand (Devillers - HYL- Icade - Inddigo)

Première étude de faisabilité sur les maillage viaires



Source : Etude de faisabilité sur le site Louis Lumière, DRIEA (Avant Projet - Girus - Philippe Bassetti conseil)

Montage et gouvernance	
Montage opérationnel	Un protocole d'accord devrait intervenir entre la Ville de Noisy-le-Grand et l'Etat représenté par la DRIEA pour acter le devenir du site de l'Ecole Louis Lumière.
Partenaires du projet	

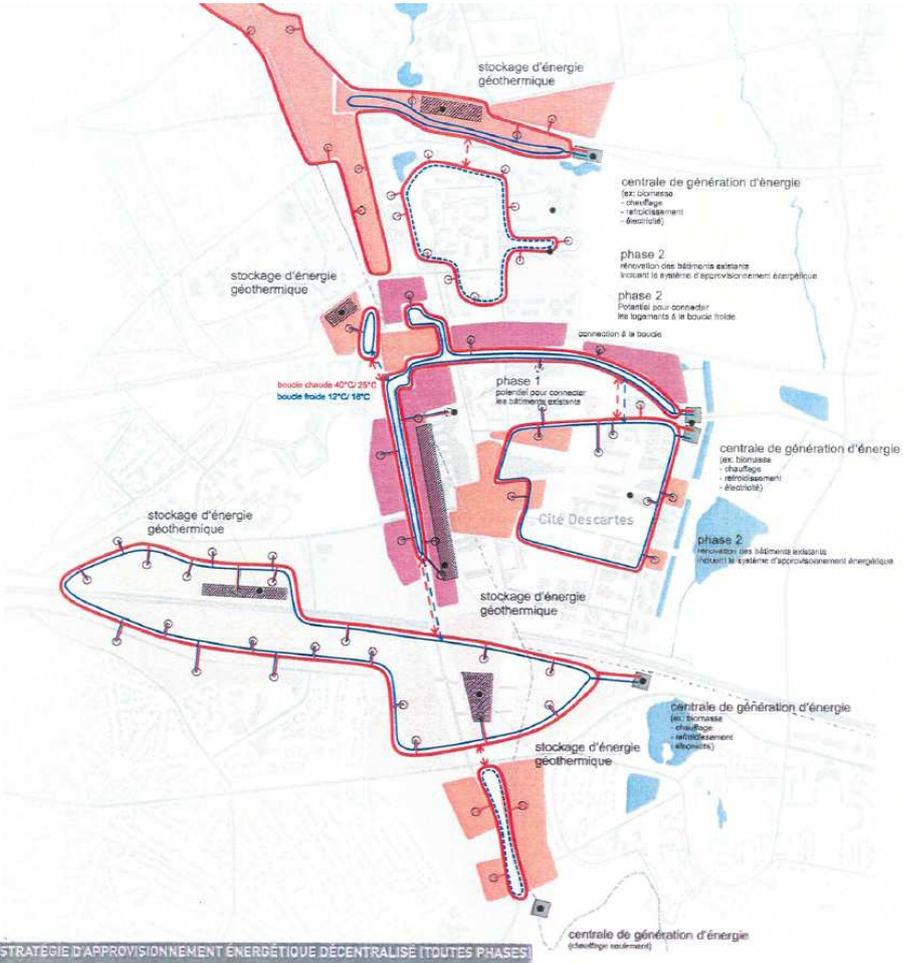
Phasage et financement	
Phasage / calendrier	
Procédures et/ou premières actions à engager	Un protocole d'accord devrait intervenir entre la Ville de Noisy-le-Grand et l'Etat représenté par la DRIEA pour acter le devenir du site de l'Ecole Louis Lumière.
Bilan financier	
Annexes	

6. Un territoire entre ville et forêt (enjeu développement durable, environnement et ressources naturelles)

Projet n°23 : La Cité Descartes, vitrine et laboratoire de la Ville durable

Description et contexte			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> Secteur Cité Descartes 	Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> EPA Marne CA Marne-la-Vallée / Val Maubuée
		Correspondant principal pour la fiche action	<ul style="list-style-type: none"> Service urbanisme de Champs-sur-Marne EPA Marne
Description du projet et contribution du projet au CDT	<p>Située au cœur du cluster de la ville durable, la Cité Descartes se doit de constituer un laboratoire de la ville durable et une véritable vitrine positive pour le Cluster, en démontrant son exemplarité en termes d'excellence environnementale et urbaine. Cette exemplarité doit renforcer l'attractivité du territoire. Les bâtiments deviennent porteurs de valeurs clefs comme la capacité à innover et à préparer le monde de demain.</p> <p>Le projet de constituer le projet Descartes en tant que modèle durable tient une place centrale dans le CDT.</p> <p>Projet qui renvoie aux titres :</p> <p>I.1 : Accélérer le développement économique du premier pôle économique de l'Est parisien au service de ses habitants</p> <p>II.2 : Développement économique : créer des activités nouvelles à partir de la Cité Descartes et accompagner les populations vers l'emploi</p> <p>II.4 : Equipements et services : mettre en oeuvre une politique des équipements et services ambitieuse et attractive</p> <p>II.5 : Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, des paysages et ressources naturelles : protéger les ressources du territoire et valoriser leur accès à la population</p>		

Objectifs et programmes	
Objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet	<p>Les objectifs environnementaux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La réduction des émissions de gaz à effet de serre : objectif d'émissions nulles de gaz à effet de serre ▪ La maîtrise de l'énergie et des coûts énergétiques : optimisation des ressources et de la consommation d'énergie ▪ Une approche intégrée de l'écologie urbaine afin de prendre en compte l'environnement au sens large (cycle de l'eau, aménagement des espaces ouverts (espaces paysagers, espaces naturels, relation espace public espace privé), gestion de l'énergie et de l'approvisionnement, déplacements).
Programme	<p>Le programme se compose d'une série d'actions, d'études à mener et de projets en cours:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction des consommations d'énergie ▪ Réduction des besoins en eau potable : minimiser les besoins en eau de réseau de la Cité Descartes ▪ Eclairage LED ▪ Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments actuels et futurs et utilisation de systèmes à hautes performances intégrés aux bâtiments. Les bâtiments ENPC et Copernic UPEMVL seront par exemple rénovés de façon importante ▪ Génération d'énergie sur site de type géothermie, notamment grâce au développement de réseaux de chaleur (<i>cf fiche action « Développement de réseaux de chaleur »</i>) ▪ Mise en place de smart grids thermiques et électriques : une étude en cours et la mise en place d'un prototype fourniront des éclairages sur la supervision et le pilotage en temps réel des nouvelles sources de production d'énergies distribuées dans les éco-quartiers (<i>cf fiche action « Etude Smart grids urbains »</i>) ▪ Voiries écologiques : utilisation de matériaux recyclables et techniques de réfection des voiries ▪ Gestion des eaux pluviales ▪ Optimisation de la consommation d'énergie et récupération d'énergie ▪ Attribution de rôles précis aux grandes surfaces « inutiles » de la Cité Descartes (plantations d'alignements plus ou moins adaptées au sol et grandes surfaces de pelouse) : réduction des points de chaleur, épuration des eaux de ruissellement par un système intégré allant de la parcelle à la Marne, protection contre les vents dominants, etc ▪ Développement de synergies entre les besoins complémentaires des différents usages. A titre d'exemple, la Maison de l'entreprise, en plus d'être un bâtiment exemplaire sur le plan environnemental (certification NF Bâtiments tertiaires HQE, stratégie de rafraîchissement passif des locaux, etc) récupérera l'énergie du Datacenter. ▪ Haute qualité environnementale des nouveaux bâtiments construits en

	<p>cohérence avec les programmes qu'ils accueillent : Descartes +, Espace Bienvenue, etc</p>
<p>Principaux risques et opportunités en matière d'environnement</p>	<p>Les nuisances sonores liées au RER A au nord et à l'A4 au Sud devront être prises en compte dans le projet, de même que le risque important de retrait-gonflement des argiles sur l'Est du périmètre.</p> <p>Les objectifs environnementaux globaux mis en place sur le périmètre de la Cité Descartes (notamment au travers des Directives environnementales) permettent une intégration pertinente des enjeux environnementaux : énergie, eau, déplacement, paysages,... Ils permettent d'intégrer des savoirs et des solutions.</p>
<p>Plan, esquisse, visuel</p>	<p>Stratégie d'approvisionnement énergétique décentralisé (toutes phases)</p>  <p>Sources : Dossier Ecocité Noisy-Champs, compléments de réponse 26 juin 2012</p>

Montage et gouvernance	
Montage opérationnel	Par définition transversale, l'action des collectivités en faveur du développement durable s'incarneront par des procédures spécifiques à chaque type de projet (mise en place de contrat de performance énergétique, rédaction de fiches de lots contraignantes pour les projets de logements, mise en place de partenariat d'innovation en lien avec les entreprises et les instituts de recherche présents sur le territoire ...)
Partenaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> Ville de Champs-sur-Marne

Phasage et financement	
Phasage / calendrier	
Procédures et/ou premières actions à engager	<p>Afin de mettre en œuvre ces objectifs de « laboratoire de la Ville durable », des premières actions ont été engagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> La CA Marne-la-Vallée / Val Maubuée prévoit de réaliser une étude de déploiement de la géothermie profonde sur le périmètre de la Cité Descartes élargie (cf. fiche action « Etude sur la géothermie profonde ») Un travail a été effectué sur les préconisations environnementales à respecter (cf. fiche action « Directives environnementales »)
Bilan financier	
Annexes	

Projet n°24 : Mise en valeur du patrimoine naturel (trames vertes et bleues)

Description et contexte			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> Action transversale 	Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Champs-sur-Marne Noisy-le-Grand CA Marne-la-Vallée / Val Maubuée
		Correspondant principal pour la fiche action	<ul style="list-style-type: none"> Service urbanisme de la Ville de Champs-sur-Marne Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement de Noisy-le-Grand Service Parcs et forêts de la CA Marne-la-Vallée / Val Maubuée
Description du projet et contribution du projet au CDT	<p>Si 40% du territoire de la commune de Champs-sur-Marne est composé d'espaces naturels ouverts (bois, étendues d'eau), le Bois Saint-Martin constitue quant à lui, avec ses 273 hectares, le poumon vert de Noisy-le-Grand.</p> <p>La présence importante des espaces naturels remarquables, du grand paysage et de l'eau constitue un atout du territoire, qu'il s'agisse de la Marne, des bois de Grâce, du Lizard, comme de Saint-Martin, situés à proximité de quartiers résidentiels. De même, les balcons sur la vallée de la Marne ou les dénivelés importants, en particulier à Noisy-le-Grand entre la ville haute et la ville basse, créent des vues exceptionnelles sur la métropole. Lieux de respiration, espaces de loisirs, tous ces espaces contribuent à l'attractivité résidentielle des deux communes, mais aussi à l'attractivité auprès des entreprises, qui trouvent ici un cadre de travail de qualité, avec des espaces de travail localisés au cœur d'espaces naturels. Les berges de la Marne constituent un espace de loisirs et de promenade qui bénéficie à l'ensemble de la métropole.</p> <p>Territoire à l'interface entre la zone urbaine dense et le grand Paysage, la mise en valeur du patrimoine naturel est un des enjeux du CDT.</p> <p style="text-align: center;">Projet qui renvoie aux titres :</p> <p>I.2 : Réaliser un projet d'aménagement préparant la transition énergétique et dédié à la qualité d'habiter</p> <p>II.4 : Equipements et services : mettre en œuvre une politique des équipements et services ambitieuse et attractive</p> <p>II.5 : Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, des paysages et ressources naturelles : protéger les ressources du territoire et valoriser leur accès à la population</p>		

Objectifs et programmes	
Objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet	<p>De façon transversale, plusieurs objectifs sont communs à l'échelle du CDT, que les villes ont ensuite déclinés sur leur propre territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Restaurer les liens à la Marne, tant en termes d'usages, que de vues ▪ Mettre en valeur les bois et forêts, fortement présents sur le territoire ▪ Poursuivre la mise en place des trames vertes dans les nouveaux aménagements <p>La ville de Noisy-le-Grand s'est donné plusieurs objectifs pour la mise en valeur de son patrimoine naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir les bords de Marne en tant qu'espace naturel majeur à l'échelle de la région parisienne ; ▪ Préserver le Bois Saint-Martin et l'ouvrir partiellement au public ; ▪ Assurer le traitement de qualité du milieu urbain existant, en intégrant la dimension environnementale comme une composante urbaine, avec la mise en place des trames vertes et bleues ▪ En créant des points de vue depuis le plateau. <p>La Ville de Champs-sur-Marne s'est donné plusieurs objectifs pour la mise en valeur de son patrimoine naturel, dans le cadre des actions paysagères coordonnées par la Communauté d'Agglomération du Val Maubuée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre les actions paysagères identifiées dans le SCOP (Schéma de Cohérence Paysagère) du Val Maubuée : <ul style="list-style-type: none"> - Retrouver des vues sur la Marne et traiter les arrières de la base de loisir - Mettre en valeur le ru du Merdereau et l'allée des Marronniers ▪ Renforcer la trame paysagère du territoire pour mieux relier les espaces verts et les espaces urbains constitués, dans les futurs projets d'aménagements ▪ Communiquer sur le patrimoine naturel et mettre en valeur et ouvrir au public le parc du Château de Champs-Sur-Marne ▪ Intégrer la notion de pastoralisme dans la gestion des espaces naturels ▪ Travailler sur les lisières des bois
Programme	<p>Mise en valeur de la Marne (Noisy-le-Grand)</p> <p>La Marne fait partie de l'histoire et de l'identité de Noisy-le-Grand, la mise en valeur de ses berges renforcera l'attractivité de la ville. La Ville a mis en place un schéma directeur pour la valorisation des bords de Marne qui permettra la mise en œuvre des cinq orientations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la création de liaisons douces : <ul style="list-style-type: none"> - entre les différents quartiers de la ville et la Marne, - avec le parc de la Haute-Île, vaste zone écologique de 65 hectares ouverts au public, grâce à la création de passerelles piétonnes sur la Marne ; ▪ le développement de nouveaux usages autour des loisirs et du tourisme : <ul style="list-style-type: none"> - l'élargissement du chemin de promenade sur la rive afin de favoriser les circulations piétonne, vélo, roller ou cheval,

- la création d'espaces de loisirs et de détente autour des activités nautiques avec la mise en place du port de plaisance de la Rive Charmante (*cf.fiche dédiée*)
- la protection du caractère naturel et de la tranquillité du site :
 - le cours de la Marnette sera restauré en partie,
 - l'éclairage, le paysagement et le fleurissement embelliront encore les lieux de promenade,
 - des parkings de proximité paysagés seront créés.
- La création de séquences diversifiées le long de la Marne, mettant en valeur le caractère propre de chaque espace :
 - 1^{ère} séquence : les quais de la Marne
 - 2^{ème} séquence : la Marne Village
 - 3^{ème} séquence : le parc, « cité lacustre »
- la préservation de la biodiversité et la protection des continuités écologiques.

Préservation du Bois Saint-Martin et ouverture partielle au public (Noisy-le-Grand)

Le Bois Saint-Martin constitue avec ses 273 hectares le poumon vert de la ville. Son ouverture partielle au public permettra aux Noisiens d'en bénéficier dans le strict respect de sa faune et de sa flore. La Ville et la Région se sont associées pour aboutir à son acquisition. L'objectif commun est d'assurer ensemble la préservation de son biotope et la mise en œuvre d'une gestion forestière écologique respectueuse de la faune et de la flore. Les actions suivantes seront mises en œuvre :

- la protection du patrimoine naturel que constitue le Bois Saint-Martin. Cet espace exceptionnel sera valorisé et entretenu en partenariat avec l'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France ;
- la reconversion des bâtiments existants en maison de la découverte de la nature et de la forêt pour l'accueil d'activités de loisirs, d'éducation et de sensibilisation à l'environnement ;
- la création de sentiers balisés.

Mise en valeur de l'eau, élément identitaire de la commune (trame bleue) (Noisy-le-Grand)

A l'image de ce qui a été réalisé dans la ZAC du Clos Saint-Vincent, la ville de Noisy-le-Grand souhaite prendre en compte l'aspect environnemental dans ces nouveaux programmes d'aménagement notamment s'agissant de la gestion de l'eau et des risques qui y sont liés (pollution, inondation, saturation des réseaux...). Par ailleurs, compte tenu des liens historiques qui unissent l'eau et la ville de Noisy-le-Grand, plusieurs projets visent à mettre en scène cet élément naturel par des aménagements paysagers restituant son parcours dans la ville. Pour répondre à ces objectifs, la commune a engagé les orientations visant à renforcer :

- la trace de l'eau dans la ville:
 - du fait de l'importance des galeries d'eau souterraine dans l'histoire de la commune, mais aussi de l'existence aux 12^e et 19^e siècles de bassins et fontaines dans les parcs des exceptionnels fiefs de la ville
 - en veillant à la protection de la qualité de l'eau de la Marne

- la prise en compte des aspects environnementaux dans les projets d'aménagement :
 - pour limiter l'engorgement des réseaux d'eaux pluviales : création et intégration de noues et de bassins de rétention, limitation des zones imperméabilisées
 - en utilisant le traitement paysager en accompagnement des infrastructures routières : plantation de végétation filtrante (phragmites...)
 - en mettant en valeur les espaces concernés par les inondations : protection et entretien des zones d'expansion des crues, intégration des espaces inconstructibles au projet d'aménagement des berges

Renforcement des trames vertes par le développement des espaces verts de la commune (Noisy-le-Grand)

La requalification paysagère des voies ainsi que la création de zones de circulation douce vont améliorer considérablement le paysage de la ville et le cadre de vie en accordant une large place au végétal. Pour mettre en évidence la qualité paysagère de chaque lieu, les aménagements des places et placettes, squares, pistes cyclables et mails piétonniers, ainsi que des aires de jeux donneront lieu à la plantation de nouveaux arbres et haies d'essences diverses.

La trame verte existante sera renforcée, à l'échelle communale mais aussi à l'échelle intercommunale, en particulier dans le cadre du Cluster Descartes.

Partout où cela est possible, les projets d'aménagement prévoient la création d'espaces verts de proximité, la commune ayant défini l'objectif de garantir l'existence de plus de 25 % d'espaces naturels dans la ville.

Ces objectifs se concrétiseront par :

- la préservation et le renforcement des espaces naturels majeurs et structurants du territoire
 - les bords de Marne
 - le parc de Villeflix
 - les Yvris et le bois Saint Martin
- la mise en valeur des espaces verts et de parcs urbains importants tels que :
 - le parc de la Butte Verte
 - le jardin des artistes
 - le parc de l'école Cabrini et le square Allende
 - les Mares Dimanche
 - le jardin des Sources au centre de la place Pompidou
 - les complexes sportifs Alain Mimoun et des bords de Marne
 - le petit bois du quartier Jules Ferry
 - le secteur des Yvris ...

Le projet de Chemin des parcs, porté par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, permettra de relier ces espaces verts et ces parcs urbains, à l'échelle de la ville, et plus largement du département. Son tracé, non définitif sur la ville de Noisy-le-Grand, pourra être retravaillé avec la ville dans le cadre du CDT de façon à assurer une continuité entre les espaces verts.

Restauration des points de vue depuis le plateau (Noisy-le-Grand)

Noisy-le-Grand s'est développé dans un premier temps sur les coteaux de la

Marne avant que l'urbanisation ne gagne le plateau de la Brie qui surplombe la vallée. Avec l'urbanisation, petit à petit, la vue sur la Marne depuis le plateau a progressivement disparu. Noisy-le-Grand bénéficie d'une situation dominante par rapport à la vallée de la Marne. En limite haute de coteaux, plusieurs points de vue remarquables méritent ainsi d'être retrouvés.

- depuis l'Hôtel de Ville vers la vallée de la Marne,
- par les cheminements piétons du quartier des rives de Marne (sentier des Grammonts, allée du stade) qui ouvrent une perspective sur la vallée,
- en ouvrant des vues sur la vallée de la Marne depuis l'avenue Paul Pambrun et la Route de Gournay,
- par la percée visuelle vers la Marne constituée des emprises de l'ex A103,
- les points de vue dégagés sur Paris depuis le secteur des Mailles Horizons.

Mettre en valeur l'identité paysagère du territoire et l'inscrire dans un plan d'action intercommunal (Champs-sur-Marne)

- Elaboration du SCOP

La CA du Val Maubuée a mis en place un SCOP, un schéma d'orientation paysagère. Cet outil a pour vocation de servir de guide pour les actions à mener par les jardiniers de la CA pour la préservation et la mise en valeur des espaces naturels marquants l'identité du territoire. Autour des trois grandes thématiques paysagères propres à la CA (l'eau, avec la Marne et les étangs et zones humides), les bois (une importante couverture forestière) et les jardins urbains, entité paysagère plus insérée dans la trame urbaine et qui marque l'histoire de la Ville nouvelle. A Champs-sur-Marne, plusieurs espaces à potentiels forts ont été identifiés :

- Le parc du château de Champs et son axe urbain visuel
- Le Bois de Grâce
- Le boulevard du Rû de Nesles

A ces espaces remarquables, déjà bien entretenus, s'ajoute plusieurs propositions d'actions :

- Action n° 1 : les berges de Marne

Si la Marne est restée tout au long du vingtième siècle un arrière auquel on a tourné le dos, l'enjeu est aujourd'hui de reconnecter la Ville à sa rivière. Le long du chemin des Pâtis, en bord de Marne, les objectifs paysagers sont les suivants :

- Tenir compte et restaurer l'aménagement des berges imaginé par Jacques Coulon, architecte paysagiste
- Restaurer les vues sur la Marne en créant des percées visuelles
- Mettre en valeur la promenade haute et la promenade basse en bord de berges en retravaillant les talus
- Réhabiliter le belvédère au débouché du ru du Merdereau
- Retravailler l'esthétique de l'arrière de la base de loisir de Seine-Saint-Denis

- Action n°2 : l'allée des Marronniers et le ru du Merdereau

Si le bois de Grace est un espace non domestiqué, certaines de ses composantes méritent d'être retravaillées :

- Réhabiliter l'allée des Marronniers, allée historique d'une part et dans le prolongement des mails urbains d'autre part (étude de requalification en cours)
- Faire exister le ru du Merdereau, en mettant en valeur ses berges

Renforcer la trame paysagère du territoire pour mieux relier les espaces verts et les espaces urbains constitués, dans les futurs projets d'aménagements (Champs sur-Marne)

La Ville de Champs sur Marne souhaite renforcer les liaisons paysagères sur son territoire. Appuyé sur les grandes axes viaires ou de liaisons modes doux, cette trame paysagère permettra de mieux relier les espaces verts de la communes aux entités urbaines. La nature, autrefois source de coupure urbaine, devint une armature stable dans la lecture de la ville. Ce quadrillage s'organise selon trois grands principes :

- Le boulevard du Rû de Nesles, figue mi-urbaine, mi-paysagère, colonne vertébrale principale de l'armature paysagère dans la ville
- Des liaisons nord sud parallèles
 - Le boulevard du bois de Grâce, qui relie le quartier du Nesles au Bois et à la Cité Descartes
 - Une liaison douce à travers bois reliant le site du CSTB à la Cité Descartes
- Des liaisons est-ouest, permettant de finaliser le quadrillage fin du territoire
 - Le boulevard du Nesles
 - Le mail arboré du boulevard Archimède reliant le quartier de la gare à la Cité Descartes
 - Le mail des étudiants

Communiquer sur le patrimoine naturel et sur le parc du Château de Champs-sur-Marne

- Le parc du château

Mêlant parc à l'anglaise et jardin à la française, le parc du château de Champs-sur-Marne est labellisé "Jardin remarquable". Un parcours balisé de 5,5 kilomètres permet d'arpenter quelques-uns des lieux les plus intéressants de cet espace de 85 hectares. Des visites-conférences dans les jardins sont organisées.

Par ailleurs, Mission d'éducation permanente (MEP) et le domaine de Champs-sur-Marne cultivent ensemble un potager de 3 000 m² qui permet à des allocataires du RSA de retrouver le chemin de l'emploi en apprenant les gestes du maraîchage.

- Communiquer sur le patrimoine naturel

Le SCOP du Val Maubuée indique que des actions de communication doivent être menées à destination des habitants, en mettant en place des parcours patrimoniaux de découverte, sur la base par exemple des chemins de randonnée ou de balades initiées par le département de Seine-et-Marne.

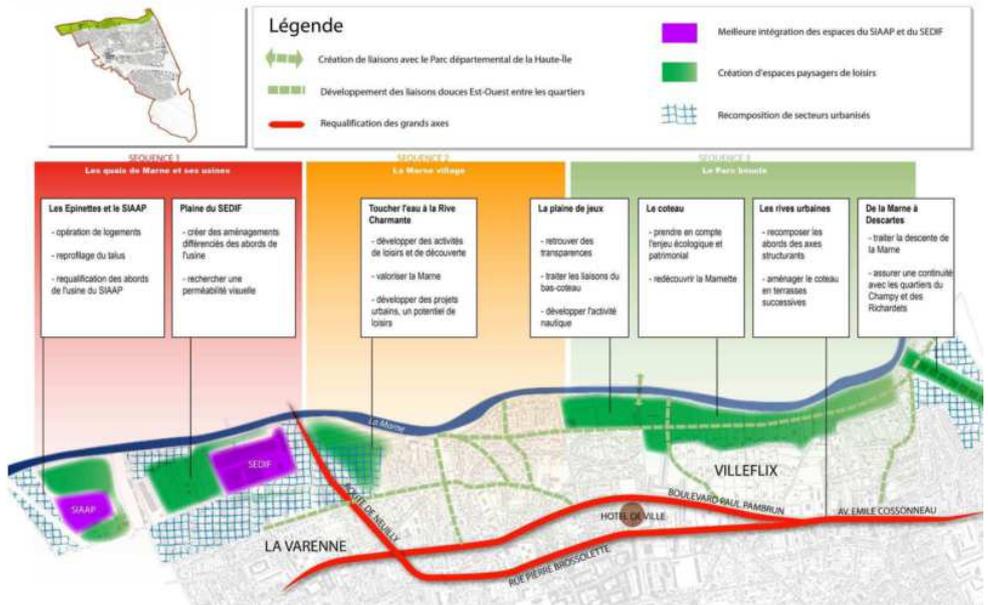
Intégrer la notion de pastoralisme dans la gestion des espaces naturels (Champs-sur-Marne)

Une étude doit être lancée par la Communauté d'Agglomération sur le pastoralisme et l'agriculture urbaine. Ses objectifs sont les suivants :

- Permettre de développer une modèle agro-urbain économiquement viable
- Mettre en œuvre une gestion pastorale sur le territoire telle que défini dans le SCOP
- Monter une ferme pédagogique

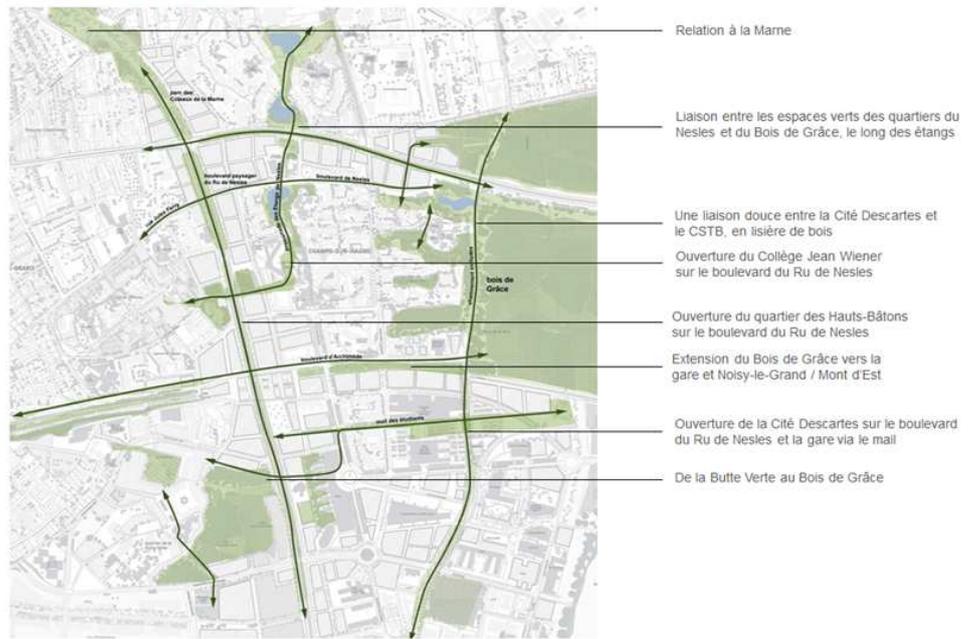
	<p>Sur le territoire de la Ville de Champs-sur-Marne, à l'arrière du château, ont été identifiés deux espaces au sein du parc de Noisiel pouvant accueillir du pâturage et de la surface fourragère.</p> <p>Création d'un schéma local de cohérence écologique (Noisy-le-Grand et Champs-sur-Marne)</p> <p>Ce schéma, mis en place à l'échelle du CDT, permettra de définir la verte trame urbaine et sera partagée par les deux collectivités.</p>
<p>Principaux risques et opportunités en matière d'environnement</p>	<p>Les projets de mise en valeur des berges de la Marne devront intégrer le risque d'inondation.</p> <p>Ce projet constitue un engagement de principe en faveur des paysages et de la biodiversité.</p>
<p>Plan, esquisse, visuel</p>	<div data-bbox="504 712 1374 1816"> <p>Carte 3 : Noisy-le-Grand : une ville de référence pour la préservation de l'environnement</p> <p>1. Renforcer la trame verte et bleue</p> <p>2. Poursuivre l'embellissement et la rénovation des quartiers</p> <p>LEGENDE</p> <p>I. La trame verte et bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> Valoriser les bords de Marne Créer des points de vues Créer une trame verte urbaine Ouvrir le bois Saint Martin au public Améliorer l'accessibilité au parc départemental de la Haute Ile <p>2. Les quartiers</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaménager les entrées de ville Créer des écoquartiers Sauvegarder les spécificités architecturales du centre ville Protéger le caractère résidentiel des quartiers pavillonnaires Poursuivre la rénovation urbaine du Pavé Neuf, de la Butte Verte, du Champy ... </div> <p>Source : PADD du PLU de Noisy-le-Grand, novembre 2011</p>

Les sites à protéger et à valoriser
Orientation n°9 . LES BORDS DE MARNE



Source : OAP du PLU de Noisy-le-Grand, novembre 2011

Liaisons paysagères



Source : Ville de Champs-sur-Marne, Etude en vue de l'élaboration du contrat de développement territorial, Atelier Lion – Citec-DTZ Consulting, avril 2013

Plan projet Chemin des Pâtis, Bords de Marne



Source : SCOP du Val Maubuée, février 2013

Répartition des espaces verts du Val Maubuée



Source : CA Marne-la-Vallée / Val Maubuée

Montage et gouvernance	
Montage opérationnel	<p>La prise en compte des trames vertes et bleues dans les projets d'aménagement des deux communes est systématique. Dans le cadre du CDT, la mise en œuvre du projet urbain du Rû de Nesles et des axes Est Ouest contribuent à la création de ces trames à l'échelle intercommunale.</p> <p>La mise en valeur du patrimoine naturel étant une action par essence transversale, chaque projet spécifique relève ensuite d'un montage opérationnel propre.</p>
Partenaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France ▪ Conseil Général 93 ▪ Conseil Général 77

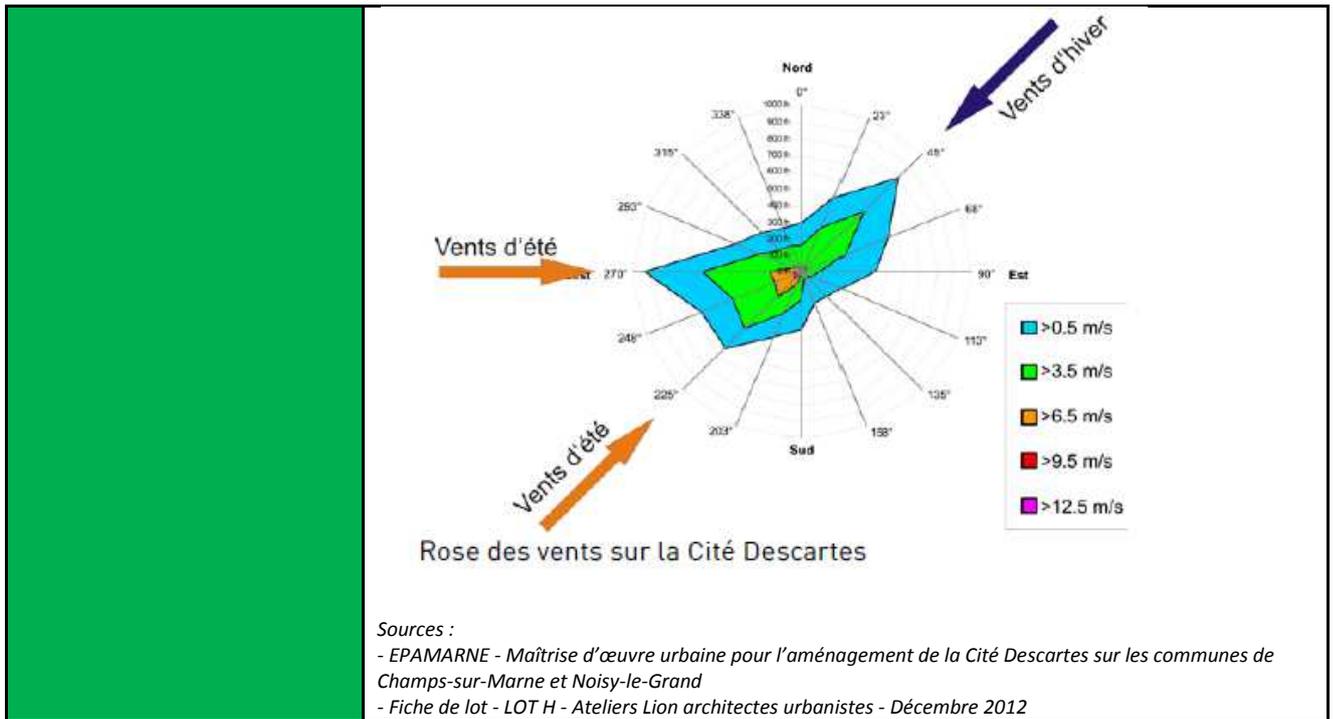
Phasage et financement	
Phasage / calendrier	Chaque élément du programme d'actions a son calendrier propre.
Procédures et/ou premières actions à engager	Une étude de requalification de l'Allée des Marronniers est en cours.
Bilan financier	
Annexes	

Projet n°25 : Directives environnementales

Description et contexte			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> Action transversale 	Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Champs-sur-Marne Noisy-le-Grand EPA Marne CA Marne-la-Vallée / Val Maubuée
		Correspondant principal pour la fiche action	<ul style="list-style-type: none"> Service urbanisme de Champs-sur-Marne Direction de l'urbanisme et de l'aménagement de Noisy-le-Grand
Description du projet et contribution du projet au CDT	<p>Le CDT de Noisy-Champs accueille en son sein le cluster de la ville durable, autour de la Cité Descartes. Les collectivités se sont donc engagées dans la mise en œuvre de projets urbains exemplaires en matière de développement durable.</p> <p>A l'aide des outils classiques d'accompagnement de démarche environnementale (prescriptions dans les cahiers des charges, fiches de lots spécifiques, démarche AEU, obtention des labels HQE...), les collectivités se sont engagées à réduire significativement l'empreinte environnementale des projets, tout en proposant des aménagements favorisant le vivre-ensemble.</p> <p>Toutes les cibles environnementales choisies et leur mise en œuvre contribuent à renforcer l'image du cluster.</p> <p style="text-align: center;">Projet qui renvoie aux titres :</p> <p>II.5 : Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, des paysages et ressources naturelles : protéger les ressources du territoire et valoriser leur accès à la population</p>		

Objectifs et programmes	
Objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet	<p>Les différentes cibles environnementales retenues sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Energie / CO2 : Proposer une solution d'approvisionnement énergétique en tenant compte de la programmation sur chaque secteur afin d'atteindre l'objectif du « zéro carbone » ▪ Gestion des eaux de pluie : maîtrise du ruissellement à la parcelle, création de rétention d'eaux, réutilisation des eaux de pluie (arrosage, alimentation des fosses d'arbres, etc.), acheminement des eaux dans des espaces verts et des espaces de zones humides, créer des espaces publics qui deviennent par moment des zones inondables etc. ▪ Aéraulique : Rechercher à optimiser l'agencement des bâtiments et les formes urbaines à des fins aérauliques afin de permettre la pénétration des vents d'été et le blocage des vents d'hiver ▪ Confort extérieur : optimiser le confort en espaces extérieurs ▪ Lumière du jour : optimiser l'agencement des bâtiments à des fins d'éclairage naturel : favoriser la pénétration de la lumière naturelle dans les bâtiments et les espaces extérieurs <p>Ces directives environnementales s'appliquent à tous les nouveaux projets urbains, en tenant compte de la capacité de maîtrise du projet par la collectivité (maîtrise d'ouvrage publiques ou privées) et de la taille des projets (petit immeuble ou grande opération d'aménagement).</p>
Programme	<p>Les moyens à mettre en œuvre pour réduire significativement l'empreinte environnementale du projet sont :</p> <p>Energies/ CO2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'échange d'énergie entre programmes différents. ▪ Mettre en places des réseaux de distribution d'énergie (réseaux de chaud et de froid). ▪ Augmenter les surfaces de panneaux photovoltaïques sur le projet pour réduire l'importation d'énergie verte. <p>Eau</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recycler les eaux grises. ▪ Collecter les eaux de pluie. ▪ Mener des campagnes de sensibilisation auprès des usagers sur leur consommation d'eau. ▪ Utiliser des technologies hydro-économes. <p>Aéraulique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bloquer les vents d'hiver (provenance du Nord-est) via des forêts et des bâtiments écrans. ▪ Laisser pénétrer les vents (provenance de l'Ouest et Sud-ouest) pour ventiler les espaces via un espacement généreux entre les bâtiments dans l'Est-Ouest. <p>Confort extérieur et lumière du jour</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser les revêtements de sol clairs. ▪ Favoriser l'ombrage (végétation caduque, protections solaires,...).

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser le rafraîchissement adiabatique (via bassins, fontaines, végétations,...) ▪ Favoriser l'exposition au soleil ▪ Favoriser l'implantation des bâtiments dans l'axe Nord-Sud ▪ Planter les bâtiments les plus hauts au Nord ▪ Dans un bâtiment à programme mixte, les logements devraient être en façade Sud, et les bureaux en façade Nord. ▪ Pour les logements, un salon doit recevoir au moins 1 heure de lumière solaire directe
<p>Principaux risques et opportunités en matière d'environnement</p>	<p>Les objectifs environnementaux globaux par l'application des directives environnementales permettent une intégration pertinente des enjeux environnementaux : énergie, eau, déplacement, paysages,...</p>
<p>Plan, esquisse, visuel</p>	<p>Système d'approvisionnement énergétique d'un bureau</p> <p>Rose des vents sur la Cité Descartes</p>



Montage et gouvernance	
Montage opérationnel	Ces directives environnementales s'appliquent à tous les projets en cours et à venir, selon leur maîtrise d'ouvrage et leur taille.
Partenaires du projet	Partenaires à définir en fonction des projets

Phasage et financement	
Phasage / calendrier	
Procédures et/ou premières actions à engager	
Bilan financier	
Annexes	

Projet n°26 : Etude sur les smart grids urbains

Description et contexte			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> Action transversale Prototypage sur a Cité Descartes Déploiement sur l'ensemble du quartier dès validation 	Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Phase diagnostic et AVP : Consortium EPA Marne, EDF, ErDF, Dalkia Phase opérationnelle : EPA Marne, Collectivités, EDF, ErDF, Dalkia, autres
		Correspondant principal pour la fiche action	<ul style="list-style-type: none"> Phase diagnostic et AVP : EPA Marne Phase opérationnelle : EPA Marne, Collectivités
Description du projet et contribution du projet au CDT	<p>Le développement de nouvelles politiques énergétiques favorisant le déploiement d'énergies renouvelables conduit naturellement à la décentralisation et à la diffusion des ressources de production dans les systèmes énergétiques (du fait de la plus faible densité de production énergétique des nouvelles sources d'énergies renouvelables telles que l'éolien, le solaire, la géothermie ou la pile à combustible).</p> <p>Par ailleurs, les objectifs ambitieux, affichés tant au niveau mondial dans le cadre des discussions COP15 de Copenhague qu'en France dans le cadre du Grenelle 2, nécessitent le déploiement significatif de nouvelles technologies de production renouvelables intermittentes, d'infrastructures de transport durables (transports publics, véhicules électriques et infrastructures de charge) et de stockage au cœur des villes. Cela se traduit au niveau des éco quartiers par le déploiement :</p> <ul style="list-style-type: none"> de ressources de production d'énergie renouvelable (mini éolien, solaire, géothermie, biomasse et incinération) de ressources de stockage sous différentes formes : stockage thermique dans le bâtiment, stockage électrique sous forme de batteries et de véhicules électriques, nouvelles technologies de stockage hydro électrique et à air comprimé de points de consommation intelligents au niveau des infrastructures permettant aux usagers de l'éco quartier d'interagir entre eux et de s'échanger de l'énergie en temps réel. 		

	<p>Le pilotage de ces différents éléments nécessite la mise en place d'un système d'information ouvert dont la spécification et le prototypage sont le sujet de cette étude.</p> <p>En tant que nouvel outil de gestion améliorée de l'énergie dans les éco quartier, le projet de développement des smart-grid entre pleinement dans les objectifs du contrat de développement territorial de Noisy-Champ. Il permet en effet de faire travailler en synergie les entreprises et les instituts de recherche présents sur la Cité Descartes autour d'une des filières identifiées du cluster de la Ville-Durable. Son site d'expérimentation, le secteur de la RD 199 et des délaissés de l'ex A103, constitue l'un des nouveaux secteurs de développement urbain accompagnant l'arrivée de la gare du Grand Paris. La réflexion en amont sur les modes d'organisation des nouveaux quartiers durables de demain, autour des gares du Grand Paris, pourront en faire un site « démonstrateur » à l'échelle de la métropole.</p> <p style="text-align: center;">Projet qui renvoie aux titres :</p> <p>II.4 : Equipements et services : mettre en oeuvre une politique des équipements et services ambitieuse et attractive</p> <p>II.5 : Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, des paysages et ressources naturelles : protéger les ressources du territoire et valoriser leur accès à la population</p>
--	---

Objectifs et programmes	
Objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet	<p>L'idée est de concevoir des quartiers indépendants énergétiquement et d'anticiper en vue de la libéralisation du marché de l'énergie en 2015.</p> <p>Cela passe par la réalisation d'une étude d'avant-projet technique, financière et juridique permettant de mesurer les possibilités pour les habitants de produire de l'énergie, de la stocker et de la revendre pour les besoins du quartier ou, à des énergéticiens si toutefois la production est excédentaire. Ces flux seront supervisés et gérés par un smart grid.</p> <p>Cette expérimentation prendra naissance sur la commune de Noisy-le-Grand et Champs-sur-Marne, plus particulièrement autour de la Cité Descartes. Elle intègre le projet de la nouvelle gare qui y sera implantée dans le cadre du Grand Paris.</p> <p>Une fois l'expérience consolidée, le système décrit pourra progressivement être étendu à l'ensemble du territoire. Le soutien et l'accompagnement de partenaires industriels, ainsi que de l'institution du CSTB, en lien avec les entreprises du cluster Descartes, favorisera le déploiement de cette nouvelle technologie.</p>
Programme	<p>Phase diagnostic et AVP</p> <p>La mission d'étude comprend 8 lots :</p>

- Lot 1 : coordination – PMO – coordination du projet et synthèse des études
- Lot 2 : Aménagement
- Lot 3 : Analyse des infrastructures énergétiques existantes
- Lot 4 : Analyse des potentiels des énergies renouvelables et de récupérations locales
- Lot 5 : préfiguration énergétique
- Lot 6 : Eclairage extérieur
- Lot 7 : Mobilité et accès aux services
- Lot 8 : Modélisation de la courbe de charge

- Choix du scénario le plus pertinent pour aboutir à la conception et la réalisation du modèle de ville durable comportant des quartiers performants
- Présentation du projet aux collectivités concernées : la communauté d'agglomération du Val Maubuée et les collectivités de Champs-sur-Marne et Noisy-le-Grand
- Validation.

Phase opérationnelle

Les attendus de la phase opérationnelle découlent des résultats et du scénario validé en phase diagnostic et AVP.

- Les grandes thématiques décrites lors de la phase :
 - Définir l'architecture technique de la solution de supervision et de pilotage énergétique
 - Evaluer les gains potentiels générés par cette solution au niveau du programme et proposer un modèle économique associé
 - Proposer une spécification technique de référence pour l'ensemble des nouvelles infrastructures à développer pour qu'elle devienne Smart Grid Ready
 - Définir les équipements nécessaires à mettre en œuvre au niveau des infrastructures existantes
 - Prototypage de la solution dans le cas d'un bâtiment existant à définir
- La méthodologie adoptée dans le cadre de l'étude
 - Analyse des différents services à offrir à l'échelle des différents intervenants
 - Analyse des économies générées par ces services et des coûts associés au déploiement progressif de la plateforme (cout des services)
 - Finalisation du modèle économique et recommandations sur le cadre réglementaire
 - Prototypage de la solution / Maintien en condition opérationnelle pour une durée d'un an
- Les livrables attendus
 - Un rapport d'étude technique détaillé
 - Propositions de business model
 - Spécifications fonctionnelles et techniques
 - Prototypage implémenté sur un site et fourni sous forme de service pour une durée d'un an

Principaux risques et opportunités en matière d'environnement	Des engagements de principe sont pris concernant l'enjeu des transports et de l'énergie.
Plan, esquisse, visuel	<p style="text-align: center;">Schéma zone d'influence du système d'information ouvert au niveau du quartier</p> <p style="text-align: center;">Schéma – Zone d'influence du système d'information ouvert au niveau de l'éco quartier</p> <p style="text-align: center;"><small>Source : Dossier Ecocité Noisy-Champs, 29 février 2012</small></p>

Montage et gouvernance	
Montage opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature d'un partenariat stratégique avec des entreprises innovantes
Partenaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les collectivités ▪ EDF ▪ ErDF ▪ Dalkia ▪ Autres à venir : CSTB, Alstom, IBM, Véolia ...

Phasage et financement																							
Phasage / calendrier	L'étude a commencé en mai 2013. La première phase est prévue pour durer 4 mois.																						
Procédures et/ou premières actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prototype fourni sous la forme de services pour une durée d'un an 																						
Bilan financier	<p>La phase diagnostic et AVP a été financée dans le cadre d'un projet de recherche et de développement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ensemble du projet est évalué à 418 600 €. ▪ Il peut être financé dans le cadre d'un partenariat stratégique avec des entreprises privées et bénéficie également d'une subvention du fonds « ville de demain volet 2 ». <table border="1" data-bbox="555 927 1469 1240"> <thead> <tr> <th colspan="4">PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE</th> </tr> <tr> <th colspan="2">DEPENSES</th> <th colspan="2">RECETTES</th> </tr> <tr> <th>Nature des dépenses (1)</th> <th>Montant en €</th> <th>Nature et origine du financement</th> <th>Montant en €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude</td> <td>418 600</td> <td>... Fonds ville de demain ALSTOM EMBIX IBM Véolia</td> <td>146 510 100 000 86 045 86 045</td> </tr> <tr> <td>TOTAL TTC</td> <td>418 600</td> <td>TOTAL TTC</td> <td>418 600</td> </tr> </tbody> </table>			PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE				DEPENSES		RECETTES		Nature des dépenses (1)	Montant en €	Nature et origine du financement	Montant en €	Etude	418 600	... Fonds ville de demain ALSTOM EMBIX IBM Véolia	146 510 100 000 86 045 86 045	TOTAL TTC	418 600	TOTAL TTC	418 600
PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE																							
DEPENSES		RECETTES																					
Nature des dépenses (1)	Montant en €	Nature et origine du financement	Montant en €																				
Etude	418 600	... Fonds ville de demain ALSTOM EMBIX IBM Véolia	146 510 100 000 86 045 86 045																				
TOTAL TTC	418 600	TOTAL TTC	418 600																				
Annexes	<p>Description plus complète des enjeux de l'étude et du développement des smart grids</p> <p>(Source : fiche-action n°9 « smart grid » du dossier Ecocité de Noisy-Champs)</p> <p>Ce système d'information ouvert, objet de l'étude, permettra à travers une centralisation des données et des interfaces techniques adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la supervision et le pilotage temps réel des nouvelles sources de production d'énergies distribuées (mini éolien, solaire, biomasse, géothermie, incinérateurs) dans les éco-quartiers et de stockage (mini hydro, batteries, air comprimé, inerties transport public, véhicules électriques) disséminées au cœur des éco-quartiers ; ▪ une optimisation de l'équilibrage énergétique au niveau de chacun des acteurs «agrégateur énergétique» de l'éco-quartier mais aussi globalement au niveau de l'éco-quartier vis à vis de signaux économiques extérieurs (une part importante de l'énergie devenant très aléatoire et indexée sur de 																						

nouveaux paramètres météorologiques tels que le vent ou l'ensoleillement). Ce système d'information ouvert permettra par ailleurs d'intégrer de nouveaux services liés à la gestion de services de développement durable dans le cadre de ces éco-quartiers, tels que :

- le suivi « en temps réel » de son empreinte carbone en y associant des indicateurs carbonés individualisés au niveau des acteurs de l'éco-quartier intégrant les nouvelles normes environnementales liées à l'efficacité énergétique des infrastructures (certificats blancs, RT2012, RT2020), aux émissions de CO2 (certificats verts) et aux mécanismes réglementaires favorisant l'introduction de nouvelles énergies renouvelables (contrats d'obligation d'achat, Loi NOME, nouveaux contrat d'effacement et de pilotage actif de la demande ;
- une meilleure compréhension par les citoyens utilisateurs d'infrastructures d'éco-quartiers de leurs modes de production - consommation et à terme stockage d'énergie permettant l'optimisation de leurs usages « non essentiels » sur des périodes horaires où l'empreinte carbone et les coûts énergétiques sont minimaux - la possibilité d'arbitrer différents modes de transport (transports publics et véhicules électriques) selon leur impact environnemental.

Ces différents services sont autant de nouveaux produits qui pourront être mis à disposition de la gestion de l'énergie dans les éco-quartiers. Il s'agira, dans le cadre de ce projet :

- de réaliser les spécifications nécessaires à la mise en œuvre d'une telle infrastructure,
- d'établir le cadre normatif technique à déployer au niveau des acteurs locaux,
- de définir les modèles de business associés,
- de prototyper le fonctionnement d'une telle solution dans le cadre d'un bâtiment à définir en offrant une plateforme modulaire de différents services pouvant être étendus à d'autres bâtiments dans le cadre de la feuille de route établie en amont par EPAMarne et ses partenaires.

Des premières expériences pilotes à très petite échelle individuelle ont permis de démontrer l'intérêt de l'apport de ces technologies de l'information à différents niveaux :

- Elles permettent d'envisager une réduction de la consommation en période de pointe de 10 à 40% globalement au niveau de l'éco-quartier. Ces consommations sont décalées sur des périodes plus favorables que ce soit en matière de coût ou d'empreinte carbone.
- Elles favorisent en priorité la consommation à proximité des ressources de production renouvelable et de stockage, évitant à terme de se trouver dans des situations paradoxales où l'énergie renouvelable, quoique disponible globalement dans le système ne soit pas « acheminable » au cœur des éco-quartiers (évitant indirectement un sur investissement en terme d'infrastructure réseau), du fait de congestions ou de contraintes techniques dans le réseau en périodes de pointes ou de l'absence de consommation en périodes totalement creuses telles que le Week-End.

- Elles permettent une interaction dynamique du consommateur-utilisateur avec les marchés de l'énergie et du CO₂, lui offrant de nouvelles possibilités d'arbitrage vis à vis de son comportement et de ses modes d'usage.

Les enjeux technologiques du projet sont liés à trois aspects :

- Temps réel distribué :

Il s'agit de mettre en œuvre un Système d'information permettant d'une part une interaction temps réel de l'information (en dessous de la minute) et d'autre part la diffusion de cette information auprès d'un grand nombre d'utilisateurs diffus au travers d'architectures établies soit dans le cadre de « Cloud publics » (usage par des collectivités typiquement) ou de « Cloud privés » (usage par des fournisseurs de service privés). Le projet compte s'appuyer sur la nouvelle expertise « Cloud services » et de « Gestion Intelligente de l'Énergie » développée par les pôles SYSTEM@TIC et Advancity, de projets collaboratifs existants tels que le projet EPIT financé par la DGCIS dans le cadre du FUI11 ainsi que sur le support technologique fort offert par d'autres partenaires d'Alstom (Microsoft, Groupe Bouygues, 3E, Sagemcom ou Legrand par exemple) aux différents acteurs de ce projet.

- Ouverture :

Il s'agit d'intégrer dans un environnement de système d'information cohérent des données fortement hétérogènes issues des différentes infrastructures propres à l'éco-quartier en offrant un référentiel d'objets métiers cohérents. Le projet compte s'appuyer sur les outils et standards développés par le GT GIE piloté par SYSTEM@TIC et Advancity pour accélérer le développement de ce système d'information. L'innovation de ce projet se situe tant au niveau du modèle d'affaire envisagé dans le cadre de ce projet (à préciser à l'issue de cette étude) que des outils logiciels déployés (cette phase de spécification et de prototypage profitant directement de licences gratuites mise en œuvre par EMBIX et Alstom sur l'échelle de temps et le périmètre des infrastructures envisagées sur cette première phase).

- Pilotage d'infrastructures énergétiques hétérogène :

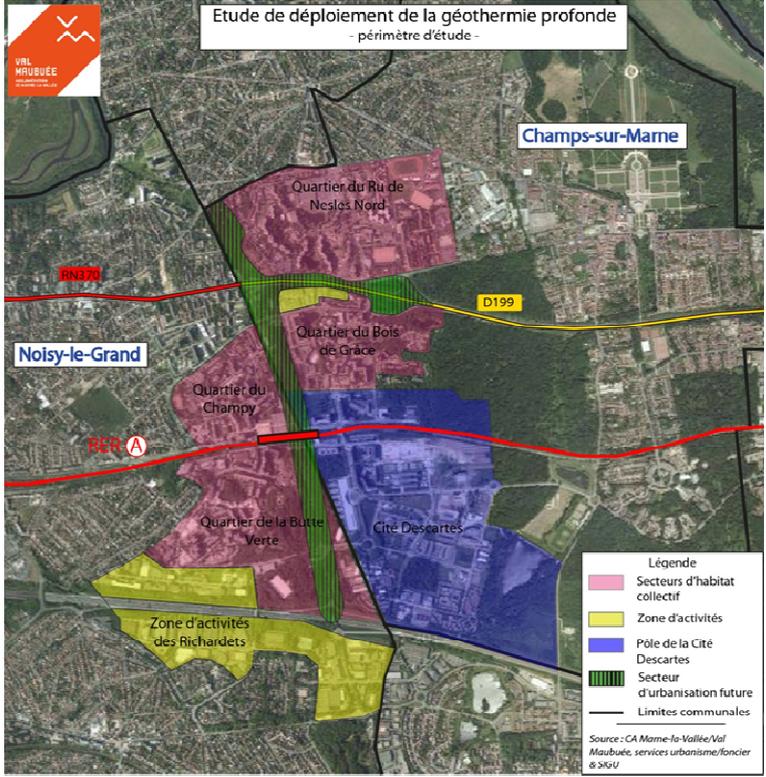
Il s'agit de mettre en œuvre un prototype de plateforme logicielle intégrant de nouvelles méthodes et algorithmes d'optimisation semi-linéaires stochastiques permettant une optimisation dynamique de l'équilibre production/stockage/demande combinant technologies embarquées dans les domaines de la production et stockage d'énergie, architectures de Système d'information « SOA » propres et nouvelles technologies de « Cloud services ». Au niveau de l'architecture logicielle, il est à noter que les couches basses au niveau des bâtiments devront être adaptées et feront l'objet d'une spécification à déployer. L'adaptation de ces couches basses ne sont pas prises en compte dans ce projet, lequel s'interface uniquement avec le « layer » infrastructure.

Projet n°27 : Etude de faisabilité de déploiement de la géothermie profonde sur le périmètre de la Cité Descartes élargie

Description et contexte			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Richardets ▪ Cité Descartes ▪ Bois de Grace ▪ Rû de Nesles ▪ Champy ▪ Butte Verte 	Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CA Marne-la-Vallée / Val Maubuée ▪ Champs-sur-Marne ▪ Noisy-le-Grand
		Correspondant principal pour la fiche action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Département urbanisme / foncier et direction des services techniques de la CA Marne-la-Vallée / Val Maubuée ▪ Direction de l'urbanisme et de l'aménagement de Noisy-le-Grand
Description du projet et contribution du projet au CDT	<p>Les communes de Noisy-le-Grand et de Champs-sur-Marne, et la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée/Val Maubuée ont à cœur depuis plusieurs années de mettre en œuvre sur leurs territoires des politiques d'aménagement particulièrement durables et innovantes, dans un souci d'excellence environnementale, d'exemplarité urbaine, et d'attractivité territoriale, tant pour les habitants qui y résident que pour les salariés qui y travaillent.</p> <p>Grâce aux politiques volontaristes qui ont été menées, le territoire de Noisy-Champs occupe une place centrale au sein de l'Est Parisien, tant sur le plan économique que scientifique et universitaire.</p> <p>A ce titre, la Cité Descartes offre aujourd'hui une concentration exceptionnelle d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial autour des thématiques de la ville et de la mobilité durables. L'arrivée programmée du Grand Paris Express combinée à l'abandon de projets autoroutiers lourds laisse augurer des perspectives de développement majeures, au niveau de la Cité Descartes mais également au-delà, de part et d'autre de la future gare.</p> <p>Le Contrat de Développement Territorial (CDT) de Noisy-le-Grand/Champs-sur-Marne, doit permettre de définir les grandes lignes du projet urbain à venir.</p> <p>Le projet urbain de ce secteur se doit toutefois d'être à la hauteur du projet scientifique et économique qu'il porte. Ainsi, l'aménagement qui y sera développé doit être exemplaire dans les différentes thématiques de la ville durable.</p> <p>C'est dans cette optique que la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée/Val Maubuée souhaite réaliser une étude de faisabilité du</p>		

	<p>déploiement de la géothermie profonde sur le secteur de la Cité Descartes élargie, en partenariat avec les communes de Champs-sur-Marne et Noisy-le-Grand.</p> <p style="text-align: center;">Projet qui renvoie aux titres :</p> <p>II.4 : Equipements et services : mettre en œuvre une politique des équipements et services ambitieuse et attractive</p> <p>II.5 : Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, des paysages et ressources naturelles : protéger les ressources du territoire et valoriser leur accès à la population</p>
--	--

Objectifs et programmes	
Objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet	<p>L'objectif de cette étude est d'analyser la faisabilité technique et économique du déploiement d'un réseau de chaleur alimenté par la géothermie profonde. L'objectif serait d'alimenter à la fois les secteurs nouveaux d'urbanisation sur la Cité Descartes et d'autres secteurs environnants (ZAE des Richardets, Bois de Grace, Champy et Butte Verte).</p> <p>Concernant la Cité Descartes elle-même et les projets urbains des emprises A 103 et D 199, la justification de la géothermie reste à objectiver compte tenu des objectifs de très basse consommation, voire de construction à énergie passive, visés dans ces secteurs. Ils comprendront, en effet, une majorité de m² dédié au secteur tertiaire et à de l'habitat en pointe sur le plan de la performance énergétique. Or la géothermie doit dépasser un certain niveau de consommation énergétique pour être rentable.</p> <p>L'étude devra donc déterminer la pertinence d'un déploiement de la géothermie sur ces quartiers (question de la rentabilité, question des seuils de logements à atteindre pour que le déploiement de la géothermie soit pertinent, question de l'articulation possible entre géothermie et principes de constructions durables, etc.).</p>
Programme	<p>L'étude comprendra plusieurs phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ une étude documentaire à partir, notamment, de l'étude existante sur le doublet de Lognes, en extrapolant les coûts liés au forage sur la Cité Descartes, si besoin d'un nouveau forage ; ▪ une étude technique plus particulière sur le déploiement du réseau de surface pour alimenter les nouveaux quartiers, mais également les logements existants au sein des quartiers environnants. Cette étude comprendra la faisabilité éventuelle d'utiliser le forage de Lognes, et des scénarii envisageant plusieurs solutions ;

	<ul style="list-style-type: none"> une étude économique découlant de la phase technique précédente, pour le déploiement du réseau de chaleur et l'adaptation des équipements au sein des bâtiments desservis ; description du niveau de performance attendu et positionnement de celle-ci au niveau national/international ; Exemplarité et reproductibilité de l'action : l'objectif est de pouvoir généraliser la méthode de déploiement de la géothermie en secteur d'habitat existant dans le cadre des chantiers de rénovation énergétique.
<p>Principaux risques et opportunités en matière d'environnement</p>	<p>Des engagements de principe favorables sont pris concernant l'enjeu énergétique.</p>
<p>Plan, esquisse, visuel</p>	<p>Périmètre de l'action : 400 ha / 20.000 habitants</p>  <p>Source : CA Marne-la-Vallée / Val Maubuée / Services urbanisme, foncier et SIGU</p>

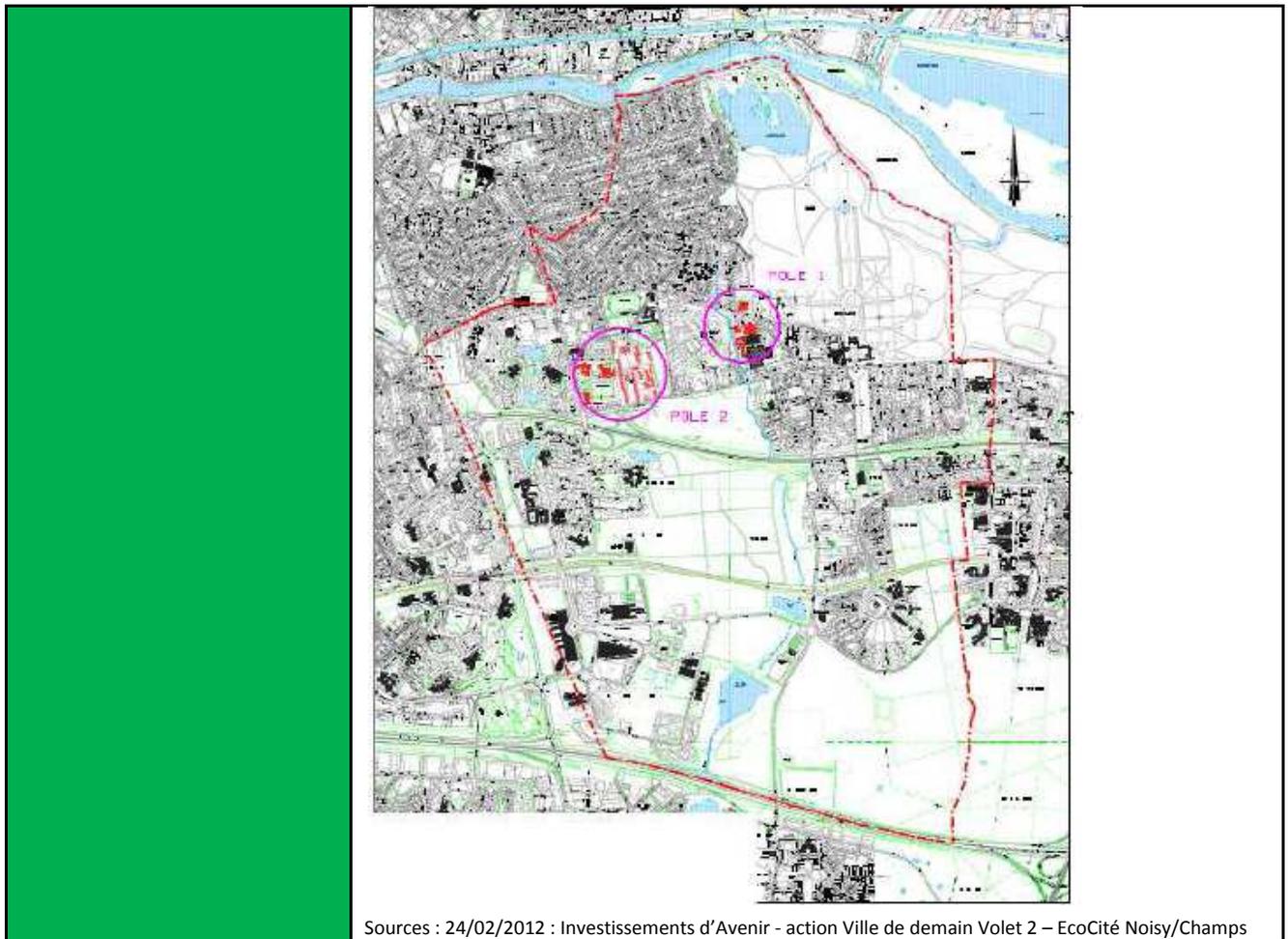
<p>Montage et gouvernance</p>	
<p>Montage opérationnel</p>	<p>La maîtrise d'ouvrage de l'étude est assurée par la Communauté d'agglomération de Marne-la-Vallée / Val Maubuée, en partenariat avec les villes de Noisy-le-Grand et Champs-sur-Marne.</p>
<p>Partenaires du projet</p>	

Phasage et financement	
Phasage / calendrier	9 mois d'étude (hors périodes de validation) – démarrage de l'étude envisagé début 2014
Procédures et/ou premières actions à engager	Lancement d'une consultation (MAPA) pour désigner un prestataire BET spécialisé en géothermie profonde..
Bilan financier	
Annexes	

Projet n°28 : Développement de réseaux de chaleur

Description et contexte			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> Secteur Cité Descartes Secteur Rû de Nesles Secteur Gare du Grand Paris 	Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Champs-sur-Marne
		Correspondant principal pour la fiche action	<ul style="list-style-type: none"> Direction des services techniques de Champs-sur-Marne
Description du projet et contribution du projet au CDT	<p>La Ville de Champs sur Marne s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique d'amélioration du patrimoine communal et de maîtrise des consommations d'énergie.</p> <p>Dans ce cadre, elle souhaite lancer une étude de faisabilité en vue de la conclusion d'un contrat de performance énergétique (CPE).</p> <p>Il s'agira d'un contrat de partenariat soumis aux articles L.1414-1 et suivants du code général des collectivités territoriales au terme duquel le futur titulaire se verra confier une mission globale ayant pour objet la conception, le financement et la réalisation des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux inclus dans le périmètre du contrat, le contrôle des performances énergétiques, la mise en place d'un télésuivi, la réalisation d'actions de sensibilisation et l'entretien, la maintenance et le gros entretien et renouvellement des installations rénovées et réalisées.</p> <p>Il est également envisagé de confier au partenaire la mission d'assurer la fourniture de biomasse, et, le cas échéant, de procéder à la revente d'électricité produite par les installations photovoltaïques financées, installées et entretenues par le Partenaire.</p> <p>Il s'agit de développer des réseaux de chaleur dans l'objectif de la réalisation d'un contrat de performance énergétique.</p> <p>Action expérimentale, elle vise à faire du territoire un véritable pionnier sur le plan environnemental, objectif s'inscrivant pleinement dans le projet CDT.</p> <p style="text-align: center;">Projet qui renvoie aux titres :</p> <p>II.4 : Equipements et services : mettre en oeuvre une politique des équipements et services ambitieuse et attractive</p> <p>II.5 : Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, des paysages et ressources naturelles : protéger les ressources du territoire et valoriser leur accès à la population</p>		

Objectifs et programmes	
Objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet	<p>L'objectif sera de diminuer les charges énergétiques liées au bâtiment en adoptant la démarche suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agir sur l'aspect comportemental en proposant un dispositif de sensibilisation des usagers ▪ Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments ▪ Mise en place de régulation ▪ Mise en place d'un télésuivi ▪ Isolation des bâtiments ▪ Mise en place d'installations d'énergies renouvelables en fonction des opportunités locales.
Programme	<p>Le programme consiste en le lancement d'une étude permettant la création d'un réseau de chaleur sur deux pôles.</p> <p>Les bâtiments sélectionnés ont tous une consommation d'énergie primaire supérieure à 230 kWh/m²/an. Ce sont donc des bâtiments énergivores. Les enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de réduction des charges énergétiques sont importants.</p> <p>Les ensembles de bâtiments communaux de Champs sur Marne sélectionnés comme susceptibles d'intégrer le périmètre du CPE sont au nombre de deux, localisés dans le périmètre du centre-ville élargi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pôle 1 : Création d'un réseau de chaleur sur géothermie ou biomasse : Jacques Brel – CTM- Eiffel – Gymnase J. Jaurès – Salle Pache ▪ Pôle 2- Création d'un réseau de chaleur sur l'énergie bois : COSEC – collège Armand Lanoux - médiathèque intercommunale - locaux Afpa <p>L'étude de faisabilité consistera en la rédaction d'un rapport étudiant la faisabilité technique et économique d'une réduction de 40% de la consommation énergétique des pôles étudiés. Le coût du kilowattheure et de la tonne de carbone économisée devront être estimés pour toutes les solutions proposées. L'étude comportera deux lots correspondants aux deux pôles étudiés. Le rapport comprendra un audit patrimonial communal, un audit des ressources et un audit des technologies pour choisir l'énergie renouvelable la plus pertinente (biomasse, géothermie, solaire etc.).</p>
Principaux risques et opportunités en matière d'environnement	<p>Des engagements de principe favorables sont pris concernant l'enjeu énergétique.</p>
Plan, esquisse, visuel	<p>Plan de localisation des deux pôles d'étude</p>



Sources : 24/02/2012 : Investissements d'Avenir - action Ville de demain Volet 2 – EcoCité Noisy/Champs

Montage et gouvernance	
Montage opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Ville de Champs-sur-Marne assurera la maîtrise d’ouvrage. ▪ Elle prévoit la réalisation du projet de réseau de chaleur urbain par la mise en place d’un contrat de performance énergétique (CPE).
Partenaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) ▪ CA Marne la Vallée / Val Maubuée

Phasage et financement	
Phasage / calendrier	
Procédures et/ou premières actions à engager	
Bilan financier	
Annexes	<p>Axes de réflexion sur le volet technique (concernant le pôle 1)</p> <p>Après divers échanges, il est apparu une réelle opportunité pour réaliser une opération s'inscrivant parfaitement dans la politique d'amélioration du patrimoine communal et de maîtrise des consommations d'énergie engagée depuis plusieurs années par la Ville.</p> <p>A savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un mini réseau de chaleur destiné à alimenter les bâtiments du pôle 1, en mutualisant ainsi les équipements et en se donnant la possibilité de mettre en œuvre au maximum les orientations de la RT 2012. ▪ Rendre ce réseau vertueux en réalisant une production de chaleur par utilisation soit de la géothermie, soit de la biomasse soit encore de ces deux ressources conjuguées. ▪ Ceci, pour la production principale de chaleur destinée principalement au chauffage. <p>Suite à cette réflexion, et lors des différents entretiens avec les services techniques, d'autres possibilités ont été évoquées, notamment au regard de la toute récente RT 2012, qui donne plusieurs indications sur les actions potentielles à envisager.</p> <p>SITAC en a sélectionné quelques-unes en première approche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Solaire + chaudière pour ECS - Eco générateurs - Récupération de chaleur sur les eaux usées - Ventilation double flux, pour le gymnase notamment - Eoliennes à axe verticales - Borne de recharge pour véhicules électriques - Photovoltaïque <p style="text-align: center;">Axes de réflexion sur le volet enveloppe</p> <p>Pôle 1 : Jacques Brel – CTM – Effel – Gymnase J.Jaurès – Salle Pache</p> <p>Les voies de progrès envisagées étaient les suivantes :</p> <p>Jacques Brel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation d'un régulateur de vitesse sur la CTA

- Remplacement des fenêtres par du double vitrage
- Installation d'une sonde de CO2, qui permettrait d'adapter l'apport d'air neuf en fonction de l'occupation du bâtiment (Cette sonde est à coupler avec le régulateur de vitesse cité précédemment)

CTM

- Remplacement des ampoules à incandescence par des fluo compactes.
- Chauffage des ateliers au RDC : Installer un thermostat en plus d'un asservissement aux portes afin d'éviter que le chauffage soit en fonctionnement quand les ateliers restent ouvert sur l'extérieur.
- Panneaux solaires thermiques sur la face sud de la toiture afin d'assurer une partie de la production en eau chaude sanitaire.
- Remplacer les simples vitrages par des doubles vitrages
- Installation d'ampoules basse consommation et de plafonniers haut rendement

Effel

Deux options sont envisageables :

- A reconstruire
- A rénover, dans le cadre du CPE. Il ne faudrait toutefois pas que la durée de vie du bâtiment soit inférieure à la durée du contrat. Il ne faudrait pas non plus que l'investissement global lié au CPE soit supérieur à 50% du coût estimatif de la reconstruction.

Gymnase Jean-Jaurès.

- Isolation du bâtiment par l'extérieur
- Remplacement des fenêtres simple-vitrage en double-vitrage
- Installation de plafonnier Haut rendement au niveau du terrain de sport
- Remplacement des spots dans la salle d'expo par des lumières iodure métallique ou sodium haute pression.
- Remplacement des spots dans la salle d'exposition par des lampes LED
- Installation d'une VMC auto réglable
- La mise en place d'une VMC permettrait de mieux réguler les débits d'air afin de s'adapter aux besoins d'une salle de sport.
- Mise en conformité par la création d'un escalier donnant accès à la chaufferie par l'extérieur.

Sur l'ensemble de ces bâtiments, nous avons donc identifié deux axes de progrès :

- Celui concernant les équipements techniques
- Celui concernant le bâti, et principalement l'enveloppe

Les actions possibles concernent :

- Le renforcement de l'isolation par l'extérieur
- Le remplacement des ouvrants simple vitrage par du double vitrage ou du polycarbonate

Poste le plus cher et temps de retour le plus élevé est celui englobant

l'ensemble des travaux sur le bâti

Bâtiment	Surface façades	Coût isolation extérieure basique murs	Coût HT isolation toiture	Coût HT ouvrants et/vitrages	Coût HT production (chaudières condensation ou bois))
Gymnase Jaurès	2 160	155 520	248 400	101 120	35 000
Jacques Brel	1 638	117 936	122 720		46 600
Effel	336	24 192	38 640	39 360	
Salle Pache	204	21 312	23 680	10 710	
CTM	1 540	110 880	88 960	134 750	0
Total		429 840	522 400	285 400	81 600

Il sera donc indispensable de réaliser une étude de faisabilité énergétique spécifique dont les objectifs seront :

- Déterminer et évaluer les principaux postes énergivores (recensement et établissement de ratios types)
- Identifier toutes les caractéristiques du bâti afin de figer la situation de référence
- Identifier et hiérarchiser les postes d'économies d'énergie
- Proposer les renforcements d'isolation du bâti (parois, planchers, toitures et ouvrants) et déterminer les gains attendus par rapport à la situation de référence
- Proposer les voies de progrès techniques.
- Calculer les coûts associés et les temps de retour (bâti et technique)
- Proposer des améliorations sur la gestion du bâtiment et la conduite des installations conduisant à des économies d'énergie,
- Proposer sur la base de simulations énergétiques et de chiffrages des solutions alternatives plus économes de production de fluides.
- Quantifier l'impact environnemental à travers le calcul des émissions de CO₂
- Identifier et calculer les CEE

Afin de répondre à quatre grands objectifs :

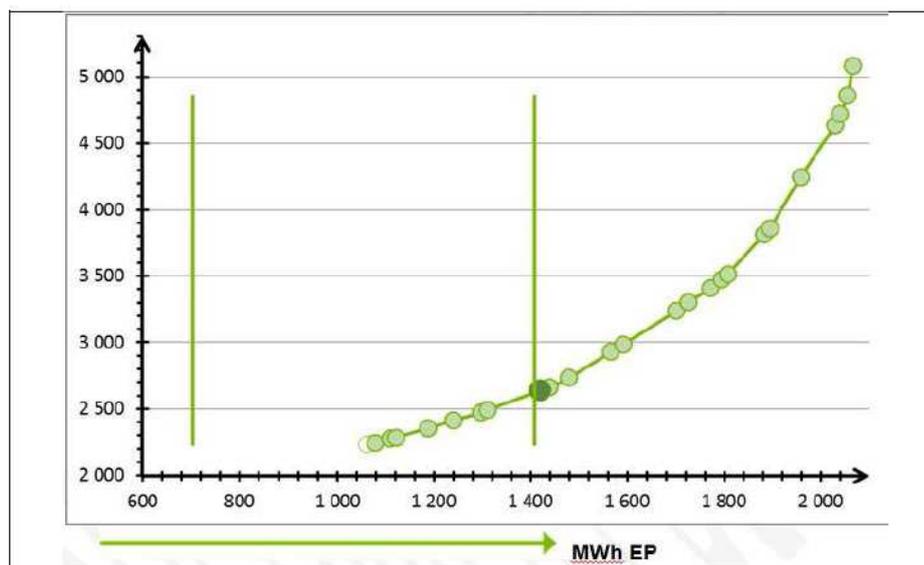
- La maîtrise des consommations énergétiques
- La participation à la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Le développement de l'utilisation d'énergies renouvelables
- La sensibilisation des publics en vue d'une évolution des comportements individuels

Il conviendra ensuite d'analyser et de synthétiser ces données, de manière à établir une courbe des gains en MWh attendus en fonction des coûts engendrés par chaque opération.

Exemple : Sélection des mesures sur le bâti

Par exemple, pour une capacité d'investissement qui serait de 2,6 M€ sur le bâti :

La courbe ci-dessous présente l'investissement cumulé en fonction de l'**Energie Primaire** économisée cumulée. Le point vert foncé correspond au premier groupe d'actions qui permet d'atteindre la limite haute de l'objectif en énergie primaire : 1400 MWh EP pour 2 600 k€



Il faudra, parallèlement, réaliser le même tableau pour les éléments techniques.

Axe de réflexion sur le volet technique (concernant le pôle 2)

Après divers échanges, il est apparu une réelle opportunité pour réaliser une opération s'inscrivant parfaitement dans la politique d'amélioration du patrimoine communal et de maîtrise des consommations d'énergie engagée depuis plusieurs années par la Ville.

A savoir :

- Création d'un mini réseau de chaleur destiné à alimenter les bâtiments du pôle 2, en mutualisant ainsi les équipements et en se donnant la possibilité de mettre en œuvre au maximum les orientations de la RT 2012.
- Rendre ce réseau vertueux en réalisant une production de chaleur par utilisation soit de la géothermie, soit de la biomasse soit encore de ces deux ressources conjuguées.

Ceci, pour la production principale de chaleur destinée principalement au chauffage.

Suite à cette réflexion, et lors des différents entretiens avec les services techniques, d'autres possibilités ont été évoquées, notamment au regard de

la toute récente RT 2012, qui donne plusieurs indications sur les actions potentielles à envisager.

SITAC en a sélectionné quelques-unes en première approche :

- Solaire + chaudière pour ECS
- Eco générateurs
- Récupération de chaleur sur les eaux usées
- Ventilation double flux, pour le gymnase notamment
- Eoliennes à axe verticales
- Borne de recharge pour véhicules électriques
- Photovoltaïque

Axe de réflexion sur le volet enveloppe

Les actions possibles concernent :

- Le renforcement de l'isolation par l'extérieur
- Le remplacement des ouvrants simple vitrage par du double vitrage ou du polycarbonate

Sources : 24/02/2012 : Investissements d'Avenir - action Ville de demain Volet 2 – EcoCité Noisy/Champs

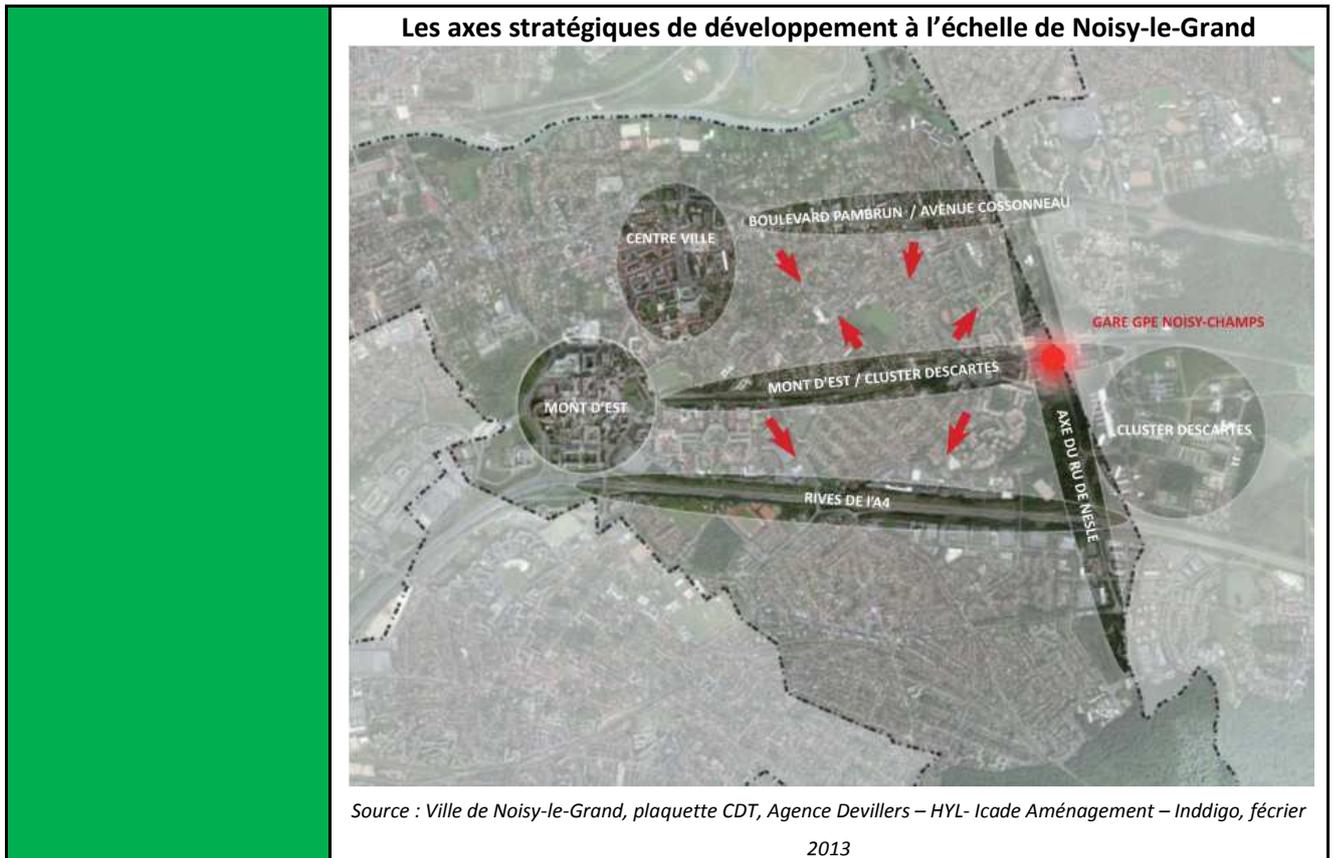
7. Une accessibilité renforcée (enjeu transports, déplacements)

Projet n°29 : Axe Mont d'Est - Cité Descartes

Description et contexte			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> Action transversale 	Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Noisy-le-Grand Champs-sur-Marne
		Correspondant principal pour la fiche action	<ul style="list-style-type: none"> Direction de l'urbanisme et de l'aménagement de Noisy-le-Grand Service urbanisme de la Ville de Champs sur-Marne
Description du projet et contribution du projet au CDT	<p>L'Axe Mont d'Est - Cité Descartes constitue une liaison majeure du CDT, puisqu'il relie les deux pôles économiques majeurs du territoire, en passant par le quartier de la gare du Grand Paris.</p> <p>Le premier à l'ouest, le Mont d'Est, regroupe à la fois le premier pôle tertiaire de l'Est parisien, un centre commercial d'importance régionale, et la 2ème plus grosse gare de banlieue en nombre de voyageurs.</p> <p>Le second à l'est, la cité Descartes et le Cluster du Développement Durable dont le rayonnement est pensé à l'échelle nationale voir internationale.</p> <p>La proximité de ces deux pôles, à peine deux kilomètres, rend évident la création et l'activation d'un dialogue entre ces deux entités. La mise en valeur de cet axe et le renforcement de sa lisibilité sont des objectifs importants du CDT, en matière d'accessibilité.</p> <p style="text-align: center;">Projet qui renvoie aux titres :</p> <p>I.2 : Réaliser un projet d'aménagement préparant la transition énergétique et dédié à la qualité d'habiter</p> <p>I.3 : Trois polarités urbaines majeures pour affirmer la vocation de porte et de centralité de l'est métropolitain</p> <p>II.3 : Transports et déplacements : compléter le maillage territorial et construire la ville des courtes distances</p> <p>II.4 : Equipements et services : mettre en oeuvre une politique des équipements et services ambitieuse et attractive</p>		

Objectifs et programmes	
Objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet	<p>La réflexion sur cette polarité linéaire ne peut se satisfaire de l'amélioration des seules relations Est-Ouest. Un véritable réseau viaire structuré, aussi bien Est-Ouest que Nord-Sud, doit être constitué pour retrouver les liaisons organiques détruites par le passage des infrastructures et ainsi désenclaver l'ensemble des quartiers. Ainsi l'axe Mont d'Est-Cité Descartes constitue, avec le boulevard du Rû de Nesles nord-sud l'armature viaire stratégique du territoire du CDT. Au croisement de ces deux axes vient s'inscrire le cœur stratégique du développement, la nouvelle gare du Grand Paris Express.</p> <p>Cet axe s'affiche comme une grande figure urbaine qui fédère et rassemble les quartiers noiséens et campésiens. Doublant le tracé du RER, ce lien s'inscrit entre les deux grandes infrastructures routières qui irriguent mais aussi fracturent le territoire communal, l'autoroute A4 au sud, la RD (qui dédouble la route du coteau) au nord. Entre ces deux axes très routiers, elle a pour vocation de fédérer les tissus autour du RER A en devenant une « colonne vertébrale » articulant les quartiers existants et ceux en devenir. L'objectif est bien de transformer cet espace distendu en lien urbain intense.</p>
Programme	<p>Afin de rendre plus lisible et plus intense ce lien urbain, plusieurs actions ont été imaginées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Faciliter la lisibilité du linéaire le long du RER A en travaillant ses franges : <ul style="list-style-type: none"> - Requalification des voiries aux abords du RER A et nouveau paysagement - Création de nouveau franchissement et abaissement des caténaires au droit de ces franchissements - Acquisition de foncier privé en bordure de RER pour prolonger la rue Jean Mermoz jusqu'à l'allée Jean Renoir - Couverture de la tranchée du RER A de la gare de Noisy à la lisière du bois de Grâce ■ Repenser les liens vers l'A4 : <ul style="list-style-type: none"> - au niveau de l'échangeur à l'entrée de la Cité Descartes - au niveau de l'échangeur de la Grenouillère ■ Développer les projets urbains le long de l'Axe <ul style="list-style-type: none"> - Construction sur la couverture du RER A, pour en faire un lieu d'intensité urbaine en lien avec la gare Grand paris (<i>cf. fiche projet n°2 sur la gare</i>) - Développement de l'ilot Louis Lumière et accroche de cet ensemble urbain sur un nouveau maillage longeant le RER - Accroche avec les projets en cours (clos d'Ambert – résidence sociale allée du promontoire) - Réaménagement rue de Malnoue et rue Jules Ferry

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Amélioration des continuités viaires et liaisons douces <ul style="list-style-type: none"> - Reprise de la rue des Hauts Châteaux en continuité du Bvd d'Archimède - Débouché de l'axe sur la place de la gare - Aménagement d'une continuité verte est-ouest de la Butte verte jusqu'au Bois de Grâce - Créer le prolongement viaire du boulevard Newton côté Noisy
<p>Principaux risques et opportunités en matière d'environnement</p>	<p>Le RER A est une source importante de nuisances sonores le long de cet axe reliant le Mont d'Est à la Cité Descartes. Le projet de couverture de la tranchée entre la gare de Noisy et le boulevard Ampère devrait contribuer à une réduction de ces nuisances.</p> <p>Les aménagements de voiries constituent un engagement très favorable à la réduction de l'usage de la voiture (liaisons douces).</p> <p>Ces aménagements pourraient permettre d'intégrer aux cheminements une continuité écologique herbacée.</p>
<p>Plan, esquisse, visuel</p>	<p>L'importance de l'axe Cité Descartes-Gare- Mont d'Est dans les liaisons stratégiques à Champs-sur-Marne</p>  <p>Source : Ville de Champs-sur-Marne, Etude prospective en vue de l'élaboration du contrat de développement territorial, Atelier Lion – Citec – DTZ consulting, avril 2013</p>



Montage et gouvernance	
Montage opérationnel	Le renforcement de l'axe Mont d'Est-Cité Descartes étant une action par essence transversale, chaque projet spécifique relève ensuite d'un montage opérationnel propre.
Partenaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ EPA Marne ▪ CA de Marne-la-Vallée/Val Maubuée

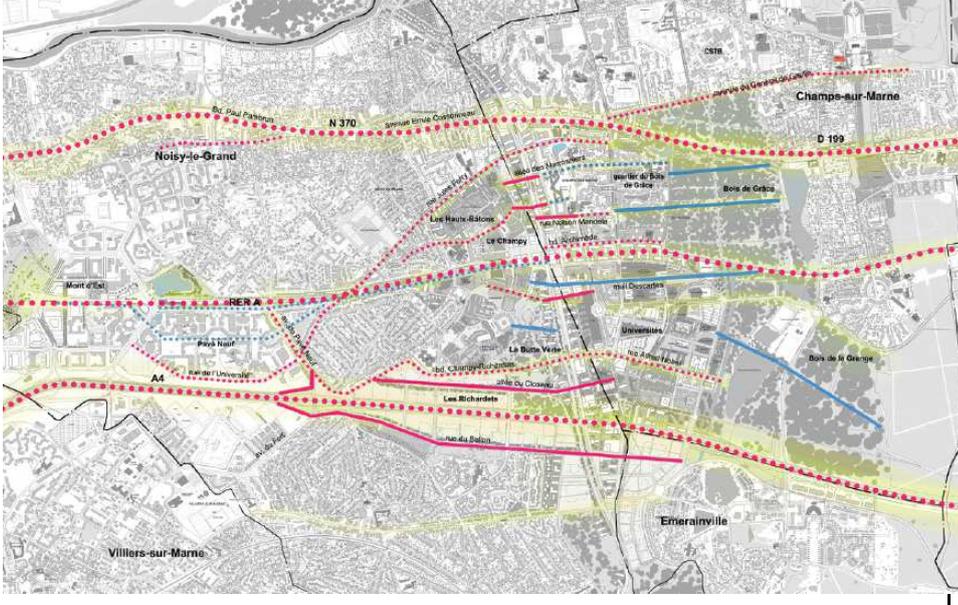
Phasage et financement	
Phasage / calendrier	Chaque élément du programme d'actions a son calendrier propre
Procédures et/ou premières actions à engager	
Bilan financier	
Annexes	

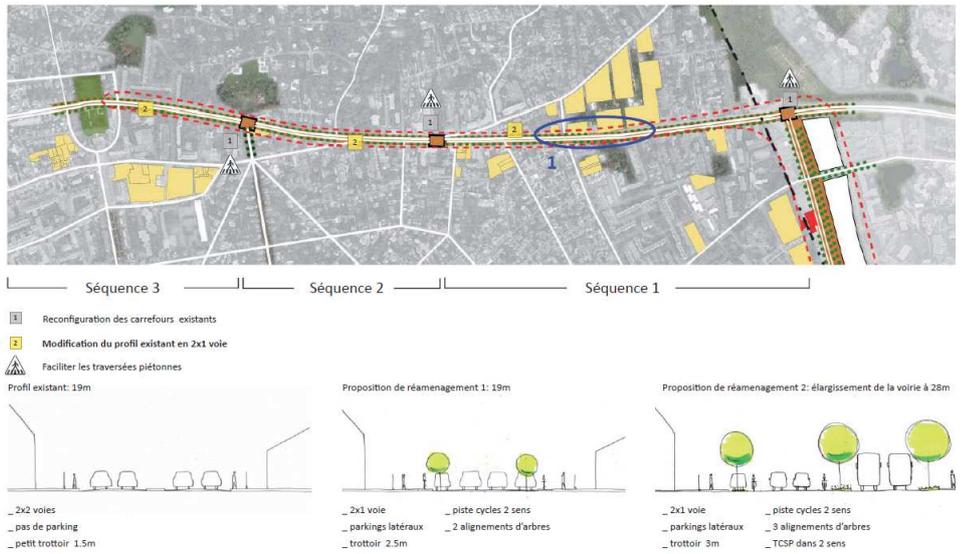
Projet n°30: Axe Pambrun-Cossonneau / RD 199

Description et contexte			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> Secteur Mont d'Est Secteur Rû de Nesles Secteur centre-ville Noisy 	Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Noisy-le-Grand Champs-sur-Marne CA Marne-la-Vallée / Val Maubuée
		Correspondant principal pour la fiche action	<ul style="list-style-type: none"> Direction de l'urbanisme et de l'aménagement de Noisy-le-Grand Service urbanisme de la Ville de Champs-sur-Marne Direction de l'urbanisme et du foncier de la CA Marne-la-Vallée / Val Maubuée
Description du projet et contribution du projet au CDT	<p>Le projet de transformation de la voie rapide RD 199 en boulevard urbain a vocation à atténuer la coupure Nord-Sud qui segmente le territoire de la Ville de Champs-sur-Marne en recréant des liaisons et des continuités entre les quartiers et entre les espaces boisés. La couture urbaine se fera à la fois par l'urbanisation du boulevard (<i>cf fiche action n°16 « Projet urbain de la RD 199 »</i>) et par le développement d'infrastructures de transport collectif.</p> <p>L'axe constitué de l'avenue Cossonneau et du boulevard Paul Pambrun se trouve dans le prolongement de la RD 199 et relie le centre-ville de Noisy-le-Grand au boulevard du Rû de Nesles. La Ville de Noisy-le-Grand a la volonté de transformer cet axe au caractère aujourd'hui très routier et marqué par plusieurs séquences en axe urbain vivant, lisible et animé qui puisse devenir un nouveau support pour des liaisons douces. Ce nouveau boulevard urbain permettra de répondre au double objectif de fédérer le tissu hétérogène qui le borde et de créer des liens forts entre les quartiers au nord et les quartiers au sud.</p> <p>Ce double projet s'inscrit au cœur des axes stratégiques du CDT dans la mesure où il doit permettre de tisser des coutures urbaines et paysagères entre les quartiers (au nord et au sud de l'axe), mais également entre les villes de Noisy-le-Grand et de Champs-sur-Marne. Ce projet rentre également dans le cadre de la volonté des deux villes de développer les liaisons est-ouest du territoire (l'axe Pambrun-Cossonneau-RD 199 constituant l'une des trois liaisons est-ouest majeures).</p>		

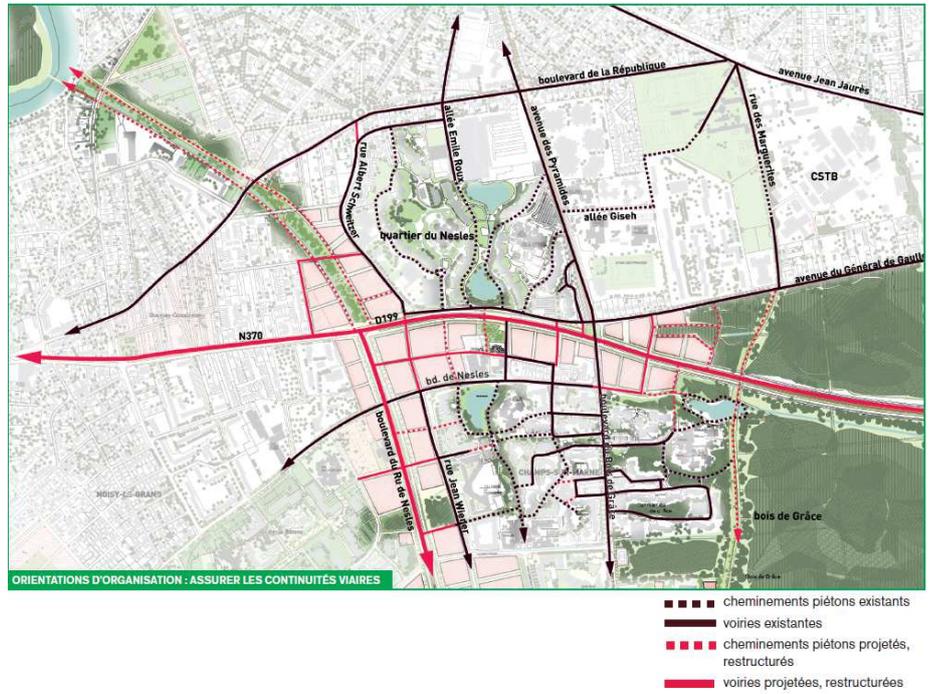
	<p style="text-align: center;">Projet qui renvoie aux titres :</p> <p>I.2 : Réaliser un projet d'aménagement préparant la transition énergétique et dédié à la qualité d'habiter</p> <p>I.3 : Trois polarités urbaines majeures pour affirmer la vocation de porte et de centralité de l'est métropolitain</p> <p>II.3 : Transports et déplacements : compléter le maillage territorial et construire la ville des courtes distances</p> <p>II.4 : Equipements et services : mettre en oeuvre une politique des équipements et services ambitieuse et attractive</p>
--	---

Objectifs et programmes	
Objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet	<p>Les principaux enjeux du projet de requalification de l'axe structurant Pambrun / Cossonneau sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer des liens entre les quartiers nord et les quartiers sud ; ▪ Hiérarchiser et mettre en valeur les cheminements et espaces publics ; ▪ Créer des stationnements le long de la voie ; ▪ Restructurer les commerces et activités ; ▪ Développer les transports en commun sur cet axe ; ▪ Permettre aux piétons et aux modes de circulation douces de se réapproprier l'axe. <p>Les principaux enjeux de la mutation de la RD 199 en boulevard urbain sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer des liens entre les quartiers au nord et ceux au sud du boulevard ▪ Développer une offre de transports en commun afin de maintenir une fluidité du trafic et minimiser l'impact du report de trafic ▪ Redonner un caractère urbain à la RD 199 en la connectant au maillage viaire des communes qu'elle traverse ▪ Connecter la RD 199 au maillage et voies transversales, aux quartiers riverains (permettant ainsi leur désenclavement) et aux polarités existantes par la mise à niveau du boulevard urbain avec le tissu existant ▪ Valoriser les modes doux (itinéraires piétonniers et pistes cyclables) ▪ Profiter de la transformation de la RD 199 pour développer un projet urbain sur les franges nord et sud de l'axe (cf fiche action « Projet urbain de la RD 199 »)
Programme	<p>Afin de répondre à ces enjeux, plusieurs pistes programmatiques sont envisagées par les deux villes.</p> <p>Côté Noisy-le-Grand :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconfiguration des carrefours existants ▪ Modification du profil existant (2x2 voies) en 2x1 voies ▪ Création de parkings latéraux ▪ Création d'une piste cyclable à deux sens ▪ Création de traversées piétonnes

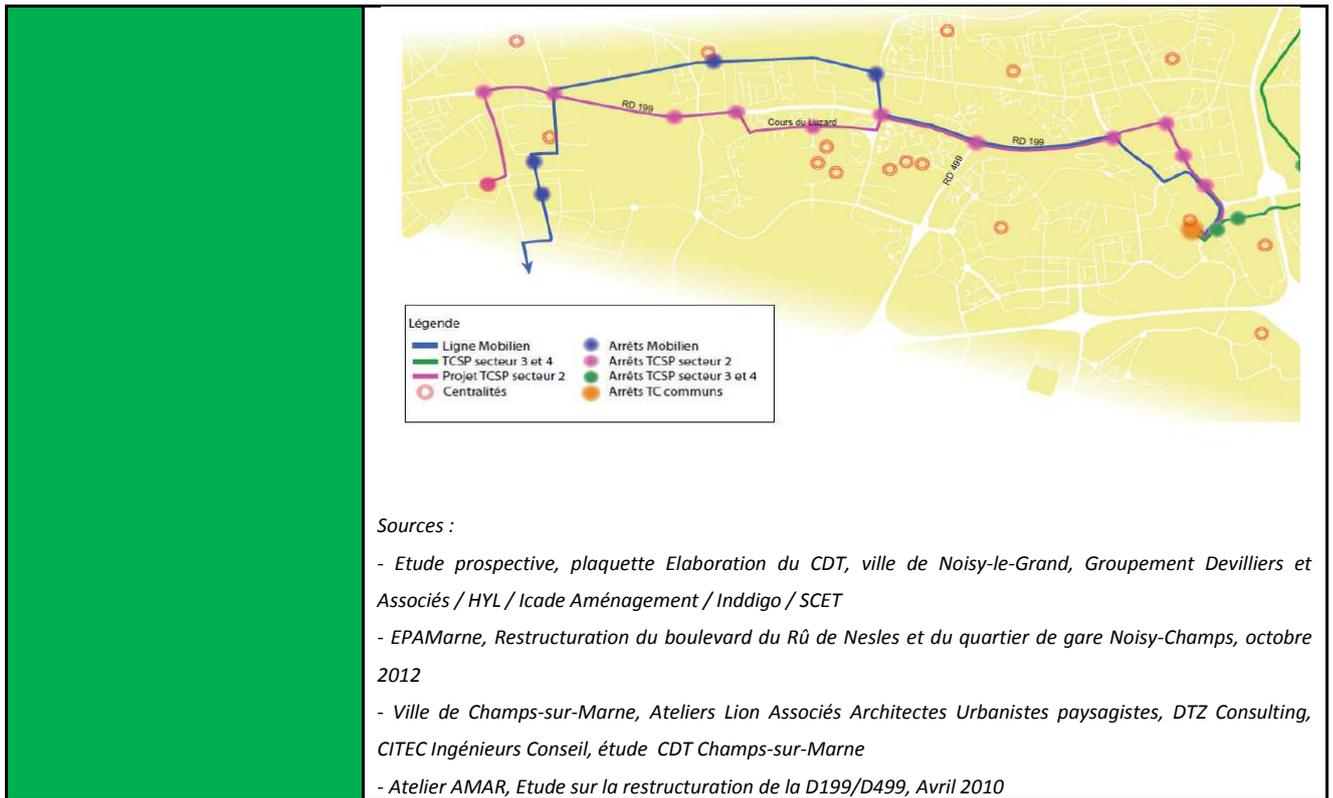
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elargissement du trottoir (2,5 ou 3 mètres) ▪ Création de 2 ou 3 alignements d'arbres <p>Côté Champs-sur-Marne :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer un transport en commun sur la RD 199 restructurée. Une étude pilotée par la CA Marne-la-Vallée / Val Maubuée doit être lancée fin 2013 afin d'étudier la faisabilité du projet ▪ Réaménager les échangeurs routiers en carrefours urbains à feux (à l'exemple de l'échangeur S.Allende) ▪ Maintenir le boulevard urbain en 2x2 voies ▪ Connecter le maillage de desserte directement sur le boulevard urbain ▪ Réaliser le dévoiement de la RD 199 vers le Nord afin de dégager des emprises constructibles au Sud pour que la zone d'activité puisse s'étendre
<p>Principaux risques et opportunités en matière d'environnement</p>	<p>L'axe Pambrun-Cossonneau/RD 199 est une source importante de nuisances sonores. Le projet de transformation de ces voies rapides devra intégrer cette question de manière à faciliter leur réappropriation par les piétons. Le projet présente l'opportunité de favoriser les déplacements doux.</p>
<p>Plan, esquisse, visuel</p>	<p>Organiser les liaisons Est-Ouest</p>  <p>Projet pour le boulevard Pambrun / Avenue Cossonneau</p>



Orientations d'organisation pour assurer les continuités viaires sur le boulevard RD 199 restructuré



Mise en place d'une politique de déplacement incitative : Développer une offre en transport en commun sur la RD 199



Montage et gouvernance	
Montage opérationnel	<p>Côté Champs-sur-Marne :</p> <ul style="list-style-type: none"> La transformation de la RD 199 implique de créer les liaisons nécessaires entre les quartiers au nord et ceux au sud. La transformation de l'échangeur est également nécessaire. Il s'agira d'adapter le bâti à la morphologie de la voirie
Partenaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> Conseil général de Seine-Saint-Denis Conseil général de Seine-et-Marne

Phasage et financement	
Phasage / calendrier	
Procédures et/ou premières actions à engager	<p>Côté Champs-sur-Marne :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une étude de la CA Marne-la-Vallée / Val Maubuée doit être lancée fin 2013 afin de vérifier l'opportunité d'une liaison en transport en commun portée par la RD 199. Il s'agira de déterminer s'il est pertinent d'utiliser cette infrastructure routière surdimensionnée pour y faire passer une liaison de transport en commun et si oui quel type de transport en commun peut y être développé. L'étude durera environ 8 mois. ▪ Des études techniques concernant la faisabilité d'une suppression de l'échangeur de la RD 1999 et de la transformation de la voie devront être lancées en parallèle. <p>Côté Noisy-le-Grand :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude de préfiguration d'un nouveau profil, études de circulations et de carrefours
Bilan financier	
Annexes	

Projet n°31 : Devenir de l'A4

Description et contexte			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> Action transversale 	Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> DRIEA
		Correspondant principal pour la fiche action	<ul style="list-style-type: none"> DRIEA UT 93 / UT 77
Description du projet et contribution du projet au CDT	<p>Le territoire du CDT Noisy-Champs est traversé d'Est en Ouest par l'autoroute radiale A4. Cette autoroute assure à la fois une fonction de desserte « longue distance » (échelles nationale et européenne), des usages franciliens et une desserte plus locale de l'Est Parisien. Son fonctionnement routier est, par ailleurs, totalement dissocié du fonctionnement des territoires qu'elle traverse. Les problématiques de densification, notamment en cœur d'agglomération, et d'optimisation des moyens de déplacement en Ile-de-France ont amené les collectivités, l'Etat et le STIF à conduire, de manière partenariale, une réflexion autour du devenir de cette infrastructure et de ses franges.</p> <p>Les villes de Noisy-le-Grand, Champs sur Marne et l'État ont affirmé deux principes pour le devenir de l'A4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'A4 doit rester un axe routier majeur pour la desserte de la métropole parisienne - L'aménagement des délaissés de l'A4 doit permettre de créer une vitrine du cluster. <p style="text-align: center;">Projet qui renvoie aux titres :</p> <p>I.2 : Réaliser un projet d'aménagement préparant la transition énergétique et dédié à la qualité d'habiter</p> <p>I.3 : Trois polarités urbaines majeures pour affirmer la vocation de porte et de centralité de l'est métropolitain</p> <p>II.3 : Transports et déplacements : compléter le maillage territorial et construire la ville des courtes distances</p> <p>II.4 : Equipements et services : mettre en œuvre une politique des équipements et services ambitieuse et attractive</p>		

Objectifs et programmes	
Objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet	<p>Les pistes de réflexions portées par la DRIEA et partagées par les deux collectivités de Noisy-le-Grand et Champs-sur-Marne sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'insertion urbaine de l'infrastructure, la composition de ses rives tant sur le plan urbain que paysager ; ▪ l'amélioration des conditions de circulation sur l'A4, principalement par l'accompagnement des déplacements individuels motorisés par des modes de transports en commun innovants ; ▪ La mise en valeur paysagère de l'A4 tant au niveau de sa fonction de « vitrine » du territoire que de l'amélioration de son impact environnemental ; <p>La DRIEA et le STIF étudient notamment la pertinence de mettre en œuvre des lignes de bus empruntant des tronçons de l'autoroute A4, tout en réaffirmant que cette autoroute doit conserver sa fonction de transit.</p>
Programme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer une offre d'immobilier tertiaire sur les rives de l'A4 ▪ Compléter le maillage en transport en commun du territoire par la création de nouvelles lignes de TC ou TCSP ▪ Réduire les coupures urbaines ▪ Améliorer les conditions de circulation sur le territoire du CDT, notamment sur l'A4
Principaux risques et opportunités en matière d'environnement	<p>L'A4 est source de nuisances sonores et de pollutions qui devront être prises en compte dans le projet de réflexion sur le devenir de l'autoroute et de ses délaissés.</p> <p>Ce projet est favorable au développement des transports en commun. Il présente l'opportunité de renforcer la trame écologique et de réduire l'effet de coupure.</p>
Plan, esquisse, visuel	

Montage et gouvernance	
Montage opérationnel	
Partenaires du projet	<p>Les collectivités, l'Etat et le STIF conduisent, de manière partenariale, une réflexion autour du devenir de cette infrastructure et de ses franges.</p>

Phasage et financement	
Phasage / calendrier	<ul style="list-style-type: none"> Afin de mettre en place des actions utiles sur le long terme, deux horizons temporels devront être pris en compte : moyen (2015-2020) et long (2025-2030) termes. Ces horizons permettront de prendre en compte l'évolution du réseau de transport en commun en Ile-de-France (notamment la mise en œuvre progressive du réseau Grand Paris Express) ainsi que l'évolution du trafic routier sur les différents tronçons de l'A4.
Procédures et/ou premières actions à engager	
Bilan financier	<ul style="list-style-type: none"> Des fonds destinés aux études à mener ont été débloqués par les différents partenaires pour un montant de 800 k€ : l'État (30%), la Région Ile-de-France (30%), l'ACTEP (20%) et les Conseils généraux du Val-de-Marne, de Seine-Saint-Denis, de Seine et Marne ainsi que par la ville de Paris (20%).
Annexes	

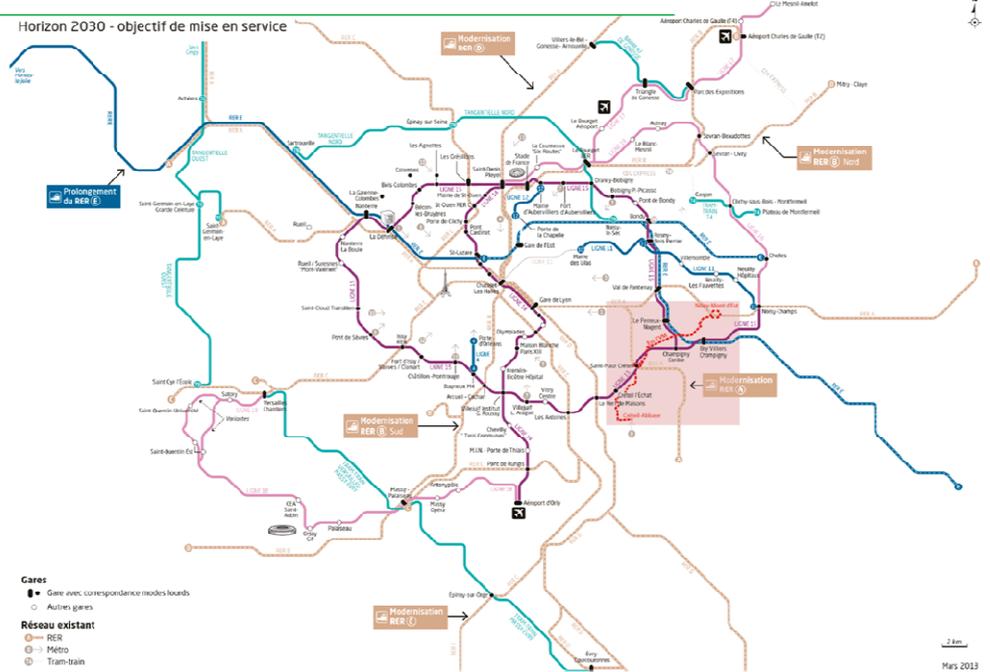
Projet n°32 : Projet de TCSP EST-TVM : Création du Trans Val de Marne (TVM)
à l'Est – Terminus Mont d'Est

Description et contexte			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> Secteur Mont d'Est 	Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Conseil Général du Val-de-Marne STIF
		Correspondant principal pour la fiche action	<ul style="list-style-type: none"> Département du Val de Marne - Service des Grands Projets – Direction des Transports, de la Voierie et des Déplacements Service urbanisme de la Ville de Noisy-le-Grand
Description du projet et contribution du projet au CDT	<p>Le Trans-Val-de-Marne (TVM) est une ligne de bus circulant en site propre et reliant Saint-Maur-Créteil au MIN de Rungis. Prolongé depuis juillet 2007, il circule aujourd'hui jusqu'à Anthony-Croix-de-Berny. (TVM Ouest). Le Département du 94 a été désigné par le STIF pour piloter les études du projet Est-TVM, dont l'objectif est de relier Créteil à Noisy-le-Grand, en correspondance avec l'actuel TVM.</p> <p>Le projet Est-TVM constitue un projet d'aménagements de voirie, support d'une nouvelle ligne de bus en site propre reliant Créteil – Place de l'Abbaye et Noisy-le-Grand - Mont d'Est RER A. D'une longueur de 15km pour 25 point d'arrêts, il permettra de relier entre elles les communes de Créteil, Saint-Maur-des-Fossés, Joinville-le-Pont, Champigny-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne et Noisy-le-Grand.</p> <p>Le projet Est-TVM a vocation à répondre aux besoins de déplacements de proximité en favorisant le report modal des déplacements en rocade depuis la voiture vers les transports en commun le long de l'itinéraire. Pour les besoins de déplacements de plus longue distance, les aménagements Est-TVM contribueront au développement de l'offre de transport en commun à haut niveau de service entre Créteil et Noisy-le-Grand, favorisant notamment les rabattements vers les pôles RER et métro du Grand Paris Express.</p> <p style="text-align: center;">Projet qui renvoie aux titres :</p> <p>I.2 : Réaliser un projet d'aménagement préparant la transition énergétique et dédié à la qualité d'habiter</p> <p>II.3 : Transports et déplacements : compléter le maillage territorial et construire la ville des courtes distances</p> <p>II.4 : Equipements et services : mettre en œuvre une politique des équipements et services ambitieuse et attractive</p>		

Objectifs et programmes	
Objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet	<p>Les objectifs et enjeux du projet Est-TVM, en cohérence avec le Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France (PDUIF), sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser une liaison bus reliant Créteil à Noisy-le-Grand, finalisant ainsi la rocade de transport collectif de surface du sud-est parisien existant aujourd'hui entre La Croix de Berny (RER B) et Saint-Maur/Créteil (RER A). ▪ Connecter la nouvelle ligne Est-TVM et d'autres lignes de desserte locale en assurant des correspondances efficaces avec les gares de métro automatique du Grand Paris Express. ▪ Améliorer l'efficacité des réseaux de transport en commun permettant d'assurer la fluidité et la régularité des bus, en créant des infrastructures majoritairement en site propre bénéficiant aux lignes du secteur. ▪ Mailler le territoire de l'Est parisien en facilitant les correspondances avec les lignes de transports en commun existantes SNCF (RER E), RATP (RER A et ligne 8 du métro), ainsi que les bus empruntant ces itinéraires et desservant ces réseaux lourds. ▪ Desservir au mieux les grands pôles du territoire : pôles d'emplois, équipements scolaires, de santé, administratifs (Hôtel du Département, Préfecture, Hôpitaux Albert Chenevier, Centre Hospitalier Intercommunal à Créteil, Clinique Saint-Camille à Bry-sur-Marne, université Paris 12 et pôle universitaire de Marne-la-Vallée, I.N.A./S.F.P. , pôles administratifs de Créteil et tertiaire de Noisy-le-Grand, futur collège international et lycée international à Noisy-le-Grand...). ▪ Faciliter l'accessibilité de tous, par l'utilisation de bus standards, non articulés, accessibles aux personnes à mobilité réduite. ▪ Développer les modes de transport doux, notamment en proposant un itinéraire cyclable structurant de 7 à 9 km (selon le tracé retenu). ▪ Améliorer le cadre de vie en sécurisant les cheminements et traversées piétonnes, en requalifiant l'espace public (mobilier urbain, plantations, insertion urbaine et paysagère), en réaménageant la voirie, dans le cadre de boulevards urbains, et en y assurant une meilleure séparation des usages et des circulations.
Programme	<p>Projet global</p> <p>Le tracé de base s'inscrit sur sept communes: Créteil, Saint-Maur-des-Fossés, Joinville-le-Pont, Champigny-sur- Marne, Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne et Noisy-le-Grand.</p> <p>Le projet d'aménagements pour autobus relie la Place de l'Abbaye, à Créteil, au pôle multimodal de Noisy-le-Grand Mont d'Est.</p> <p>Le projet Est-TVM est l'occasion d'amorcer ou de compléter les politiques communales de requalification des espaces publics traversés par les nouveaux aménagements de site propre bus. Le projet est constitué, pour 52% du linéaire Est-TVM, par une infrastructure en site propre exclusivement réservée aux</p>

	<p>véhicules de transport en commun, incluant l'aménagement des intersections avec les voiries publiques rencontrées lorsque celles-ci sont franchies à niveau. Des dispositifs de régulation des feux, similaires à ceux existants sur la partie TVM actuellement en service, permettront d'accorder la priorité aux bus du site propre.</p> <p>Le projet comporte, sur un linéaire global de 14,700 km, 25 stations dont 13 nouvelles stations et un terminus ; le terminus de Noisy-le-Grand étant inclus dans le pôle multimodal du Mont d'Est. Le tracé retenu privilégie les temps de parcours les moins longs et adopte, dans la mesure du possible, des solutions qui reposent sur les coûts les moins élevés. Le tracé d'Est-TVM emprunte majoritairement un réseau de voiries départementales principales.</p> <p style="text-align: center;">Focus sur les aménagements prévus à Noisy-le-Grand</p> <p>Sur la partie desservant Noisy-le-Grand, le tracé de l'Est-TVM s'insère en site propre unidirectionnel latéral, coté intérieur de l'hexagone du Mont d'Est dont il fait le tour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le sens aller (Créteil / Noisy-le-Grand) : Boulevard Georges Méliès, Boulevard du Mont d'Est, terminus dans le pôle multimodal du Mont d'Est - Dans le sens retour (Noisy-le-Grand / Créteil) : Départ du pôle multimodal du Mont d'Est, Boulevard du Levant, Rue du Centre, Boulevard du Mont d'Est, Boulevard Georges Méliès. <p>Le projet EST TVM s'inscrit au cœur du Grand Projet Ouest de la Ville, permettant ainsi de desservir par un TCSP de qualité un territoire au projet ambitieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'opération Maille Horizon Nord avec la création de 160 000 m² (moitié logements - moitié bureau) et des équipements emblématiques tels que le Collège International (ouverture septembre 2014) et le Lycée International (ouverture septembre 2015), et l'opération du Clos aux Biches (1 500 logements) ; - la restructuration du Mont d'Est prévoyant l'ouverture d'un axe Est-Ouest, l'extension du Centre Commercial Régional, la création de bureaux et de logements renforçant ainsi son statut de pôle majeur économique de l'Est Parisien. <p>Les aménagements accompagnant la mise en œuvre de l'EST TVM contribueront à la valorisation et à la préservation de la qualité paysagère et urbaine des espaces publics du Mont d'Est.</p>
Principaux risques et opportunités en matière d'environnement	Ce projet est favorable au développement du report modal.
Plan, esquisse, visuel	

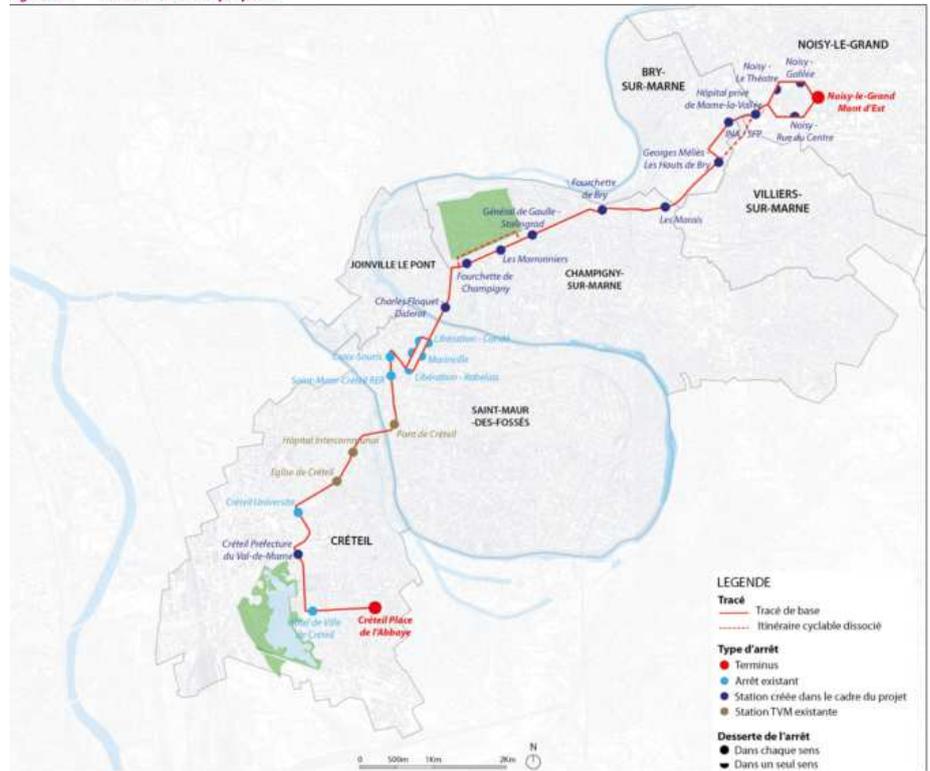
Situation du projet de TVM Est dans le réseau Grand Paris



Source : Notice explicative dossier enquête publique Est TVM

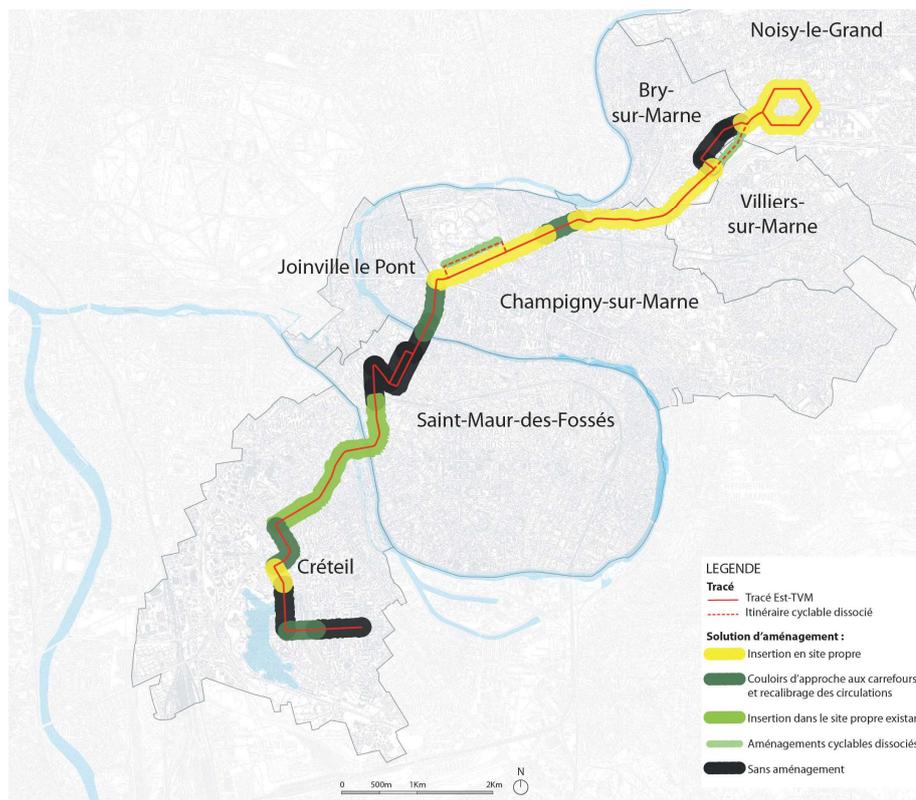
Carte synthétique des propositions d'aménagement du tracé

Figure 21. Stations et arrêts proposés



Source : Notice synthétique dossier enquête publique Est TVM

Carte synthétique des stations et arrêts proposés



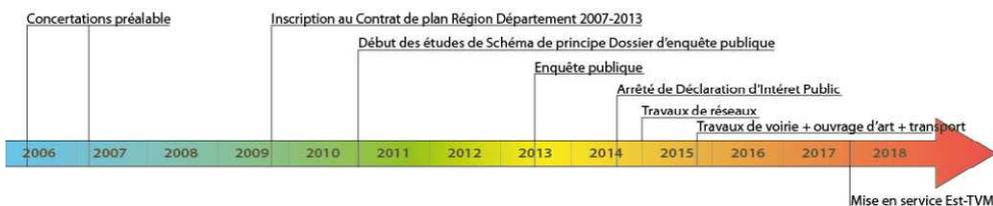
Source : Notice explicative dossier enquête publique Est TVM

Montage et gouvernance

Montage opérationnel

- Le STIF a confié la maîtrise d'ouvrage au Département du Val de Marne pour la conduite des études et les procédures administratives, enquêtes publiques comprises, pour l'ensemble du projet de transport Est-TVM. Le Conseil Général du Val de Marne pilote le projet en collaboration avec les collectivités partenaires dont le territoire est traversé par la nouvelle ligne.
- Le projet est cofinancé par la Région Ile de France, le Conseil Général du Val de Marne et le Conseil Général de Seine-Saint-Denis.
- Dans une première phase, jusqu'à la fin de l'enquête publique une convention de financement de II.2 : Développement économique : créer des activités nouvelles à partir de la Cité Descartes et accompagner les populations vers l'emploi Millions d'€ a été signée et financée à 70% par la Région Ile-de-France et 30% par le Conseil général du Val-de-Marne.
 Dans le cadre du Contrat Particulier Région Départements (CPRD) 2009-2013, la dotation est de 31 Millions d'Euros aux conditions économiques de 2008
 - la région participe à hauteur 70% du projet sur cette période.
 - le département du Val-de-Marne à hauteur de 30% sur cette période, sur son territoire.
 - le département de Seine-Saint-Denis à hauteur de 30% sur cette période,

	<p>sur son territoire.</p> <p>La contractualisation suivante démarrant en 2014 et en cours d'élaboration apportera les financements complémentaires à la réalisation du projet Est-TVM.</p>
Partenaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville de Noisy-le-Grand

Phasage et financement							
Phasage / calendrier	<p>Après l'approbation du Schéma de principe par le Conseil du STIF le 13 décembre 2012, un délai approximatif de 5 ans est à prévoir avant la mise en service de la ligne, soit une mise en service prévue pour fin 2017.</p>  <p style="text-align: center;">Frise de déroulement du projet Source : Dossier d'étude d'impact projet est TVM</p>						
Procédures et/ou premières actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'enquête publique portant sur le projet Est TVM se déroulera du 26 août 2013 au 30 septembre 2013. 						
Bilan financier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coût d'investissement Le coût global du projet s'élève à 67,85 millions d'euros (HT, aléas et FES compris) aux conditions économiques de 2011, y compris les acquisitions foncières. <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; background-color: #e0f2f1;"> <tr> <td>Coût global</td> <td>67,85 M€</td> </tr> <tr> <td>Coût aménagements</td> <td>65,15 M€</td> </tr> <tr> <td>Acquisitions foncières</td> <td>2,7 M€ (estimation CG 94)</td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coût de matériel roulant Le coût du matériel roulant est estimé à 7,12 Millions d'Euros, financé par le STIF, aux conditions économiques de 2011, pour l'acquisition de 28 bus standard, non articulé (comprenant les bus de réserve). ▪ Coût d'exploitation Le coût d'exploitation a été estimé par la RATP à 12 millions d'euros pour la première année pleine d'exploitation. 	Coût global	67,85 M€	Coût aménagements	65,15 M€	Acquisitions foncières	2,7 M€ (estimation CG 94)
Coût global	67,85 M€						
Coût aménagements	65,15 M€						
Acquisitions foncières	2,7 M€ (estimation CG 94)						
Annexes							

Projet n°33 : Etude globale sur le stationnement / rabattement autour de la gare

Description et contexte			
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> Secteur gare du Grand Paris 	Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Champs-sur-Marne Noisy-le-Grand CA Marne-la-Vallée / Val Maubuée
		Correspondant principal pour la fiche action	<ul style="list-style-type: none"> Service urbanisme de Champs-sur-Marne Direction de l'urbanisme et de l'aménagement de Noisy-le-Grand Direction de l'urbanisme et du foncier de la CA Marne-la-Vallée / Val Maubuée
Description du projet et contribution du projet au CDT	<p>Avec l'arrivée du Grand Paris Express, et la densification urbaine qui s'accentue autour des futures gares du métro automatique, la question du stationnement et du rabattement autour de la gare Noisy-Champs est un enjeu : garantir une bonne accessibilité et répondre au problème de la saturation de l'offre de stationnement sur voirie, tout en essayant de limiter le trafic automobile pour répondre à des objectifs de développement durable. La question du stationnement motorisé ne doit pas non plus occulter l'enjeu du stationnement des vélos.</p> <p>L'étude du stationnement et du rabattement autour de la gare du Grand Paris Noisy-Champs est donc essentielle pour garantir l'attractivité de la gare du Grand Paris, la mobilité des usagers, ainsi que le respect des principes de développement durable.</p> <p>La question des déplacements et des transports, et notamment l'adaptation des réseaux viaires aux projets de rabattement vers les gares existantes ou en projet constitue un des 4 axes stratégiques du Schéma de Développement Territorial (SDT) de l'Est parisien.</p> <p style="text-align: center;">Projet qui renvoie aux titres :</p> <p>I.2 : Réaliser un projet d'aménagement préparant la transition énergétique et dédié à la qualité d'habiter</p> <p>II.3 : Transports et déplacements : compléter le maillage territorial et construire la ville des courtes distances</p> <p>II.4 : Equipements et services : mettre en œuvre une politique des équipements et services ambitieuse et attractive</p>		

Objectifs et programmes	
Objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet	<p>La question des stationnements recouvre plusieurs enjeux qu'il s'agit de concilier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Répondre aux besoins futurs en stationnement et éviter que le système n'arrive à saturation avant que les transports en commun et les mobilités douces ne puissent déployer complètement leurs effets sur les choix modaux ▪ Répondre à la demande en rabattement de la gare : stationnement pendulaire au sein de parking dans l'emprise de la gare et sur les parcelles des environs de la gare ▪ Définir un modèle économique sur la gestion et l'exploitation des parkings, charges qui ne saurait revenir à la seule charge des communes de Noisy-le-Grand, de Champs-sur-Marne et de la CA Marne-la-Vallée / Val Maubuée. ▪ Faire en sorte que le rabattement en voiture ne se fasse pas au détriment de la marche, des transports en commun et du vélo : freiner l'usage de la voiture pour les déplacements pendulaires ▪ Dimensionner les places de stationnement au plus juste, dans un souci d'économie d'utilisation des sols ▪ Améliorer le stationnement vélos aux abords des gares ▪ Inciter au report modal pour le rabattement sur les gares
Programme	<p>Afin d'atteindre ces objectifs, plusieurs mesures sont envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Optimiser le dimensionnement des places construites ▪ Mutualiser les places existantes : au-dessus des ouvrages de la SGP, développer une offre de parking pour les usagers des transports mais aussi pour les habitants des logements autour de la gare ▪ Maintenir une marge d'augmentation du stationnement : places disponibles en surface sur la voirie, parkings silos transitoires, éventuellement mutables en d'autres types de surface ▪ Privilégier une tarification du parking gare qui privilégie les usagers des transports en commun : ouverture du parking de la gare aux pendulaires ▪ Mettre en place un contrôle de stationnement et des zones réglementées aux abords immédiats de la gare, voir au-delà. Cet enjeu devra être appréhendé à une échelle territoriale plus large, en se référant notamment aux normes de stationnement de l'action 5.2 du PDUIF « rabattement pour le stationnement » ▪ Privilégier le stationnement des usagers de courte durée aux abords des commerces et services ▪ Développer un service de stationnement Véligo (stationnement collectif sécurisé pour les vélos)
Principaux risques et opportunités en matière d'environnement	<p>Cette étude engage une dynamique favorable pour la réduction de la place de la voiture.</p>

Plan, esquisse, visuel

Synthèse de l'évaluation de l'offre et de la demande en stationnement par secteurs

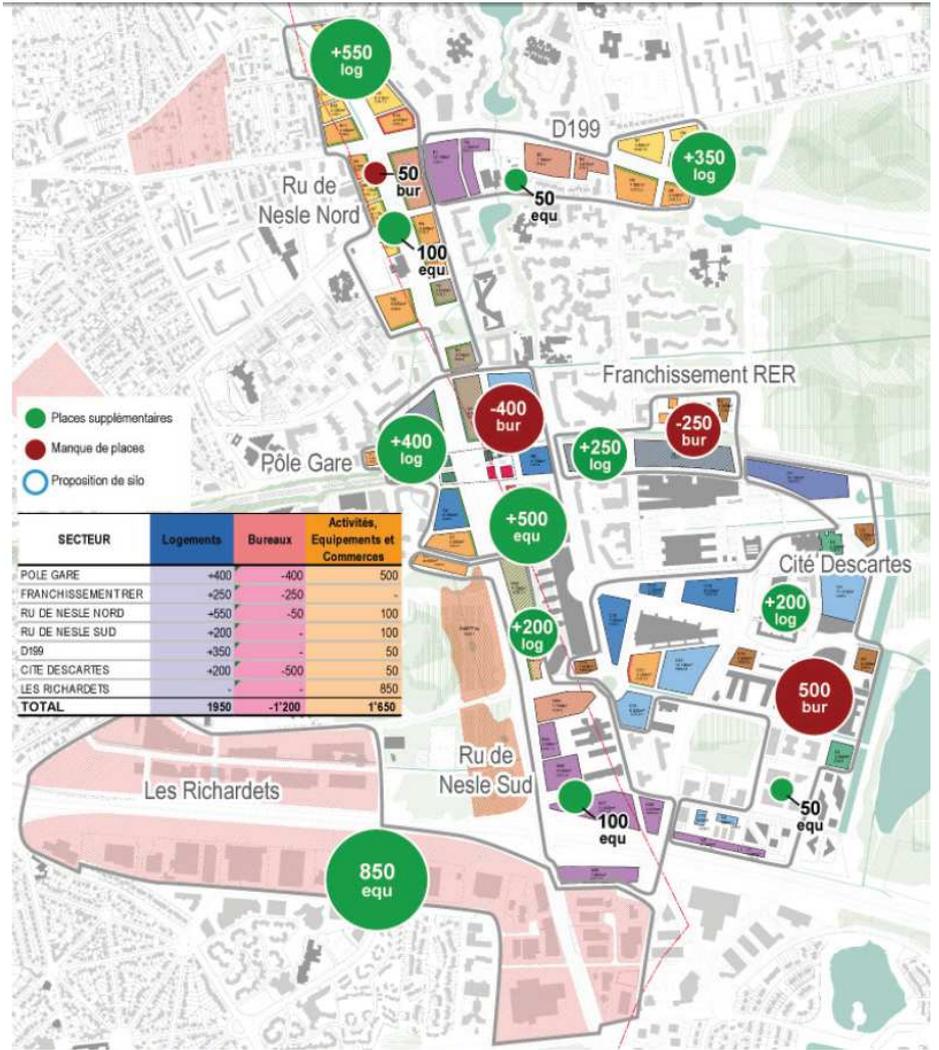


Figure 3 - Synthèse de l'évaluation de l'offre et de la demande en stationnement par secteurs

Source : EPA Marne, Etude prospective pour la restructuration du boulevard du Rû de Nesles et du quartier de gare Noisy-Champs, Octobre 2012

Montage et gouvernance

Montage opérationnel

- Créer des places de parking au-dessus du futur métro automatique : profiter des travaux de la gare du Grand Paris pour recouvrir les tranchées par des places de stationnement.

Partenaires du projet

- Société du Grand Paris
- STIF
- Conseil Général 93
- Conseil Général 77

Phasage et financement	
Phasage / calendrier	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux concernant la création des parkings au-dessus de la tranchée du réseau Grand Paris Express devront s'inscrire dans le calendrier conduit par la SGP pour la réalisation du réseau.
Procédures et/ou premières actions à engager	
Bilan financier	
Annexes	